PROGRAMME OPÉRATIONNEL AU TITRE DE L'OBJECTIF "INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE ET L’EMPLOI"

|  |  |
| --- | --- |
| CCI | 2014FR16M0OP005 |
| Intitulé | Programme Opérationnel FEDER-FSE Haute-Normandie 2014-2020 |
| Version | 4.0 |
| Première année | 2014 |
| Dernière année | 2020 |
| Éligible à compter du | 1 janv. 2014 |
| Éligible jusqu'au | 31 déc. 2023 |
| Usage de l'article 96, paragraphe 8, du RPDC |  |
| Modification importante (nécessitant l'approbation de la CE - cf. art. 96 du RPDC) | ✓ |
| Approuvé par le comité de suivi | ✓ |
| Justification de la modification |  |
| N° de la décision CE | C(2018)8860 |
| Date de la décision CE | 12 déc. 2018 |
| Numéro de la décision de modification de l'État membre |  |
| Date de la décision de modification de l'État membre |  |
| Date d'entrée en vigueur de la décision de modification de l'État membre |  |
| Régions NUTS couvertes par le programme opérationnel | FR23 - Haute-Normandie |

[1. STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L’UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE 9](#_Toc256000005)

[1.1 Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l’Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale 9](#_Toc256000007)

[1.2 Justification de la dotation financière 32](#_Toc256000008)

[2. AXES PRIORITAIRES 39](#_Toc256000009)

[2.A Description des axes prioritaires, à l’exclusion de l’assistance technique 39](#_Toc256000011)

[2.A.1 Axe prioritaire 39](#_Toc256000012)

[2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant) 39](#_Toc256000015)

[2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union 40](#_Toc256000016)

[2.A.4 Priorité d’investissement 41](#_Toc256000018)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 41](#_Toc256000019)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 44](#_Toc256000020)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 44](#_Toc256000023)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 49](#_Toc256000025)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 52](#_Toc256000026)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 52](#_Toc256000027)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 52](#_Toc256000029)

[Priorité d’investissement 52](#_Toc256000030)

[1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen 52](#_Toc256000035)

[2.A.4 Priorité d’investissement 52](#_Toc256000037)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 53](#_Toc256000294)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 57](#_Toc256000592)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 57](#_Toc256000593)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 66](#_Toc256000594)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 69](#_Toc256000595)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 69](#_Toc256000596)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 69](#_Toc256000597)

[Priorité d’investissement 69](#_Toc256000598)

[1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales 69](#_Toc256000599)

[2.A.4 Priorité d’investissement 70](#_Toc256000600)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 70](#_Toc256000601)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 73](#_Toc256000602)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 73](#_Toc256000603)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 77](#_Toc256000604)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 77](#_Toc256000605)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 77](#_Toc256000606)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 78](#_Toc256000607)

[Priorité d’investissement 78](#_Toc256000608)

[2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC 78](#_Toc256000609)

[2.A.4 Priorité d’investissement 78](#_Toc256000610)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 78](#_Toc256000611)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 81](#_Toc256000612)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 81](#_Toc256000613)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 87](#_Toc256000614)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 88](#_Toc256000615)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 88](#_Toc256000616)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 88](#_Toc256000617)

[Priorité d’investissement 88](#_Toc256000618)

[2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) 88](#_Toc256000619)

[2.A.4 Priorité d’investissement 88](#_Toc256000620)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 88](#_Toc256000621)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 92](#_Toc256000622)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 92](#_Toc256000623)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 95](#_Toc256000624)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 97](#_Toc256000625)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 97](#_Toc256000626)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 97](#_Toc256000627)

[Priorité d’investissement 97](#_Toc256000628)

[3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises 97](#_Toc256000629)

[2.A.4 Priorité d’investissement 98](#_Toc256000630)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 98](#_Toc256000631)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 101](#_Toc256000632)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 101](#_Toc256000633)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 103](#_Toc256000634)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 105](#_Toc256000635)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 105](#_Toc256000636)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 106](#_Toc256000637)

[Priorité d’investissement 106](#_Toc256000638)

[3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation 106](#_Toc256000639)

[2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7 106](#_Toc256000640)

[2.A.8 Cadre de performance 106](#_Toc256000641)

[2.A.9 Catégories d'intervention 107](#_Toc256000642)

[2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire) 108](#_Toc256000643)

[2.A.1 Axe prioritaire 109](#_Toc256000644)

[2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant) 109](#_Toc256000645)

[2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union 109](#_Toc256000646)

[2.A.4 Priorité d’investissement 109](#_Toc256000647)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 109](#_Toc256000648)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 112](#_Toc256000649)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 112](#_Toc256000650)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 114](#_Toc256000651)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 116](#_Toc256000652)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 116](#_Toc256000653)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 116](#_Toc256000654)

[Priorité d’investissement 116](#_Toc256000655)

[4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables 116](#_Toc256000656)

[2.A.4 Priorité d’investissement 117](#_Toc256000657)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 117](#_Toc256000658)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 120](#_Toc256000659)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 120](#_Toc256000660)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 125](#_Toc256000661)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 127](#_Toc256000662)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 128](#_Toc256000663)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 128](#_Toc256000664)

[Priorité d’investissement 128](#_Toc256000665)

[4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement 128](#_Toc256000666)

[2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7 128](#_Toc256000667)

[2.A.8 Cadre de performance 128](#_Toc256000668)

[2.A.9 Catégories d'intervention 129](#_Toc256000669)

[2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire) 130](#_Toc256000670)

[2.A.1 Axe prioritaire 131](#_Toc256000671)

[2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant) 131](#_Toc256000672)

[2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union 131](#_Toc256000673)

[2.A.4 Priorité d’investissement 131](#_Toc256000674)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 131](#_Toc256000675)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 134](#_Toc256000676)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 134](#_Toc256000677)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 137](#_Toc256000678)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 138](#_Toc256000679)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 138](#_Toc256000680)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 139](#_Toc256000681)

[Priorité d’investissement 139](#_Toc256000682)

[6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel 139](#_Toc256000683)

[2.A.4 Priorité d’investissement 139](#_Toc256000684)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 139](#_Toc256000685)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 142](#_Toc256000686)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 142](#_Toc256000687)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 144](#_Toc256000688)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 145](#_Toc256000689)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 145](#_Toc256000690)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 145](#_Toc256000691)

[Priorité d’investissement 145](#_Toc256000692)

[6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes 145](#_Toc256000693)

[2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7 146](#_Toc256000694)

[2.A.8 Cadre de performance 146](#_Toc256000695)

[2.A.9 Catégories d'intervention 146](#_Toc256000696)

[2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire) 147](#_Toc256000697)

[2.A.1 Axe prioritaire 148](#_Toc256000698)

[2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant) 148](#_Toc256000699)

[2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union 150](#_Toc256000700)

[2.A.4 Priorité d’investissement 150](#_Toc256000701)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 150](#_Toc256000702)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 154](#_Toc256000703)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 154](#_Toc256000704)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 158](#_Toc256000705)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 159](#_Toc256000706)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 159](#_Toc256000707)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 160](#_Toc256000708)

[Priorité d’investissement 160](#_Toc256000709)

[4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer 160](#_Toc256000710)

[2.A.4 Priorité d’investissement 160](#_Toc256000711)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 160](#_Toc256000712)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 163](#_Toc256000713)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 163](#_Toc256000714)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 165](#_Toc256000715)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 166](#_Toc256000716)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 167](#_Toc256000717)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 167](#_Toc256000718)

[Priorité d’investissement 167](#_Toc256000719)

[6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit 167](#_Toc256000720)

[2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7 167](#_Toc256000721)

[2.A.8 Cadre de performance 167](#_Toc256000722)

[2.A.9 Catégories d'intervention 168](#_Toc256000723)

[2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire) 169](#_Toc256000724)

[2.A.1 Axe prioritaire 170](#_Toc256000725)

[2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant) 170](#_Toc256000726)

[2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union 170](#_Toc256000727)

[2.A.4 Priorité d’investissement 170](#_Toc256000728)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 170](#_Toc256000729)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 173](#_Toc256000730)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 173](#_Toc256000731)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 174](#_Toc256000732)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 175](#_Toc256000733)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 175](#_Toc256000734)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 176](#_Toc256000735)

[Priorité d’investissement 176](#_Toc256000736)

[8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse 176](#_Toc256000737)

[2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7 176](#_Toc256000738)

[2.A.8 Cadre de performance 177](#_Toc256000739)

[2.A.9 Catégories d'intervention 178](#_Toc256000740)

[2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire) 179](#_Toc256000741)

[2.A.1 Axe prioritaire 180](#_Toc256000742)

[2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant) 180](#_Toc256000743)

[2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union 180](#_Toc256000744)

[2.A.4 Priorité d’investissement 180](#_Toc256000745)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 180](#_Toc256000746)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 183](#_Toc256000747)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 183](#_Toc256000748)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 186](#_Toc256000749)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 188](#_Toc256000750)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 188](#_Toc256000751)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 188](#_Toc256000752)

[Priorité d’investissement 188](#_Toc256000753)

[10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises 188](#_Toc256000754)

[2.A.4 Priorité d’investissement 188](#_Toc256000755)

[2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés 189](#_Toc256000756)

[2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie) 191](#_Toc256000757)

[2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires 191](#_Toc256000758)

[2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations 198](#_Toc256000759)

[2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant) 199](#_Toc256000760)

[2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant) 199](#_Toc256000761)

[2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région 200](#_Toc256000762)

[Priorité d’investissement 200](#_Toc256000763)

[10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage 200](#_Toc256000764)

[2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7 200](#_Toc256000765)

[2.A.8 Cadre de performance 201](#_Toc256000766)

[2.A.9 Catégories d'intervention 202](#_Toc256000767)

[2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire) 203](#_Toc256000768)

[2.B Description des axes prioritaires pour l’assistance technique 204](#_Toc256000769)

[2.B.1 Axe prioritaire 204](#_Toc256000770)

[2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant) 204](#_Toc256000771)

[2.B.3 Fonds et catégorie de région 204](#_Toc256000772)

[2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés 204](#_Toc256000773)

[2.B.5 Indicateurs de résultat 206](#_Toc256000774)

[2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés 206](#_Toc256000775)

[2.B.5 Indicateurs de résultat 207](#_Toc256000776)

[2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire) 207](#_Toc256000777)

[2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques 207](#_Toc256000778)

[2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats 210](#_Toc256000779)

[2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire) 210](#_Toc256000780)

[2.B.1 Axe prioritaire 211](#_Toc256000781)

[2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant) 211](#_Toc256000782)

[2.B.3 Fonds et catégorie de région 211](#_Toc256000783)

[2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés 211](#_Toc256000784)

[2.B.5 Indicateurs de résultat 213](#_Toc256000785)

[2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés 213](#_Toc256000786)

[2.B.5 Indicateurs de résultat 214](#_Toc256000787)

[2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire) 214](#_Toc256000788)

[2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques 214](#_Toc256000789)

[2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats 216](#_Toc256000790)

[2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire) 217](#_Toc256000791)

[3. PLAN DE FINANCEMENT 218](#_Toc256000792)

[3.1 Enveloppe financière envisagée pour chacun des Fonds et montants pour la réserve de performance 218](#_Toc256000793)

[3.2 Enveloppe financière totale par Fonds et cofinancement national (en €) 218](#_Toc256000794)

[Tableau 18a: Plan de financement 218](#_Toc256000795)

[(2) Ce taux peut être arrondi dans le tableau. Le taux précis utilisé pour le remboursement des paiements est le ratio (f). 218](#_Toc256000796)

[Tableau 18 b: Initiative pour l’emploi des jeunes - dotations spécifiques au FSE et à l’IEJ (where appropriate) 219](#_Toc256000797)

[Tableau 18c: Ventilation du plan de financement par axe prioritaire, Fonds, catégorie de région et objectif thématique 219](#_Toc256000798)

[Tableau 19: Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique 220](#_Toc256000799)

[4. APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 221](#_Toc256000800)

[4.1 Développement local mené par les acteurs locaux (le cas échéant) 222](#_Toc256000801)

[4.2 Actions intégrées en faveur du développement urbain durable (le cas échéant) 222](#_Toc256000802)

[4.3 Instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) (le cas échéant) 224](#_Toc256000803)

[4.4 Modalités des actions interrégionales et transnationales, au sein du programme opérationnel, faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre État membre (le cas échéant) 224](#_Toc256000804)

[4.5 Contribution des actions prévues au titre du programme aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, en fonction des besoins de la zone couverte par le programme, identifiés par l’État membre (le cas échéant) 224](#_Toc256000805)

[5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D’EXCLUSION SOCIALE 225](#_Toc256000806)

[5.1 Zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale 225](#_Toc256000807)

[5.2 Stratégie visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale et, le cas échéant, contribution à l’approche intégrée définie dans l’accord de partenariat 228](#_Toc256000808)

[Tableau 22: Actions en vue de répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale 230](#_Toc256000809)

[6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES QUI SOUFFRENT DE HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES GRAVES ET PERMANENTS (LE CAS ÉCHÉANT) 232](#_Toc256000810)

[7. AUTORITÉS ET ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT, ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS 233](#_Toc256000811)

[7.1 Autorités et organismes compétents 233](#_Toc256000812)

[7.2 Participation des partenaires concernés 233](#_Toc256000813)

[7.2.1 Mesures prises pour associer les partenaires concernés à l’élaboration du programme opérationnel et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l’évaluation du programme 233](#_Toc256000814)

[7.2.2 Subventions globales (pour le FSE, le cas échéant) 239](#_Toc256000815)

[7.2.3 Allocation dédiée au renforcement des capacités (pour le FSE, le cas échéant) 240](#_Toc256000816)

[8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER, LE FEAMP ET D’AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UNION OU NATIONAUX, AINSI QU’AVEC LA BEI 241](#_Toc256000817)

[9. CONDITIONS EX ANTE 247](#_Toc256000818)

[9,1 Conditions ex ante 247](#_Toc256000819)

[Tableau 24: Conditions ex-ante applicables et évaluation de leur respect 247](#_Toc256000820)

[9.2 Description des actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex ante, organismes responsables et calendrier 294](#_Toc256000821)

[10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES 295](#_Toc256000822)

[11. PRINCIPES HORIZONTAUX 297](#_Toc256000823)

[11.1 Développement durable 297](#_Toc256000824)

[11.2 Égalité des chances et non-discrimination 299](#_Toc256000825)

[11.3 Égalité entre les hommes et les femmes 300](#_Toc256000826)

[12. ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT 303](#_Toc256000827)

[12.1 Grands projets à mettre en œuvre durant la période de programmation 303](#_Toc256000828)

[12.2 Cadre de performance du programme opérationnel 304](#_Toc256000829)

[12.3 Partenaires concernés prenant part à l'élaboration du programme 304](#_Toc256000830)

[Documents 318](#_Toc256000831)

[Présentation des annexes prévues par le règlement d'exécution de la Commission établissant le modèle du programme 318](#_Toc256000832)

[Résultats de la dernière validation 319](#_Toc256000833)

# 1. STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L’UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

## 1.1 Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l’Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale

1.1.1 Description de la stratégie du programme en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie de l’Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

3ème région industrielle métropolitaine, la Haute-Normandie bénéficie d’une base industrielle diversifiée de premier plan intégrant des savoir-faire spécifiques autour des énergies, mais aussi de l’automobile, la chimie et la plasturgie. Elle dispose en outre de ressources agricoles et d’une position géographique à l’interface d’une des mers les plus fréquentées du globe, qui font d’elle l’un des principaux bassins d’activité et de consommation d’Europe.

Afin de transformer ces potentiels en forces et atouts pour le développement de ses activités et de son attractivité, la région doit relever le défi des mutations : économique, technologique, écologique, sociale et organisationnelle avec, pour objectif, de devenir **une Eco-Région,** innovante et performante en matière de transition énergétique et écologique, au service de l'emploi et du développement des territoires.

Le territoire doit également répondre aux enjeux de l’éducation et de l’employabilité. Les trois piliers que sont la formation, la recherche et l’économie sont au coeur d’une stratégie mobilisant l’ensemble des acteurs régionaux dans une démarche fortement partenariale depuis plusieurs années.

Avec le Contrat Régional de Développement Economique, document stratégique permettant à la Haute-Normandie d’être dotée des outils nécessaires pour répondre à ses ambitions économiques et écologiques, les axes d’intervention ont été arrêtés ; ils ont été confirmés et renforcés dans le cadre des réflexions menées pour la mise en place d’une Stratégie de Recherche et d’Innovation et pour l’élaboration de ce programme 2014/2020.

***Cf. annexe n°1 "Objectifs 2020"***

**1. La SRI-SI au cœur de la stratégie du programme**

Afin de préparer la programmation 2014-2020, la Haute-Normandie a redéfini sa Stratégie de Recherche et d’Innovation en Spécialisation Intelligente. Cette SRI-SI, élaborée en parallèle à la rédaction des futurs programmes opérationnels, définit la stratégie d’innovation portée dans le cadre du PO FEDER/FSE 2014-2020. La stratégie opérationnelle du programme FEDER/FSE déclinée ci-après permet de répondre aux besoins de la Région en s'articulant avec les axes transversaux et domaines de spécialisation de la SRI-SI notamment dans les domaines relatifs à la recherche, l'innovation, la compétitivité des entreprises et la croissance numérique. Ce processus se déploie actuellement au moyen de la feuille de route de l'agence de l'innovation SEINARI, des contrats de performance entre la Région et les filières et pôles de compétitivité, mais également de l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les fonds FEDER seront déterminants pour investir dans cette organisation régionale renouvelée de la recherche, du développement et de l'innovation.

Les domaines de spécialisation retenus par le territoire sont directement reliés aux enjeux européens et traduisent les enjeux d’innovation des secteurs économiques régionaux : la transition énergétique (Efficacité des systèmes énergétiques et de propulsion, Fiabilité des systèmes embarqués, Eolien, Vieillissement et performance des matériaux), la mobilité et la logistique (Multimodalité et performance logistique) et l’inclusion sociale (Technologies en chimie et biologie appliquées à la santé et au bien-être). En outre, la configuration des domaines prend en considération les Technologies clé KETS de l’Union Européenne.

***Cf. annexe n°2 - la stratégie de recherche et d’innovation en spécialisation intelligente***

Par ailleurs, en complément des domaines explicités dans la SRI-SI, la nouvelle Région Normandie a revu sa stratégie de développement régional concernant la recherche et l‘innovation, à l’occasion de la fusion des territoires Normands en 2016.  A ce titre, elle a souhaité intégrer les évolutions de l’activité de ces secteurs sur le territoire haut-normand. Cette dernière s’est développée autour de nouvelles thématiques émergentes que sont le végétal, le numérique, l’Intelligence Artificielle et l’hydrogène. De ce fait, la Région Normandie souhaite accompagner plus fortement les acteurs hauts-normands de la recherche publique sur ces thématiques, en les intégrant à la stratégie du programme opérationnel FEDER/FSE.

***Cf. annexe n°6- le Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation.***

***Cf. annexe n°7- le Schéma Régional de Développement Economique des Entreprises, pour l’Innovation et l’internationalisation***

***Cf. annexe n°8-le Plan Normandie Hydrogène***

**2. *Une capacité de R & D à renforcer et à mieux connecter aux entreprises haut-*** ***normandes au bénéfice de l’innovation et la compétitivité des entreprises.***

*a. Une capacité de R&D et des liens avec le tissu économique à renforcer*

La R&D possède en Haute-Normandie un potentiel de développement important puisqu’elle ne représentait que 1,4% du PIB régional en 2009, soit un chiffre éloigné de l’objectif européen. Sa capacité et sa visibilité au niveau national et international restent encore à conforter du fait d’un nombre de chercheurs publics encore insuffisant, créant un déséquilibre à l’égard de la recherche privée. En effet, les effectifs de chercheurs publics et la dépense intérieure de recherche publique placent la Haute-Normandie au 17ème rang national, en décalage par rapport au poids économique et démographique de la région, qui représente  le 13ème PIB de France (2009 – sources MESR et INSEE).

En revanche, la recherche privée est bien représentée en Haute-Normandie, avec 2/3 des chercheurs haut-normands et 82% de la dépense intérieure de recherche (en 2009 – données MESR). Mais ce secteur privé a besoin de pouvoir s’appuyer sur une recherche publique mieux dimensionnée afin d’y trouver des relais de compétence et de connaissance.

Il apparait donc nécessaire de mener une action structurelle pour augmenter les capacités et les effectifs de la recherche publique afin qu’elle soit dimensionnée à la hauteur des enjeux économiques et sociaux de la région.

C’est pourquoi la stratégie adoptée par le territoire consiste à structurer sa recherche publique en lien avec le tissu économique et social, en rassemblant les laboratoires et structures de transfert de technologie travaillant sur des thématiques proches. Ainsi, les acteurs de la recherche et de la formation se sont progressivement structurés autour de 6 Grands Réseaux de Recherche (GRR).

- chimie, biologie, santé

- transport, logistique et technologies de l’information

- sciences de l’environnement, analyse et gestion du risque

- végétal, agronomie, sols et innovations

- culture et société

- énergie, électronique, matériaux

La structuration de la recherche publique a évolué avec la fusion des territoires normands en 2016. En effet, l’émergence de la nouvelle Région Normandie s’est accompagnée du regroupement de l’ensemble des acteurs de la recherche sur le territoire normand réunifié et la mise en place de Réseaux d’intérêts Normands (RIN), qui ont remplacé les GRR. Les RIN ont vocation à faire travailler ensemble les établissements, les organismes, les laboratoires, au sein d’un écosystème dans une perceptive de croissance alliant chercheurs, étudiants et entreprises. Les RIN se décomposent ainsi en 5 divisions :

- Normandie Energie et Matériaux,

- Normandie Humanités et Société,

- Normandie biomédicale et Chimie,

- Normandie Terre et Mer

- Normandie Digitale.

Néanmoins, ce processus doit être amplifié et la recherche publique pourrait être encore mieux connectée à l’économie du territoire et aux défis sociétaux tels que la transition énergétique et l’inclusion sociale.

En effet, si la recherche haut-normande présente des atouts telle que sa richesse interdisciplinaire et ses équipements en moyens d’essais, elle doit cependant monter en gamme et en taille de façon à avoir les capacités suffisantes pour bénéficier aux acteurs économiques, tant en termes de créations d’entreprises que de collaborations et transferts au profit des entreprises locales.

Pour y parvenir, un important effort est nécessaire pour renforcer l’activité des Grands Réseaux de Recherche, puis des Réseaux d’Intérêts Normands, dans les domaines de spécialisation intelligente, en développant des projets interdisciplinaires, mieux reliés aux entreprises, et s’inscrivant dans les priorités de l’Espace Européen de la Recherche (articulations et synergies avec le programme Horizon 2020).

Le choix fait en retenant la priorité 1.a est clairement de renforcer par le biais des GRR au début de la programmation et désormais par les RIN les capacités et l’activité de la recherche publique haut-normande au niveau national et international dans les domaines de la spécialisation intelligente.

*b. Un potentiel d’innovation dans les entreprises haut-normandes à mieux structurer et dynamiser*

La faible interaction entre la recherche et l’entreprise peut également être imputable aux PME qui investissent encore trop peu dans l’innovation notamment technologique. L’enquête communautaire sur l’innovation et sa déclinaison régionale 2011 (réf. Etude INSEE sur l’innovation dans les PME du secteur de l’industrie manufacturière) indiquent que la part des PMI haut-normandes ayant engagé des démarches d’innovation (51%) progresse mais reste inférieure au niveau national (54%). On note aussi que la région représente seulement 0,5% du Crédit Impôt Recherche national.

Bien que 3ème région industrielle de France, la région peine encore à attirer les centres de décisions et de R&D des grandes entreprises, notamment du fait de sa proximité avec l’Ile-de-France. En effet, seuls 2,7% des brevets publiés en 2010 au niveau national la concernaient. De plus, malgré la présence d’acteurs et de structures de soutien et d’accompagnement à l’innovation, la R&D privée a des difficultés à se diffuser dans un tissu économique fortement atomisé en une multitude de PME en situation de sous-traitance. Le tissu économique régional en particulier le secteur industriel réduit son retard, et présente de bonnes intensités d’innovation non technologique (organisation, marketing …) mais aussi en innovation technologique pour les secteurs de la chimie, de l’électronique-informatique-optique, ou encore des transports (Etude INSEE octobre 2012 « Aval Haute-Normandie n°125 »). En revanche, les secteurs de l’agroalimentaire, de la métallurgie et des machines-équipements doivent être sensibilisés à la culture de l’innovation.

L’écosystème haut-normand génère donc un nombre encore trop limité de projets d’innovation. Dans la continuité logique de la priorité 1.a, le défi du rapprochement entre entreprises et laboratoires nécessite d’être traité également en aval avec deux enjeux :

* D’une part, la détection et la concrétisation au sein de la recherche publique des projets à fort potentiel économique. Or aujourd’hui seuls 3 établissements d’enseignement supérieur ont une cellule de valorisation: l’Université de Rouen, l’Université du Havre et l’INSA. De plus, faute de moyens suffisants, les initiatives publiques destinées à renforcer les démarches de valorisation - tel l’appel à projets maturation initié par la Région depuis 2010, ou plus récemment l’appel à projets national pour la mise en place de société d’accélération de transfert de technologie - n’ont pas permis une structuration suffisante des acteurs. Outre le renforcement des moyens humains et financiers, la mise en place d’une organisation mutualisée qui articulera les moyens d’expertise et d’accompagnement est indispensable à une réelle dynamique de valorisation de la recherche.
* D’autre part, une mobilisation plus grande des acteurs de la recherche et du transfert au profit des projets de R&D collaboratifs public-privé. S’ils se développent (57 projets recensés entre 2007 et 2009), ils restent essentiellement limités aux pôles de compétitivité et à un nombre trop restreint de laboratoires.

Afin de renforcer les capacités de réponses aux besoins des entreprises en matière de R&D, l’appui à des centres techniques et à des outils de démonstration et d’essai est à conforter.

Dans la continuité de la chaîne de l’innovation, il faut amener les entreprises vers la culture de l’innovation, sous toutes ses formes d’innovation, technologique, de process, design ainsi que l’innovation sociale. Pour concrétiser les projets innovants, les outils financiers d’accompagnement doivent être renforcés.

A titre d’illustration, le projet de centre de recherche CEVEO (Centre d’expertise et de valorisation de l’éolien) vient s’appuyer sur le projet de plateforme démonstrateur WIN Eolien off shore. Positionné sur des thématiques complémentaires à celles développées ailleurs en Europe sur l’éolien (ex : intégration au réseau électrique, cumul des impacts sur l’environnement etc.), ce projet s’inscrit dans la stratégie européenne du plan SET. Il rassemble la Région et de nombreux acteurs notamment industriels dans l’objectif de constituer un centre de compétences et d’expertise à l’échelle nationale, pour porter les programmes de recherche mutualisés. Identifié dans le cadre de la SRI-SI au titre du domaine de spécialisation éolien, ce projet constitue un axe prioritaire d’intervention.

Par conséquent, en s’appuyant sur une nouvelle organisation des forces du territoire, l’objectif est de mieux détecter, valoriser, puis accompagner les résultats de la recherche pour favoriser une réelle valeur ajoutée au profit de l’innovation et de la création d’entreprises innovantes et le développement de partenariats R&D. C’est en ce sens que la priorité 1.b a été retenue.

**3. Un nécessaire développement d’outils et services numériques au service d’usages innovants au bénéfice des Haut-Normands**

L’économie numérique est un vecteur de croissance essentiel pour le territoire haut-normand. Au-delà des problématiques d’aménagement numérique du territoire, le développement des usages et de services numériques au profit des PME, des particuliers et des administrations est devenu primordial.

L'Agenda numérique pour l'Europe (digital agenda) définit les bases d’une stratégie européenne pour une économie numérique prospère à l'horizon 2020. Plusieurs objectifs chiffrés ont été posés, tels qu’une vitesse de téléchargement de 30 Mbits/s pour tous les internautes et de 100 Mbits/s pour au moins 50% d'entre eux d'ici 2020. Ces éléments ont été repris dans la première SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale pour l’Aménagement Numérique du territoire) haut-normande, établie en 2012, qui vise à un accès à 100 Mbits/s pour 70% des haut-normands d’ici 2020 (éléments rappelés dans les documents opérationnels que sont les Schémas Directeurs d’Aménagement Numérique eurois et seinomarin).

Côté usages et services numériques, le digital agenda établit des objectifs pour 2015 dans différents domaines :

* développement économique : 33% des PME proposant des services de vente en ligne ;
* e-inclusion : 60% du public en marge de la société de l’information utilisant régulièrement Internet ;
* e-administration : 50% des citoyens recourant aux services d’e-administration ;
* etc.

L’ensemble des indicateurs du digital agenda a été repris dans le cadre stratégique du numérique 2014-2020 de Haute-Normandie, document Etat-Région réalisé en préambule d’une actualisation de la SCORAN fin 2014. Ainsi, la SCORAN 2.0 comprendra un important volet « usages numériques » abordant les secteurs suivants : santé, enseignement, recherche, culture, patrimoine, tourisme, administrations, inclusion, transports, territoires, développement économique, formations, orientation et métiers.

Le cadre stratégique du numérique 2014-2020 a déjà permis de recenser d’importants besoins (plusieurs millions d’euros de projets) en matière d’usages numériques : en retenant les priorités 2.b et 2.c, la Haute-Normandie souhaite mettre l’accent sur le développement de services numériques marchands et non-marchands afin de soutenir la compétitivité de ses PME ainsi que pour offrir à ses citoyens et administrations des services innovants améliorant leurs relations (e-administration) et leur quotidien (e-formation, e-culture, e-inclusion…). Pour le cas des usages marchands, la stratégie numérique 2014-2020 haut-normande est directement reprise des travaux menés dans le cadre de la SRI-SI.

**4. La création d’entreprises à dynamiser, des PME haut-normandes à accompagner dans leur croissance**

En constante augmentation au cours de la dernière décennie, grâce à la structuration d’un réseau de partenaires de l’accompagnement destiné à préparer le projet des créateurs et soutenir sa mise en œuvre, le taux de création d’entreprises en Haute-Normandie reste pourtant encore inférieur à la moyenne nationale : 10,2% en 2008 contre 11,1% au niveau national. Cette caractéristique est héritée de la structure historique de l’économie régionale : prédominance de grands groupes industriels, avec d’importants sites de production, plus favorable à la diffusion d’une culture du salariat qu’à celle d’une culture de créateur d’entreprise.  La diffusion de la culture de la création  est aussi un moyen de répondre à un deuxième enjeu régional : celui de la reprise de PME sachant que 65% des dirigeants haut-normands ont aujourd’hui plus de 50 ans.  Les jeunes créateurs d’entreprises et les femmes restent encore minoritaires parmi les créateurs (en 2010, 21% seulement des créateurs d’entreprise avaient moins de 30 ans et 30% des entreprises étaient créées par des femmes en Haute-Normandie- source INSEE). De 2009 à 2010, le nombre des créations d’entreprises a  toutefois augmenté de 67 % dans les technologies de l’information et de la communication et de près de 60 % dans le secteur des énergies, ces progressions spectaculaires étant dues à une part majoritaire des auto-entrepreneurs (source Coface rating). Il convient de conforter cette tendance répondant aux axes stratégiques de la SRI-SI haut-normande et du Contrat Régional de Développement Economique. On constate par ailleurs un tassement du nombre de nouveaux projets incubés (seulement 11 nouveaux projets en 2013 contre 16 en 2012) qui classe la Haute Normandie 17ème région pour la création d’entreprises issues de projets accompagnés par les incubateurs publics.  Il est donc nécessaire de renforcer l’offre des incubateurs et le nombre de pépinières d’entreprises afin d’accompagner dans la durée la création d’entreprises innovantes.

Au-delà du soutien à la création des entreprises il s’agit d’assurer leur croissance via une meilleure structuration. Si, à l’international, des structures d’accompagnement offrant des services d’ingénierie à l’export existent, elles sont trop peu sollicitées par les entreprises haut-normandes. Avec 6,8 % des exportations nationales, la Haute-Normandie figure au 6ème rang des régions exportatrices. Cette bonne performance liée notamment au complexe portuaire ne doit pas occulter le potentiel que constitue le vivier d’entreprises moyennes dont la politique à l’international est encore limitée ou irrégulière. En cohérence avec le PNR 2014 et le Programme régional pour l’internationalisation des entreprises de Haute-Normandie, l’enjeu est donc de mobiliser un nombre croissant d’entreprises sur la conquête du marché international, porteur de croissance.

La problématique du passage de seuil et de la croissance des entreprises est également primordiale d’autant plus que la grande dépendance des PME locales vis-à-vis des grands donneurs d’ordre freine l’acquisition d’une masse critique les rendant plus à même de résister sur le marché aujourd’hui mondialisé.

Le défi de la compétitivité des PME haut-normandes appelle une action publique concertée afin d’assurer un continuum de la recherche, de l’innovation au profit de la création, de la reprise et du développement des PME. La Région Haute-Normandie souhaite ainsi mettre en avant la diffusion de l’entrepreneuriat (priorité 3.a) et l’accompagnement des PME dans leur croissance pour les aider à être plus compétitives sur les marchés locaux, nationaux et internationaux (priorité 3.d).

Face à ces constats, la Région Haute-Normandie a choisi de traiter de façon complémentaire dans l’axe 1 **« Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique »,** les OT1, OT2, OT3. Cet axe a pour objectif de contribuer à créer un environnement favorable à tous les acteurs du développement économique pour leur permettre de créer, d’expérimenter, d’innover et de contribuer ainsi à améliorer la compétitivité du territoire et de ses entreprises. Il permettra en effet de financer des actions concernant les facteurs clés de la compétitivité de l’économie régionale : la R&D et l’innovation, l’économie numérique et la croissance des PME. Cet axe contribuera aux volets croissance intelligente et durable de la Stratégie UE 2020. Il est également totalement articulé avec les priorités identifiées dans le Contrat Régional de Développement Economique (CRDE), le Livre blanc ORETIC Normandie et la SRI-SI haut-normande puisqu’il privilégiera le soutien aux projets relevant des domaines de spécialisation, en lien avec les priorités des PNR successifs.

**5. Une transition énergétique à conduire au bénéfice de l’économie régionale et des Haut-Normands**

*a. Energies renouvelables : une opportunité de diversification énergétique et économique à fort potentiel*

Le secteur haut-normand des énergies constitue le moteur de l’économie régionale : 1ère région énergétique française pour l’emploi et la production de richesse, 1ère région française pour le raffinage, 3ème région française pour la production d’électricité.

Alors que la part des énergies renouvelables se situe encore à un niveau relativement modeste, nombre de facteurs sont propices à leur essor et bénéficient d’un engagement fort des pouvoirs publics haut-normands. En 2012, la production électrique renouvelable s’élevait à 923 GWh, positionnant la Haute-Normandie au 14ème rang des régions françaises (source RTE). Le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie a d’ailleurs fixé comme objectif le triplement de la production d’énergies renouvelables d’ici 2020, en s’appuyant en priorité sur l’électricité éolienne et la chaleur issue de la biomasse.

*Essor de l’énergie éolienne :*

Ainsi, la situation privilégiée du territoire et sa façade maritime positionnent la région aux avant-postes des projets de production d’électricité issue d’énergies marines renouvelables, dont l’éolien. En premier lieu, l’éolien en mer - et les projets lancés de premiers parcs au large de Fécamp et du Tréport - contribueront à la diversification du bouquet énergétique régional et représentent une opportunité majeure de développement d’une nouvelle filière industrielle à potentiel d’exportation. L’éolien en mer constitue l’un des domaines de spécialisation intelligente du territoire (SRI-SI). Les grands projets éoliens en mer ne doivent pas occulter le potentiel éolien terrestre significatif dont le développement est prévu conformément au Schéma régional éolien terrestre de la Haute-Normandie.

En 2013, la Haute-Normandie dispose d’une vingtaine de parcs éoliens terrestres (115 éoliennes) pour une puissance installée de 249 MW (3% de la puissance française, 10ème rang) et une production estimée de 515 GWh.

Concernant l’éolien en mer, deux projets ont été retenus dans le cadre des appels à projets nationaux :

* parc de Fécamp : 83 éoliennes pour une puissance de 498 MW
* parc du Tréport : 62 éoliennes pour une puissance de 496 MW

*Autres énergies à fort potentiel :*

* les chaufferies collectives et industrielles fonctionnant à la biomasse connaissent une forte dynamique de développement ; fin 2012 on comptait 220 MWH pour le secteur industriel et 61 MW pour les chaufferies collectives. L’objectif SRCAE est une installation supplémentaire de 140 MW en collectif et de 150 MW en industriel,
* la méthanisation des déchets organiques, encore trop peu répandue, présente un fort potentiel de développement sous réserve d’une structuration de la filière (enjeu de la sécurisation des approvisionnements d’intrants) et d’une sélectivité des projets au regard de critères environnementaux et d’équilibre économique. En 2011, on comptait 11 installations en fonctionnement pour une puissance totale de 3,5 MW générant une production annuelle d’énergie primaire de biogaz de 93 GWh. Le SRCAE fixe un objectif de 40 installations collectives.
* La Région Normandie a lancé en 2018, en coopération avec l’Agence de l’environnement et la maîtrise de l’énergie en Normandie (ADEME), le plan Méthanisation Normandie 2018-2020. Ce plan a pour objectif de promouvoir et développer la méthanisation en Normandie. Deux volets principaux accompagnent cet axe :
  + un programme d’animation pour la promotion de la méthanisation en Normandie, l’accompagnement et la sécurisation des projets,
  + la coordination des financements Région, ADEME, Europe et Agence Développement Normandie, pour l’émergence et la réalisation des projets.

A côté des sources d’énergies renouvelables précitées, d’autres champs d’investigation potentiels sont possibles : la valorisation des énergies fatales, les agrocarburants de 2nde génération et 3ème génération (pétrole « bleu » issu d’algoculture), ainsi que des filières telles que le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie et l’aérothermie. A ces sources d’énergies, il convient d’ajouter les sujets connexes tels que le développement des réseaux de gaz, de chaleur et des réseaux intelligents (smart grids), ainsi que les installations de stockage d’énergies (batteries, hydrogène…). En effet, la distribution de l’énergie issue de la biomasse et de la méthanisation via des réseaux de chaleur constitue une solution complémentaire à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.

Le SRCAE a fixé les objectifs pour les différentes filières des énergies renouvelables, selon 6 orientations décrites dans le tableau  figurant en annexe n° 3 « Objectifs de production EnR à 2020/ orientations SRCAE ».

C’est dans ce cadre que s’inscrit le choix de retenir la priorité 4.a. Il s’agit ainsi de soutenir une diversification dans la production et la consommation des sources d’énergies renouvelables en favorisant les projets de réseaux et les expérimentations dans le but d’atteindre les objectifs nationaux et européens en matière de production d’ENR.

*b. Une nécessaire réduction de la consommation énergétique des bâtiments, des logements et de la précarité énergétique*

En Haute-Normandie, les logements et les bâtiments tertiaires constituent le deuxième secteur en terme de consommation énergétique avec 18% en 2008 (Air Normand - Inventaire OCEHN  version 2012 (données 2008). Il s’agit donc d’un enjeu majeur dans le cadre d’une stratégie d’action orientée vers la transition énergétique.

Ces consommations importantes peuvent être expliquées par l’ancienneté du parc de bâtiments : en effet, 2/3 des logements ont été construits avant 1975, date de la première règlementation thermique, et consomment en moyenne 1,8 fois plus que les logements neufs désormais construits. De plus, le parc résidentiel présente également une part importante de maisons individuelles (63 %, contre 57 % en France) contribuant fortement à l’émission de GES.

En 2008, le bâtiment représentait 10% des émissions de gaz à effet de serre de la région, dont 74% des émissions du secteur pour les logements et les 26% restants pour le tertiaire (Air Normand - Inventaire OCEHN  version 2012 (données 2008).

Toutes les actions visant à diminuer les consommations énergétiques dans les bâtiments participent donc à la diminution des émissions de polluants atmosphériques. La réduction des consommations énergétiques des bâtiments passe en priorité par l’amélioration de la performance thermique ainsi que par la mise en place de systèmes de chauffage performants, c’est pourquoi la Région fait de l’efficacité énergétique du bâti haut-normand, un objectif central en retenant la priorité 4.c, que ce soit en termes de bâtiments publics ou de logements collectifs publics et privés.

Les orientations et les objectifs sont définis dans le SRCAE en matière d’amélioration de la performance énergétique des bâtiments, conformément au tableau figurant dans l’annexe n° 3 « Objectifs de production EnR à 2020/ orientations SRCAE ».

En matière de rénovation thermique, les objectifs du SRCAE sont : 20 000 logements par an, dont 5 000 logements sociaux et 15 000 logements privés. Concernant les bâtiments tertiaires publics, l'objectif est la réhabilitation de 400 000 m2/an.

L’axe 2 **« Soutenir la transition énergétique haut-normande »** s’appuie sur l’OT4. Il vise à accompagner la Région et les acteurs haut-normands vers une économie dé carbonée en développant le leadership du territoire en matière d’énergies renouvelables, en s’attaquant à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et à la diminution de la précarité énergétique. Le choix fait d’un axe dédié uniquement à la transition vers une économie dé carbonée montre l’importance de cette priorité pour la Haute-Normandie. Cet axe contribuera au volet croissance durable de la stratégie UE 2020. Il est également totalement articulé avec les priorités identifiées dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) approuvé en mars 2013, le Schéma Régional Eolien (SRE) mais également avec la contribution de la région Haute-Normandie au débat national sur la transition énergétique. Il est également articulé avec le PDR FEADER sur les enjeux énergétiques liés à l’agriculture et à l’agroalimentaire.

Les priorités d'actions retenues s'inscrivent notamment dans le contexte national de mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables 2009-2020, du Plan national d’action d’efficacité énergétique et du Plan de rénovation énergétique de l’habitat (PREH) dont l’objectif est de rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux.

Le FEDER viendra en complément du Contrat de plan Etat-Région 2014-2020, du fonds chaleur de l’ADEME et des aides des collectivités.

**6. Un patrimoine culturel à valoriser et un patrimoine naturel à préserver**

*a. Un héritage important à valoriser*

Territoire de contrastes entre terre, fleuve et mer, la Haute-Normandie est dotée d'un riche patrimoine naturel, culturel et architectural. Elle bénéficie d’une identité historique forte composée de thématiques emblématiques et identitaires s’incarnant dans de grands sites naturels à travers une diversité de paysages et une exceptionnelle richesse patrimoniale architecturale. Abbayes, châteaux et manoirs, parcs et jardins et petit patrimoine jalonnent ainsi le territoire permettant à la Haute-Normandie d’être reconnue comme « berceau de l’Impressionnisme ».

Dotée d’une forte tradition industrielle, la Haute-Normandie concentre également un très important patrimoine industriel, portuaire et maritime, composé tout à la fois de bâtiments désaffectés, de vieux gréements et de structures récentes abritant des activités contemporaines.

Même si la notoriété internationale de la Haute-Normandie est certaine, la valorisation touristique de l’ensemble de ce patrimoine peut encore être développée au regard de sa qualité.

Un plan spécifique de dynamisation de l’économie touristique haut-normande adopté lors du vote du Budget Primitif régional 2015 prévoit expressément la « mise en tourisme » du patrimoine naturel et culturel régional. Suite à la fusion des ex régions Haute et Basse-Normandie, une nouvelle politique régionale en matière de développement touristique a été adoptée lors du vote du Budget Primitif 2017, mettant l’accent sur un certain nombre de destinations d’excellences, parmi lesquelles l’impressionnisme, la Normandie médiévale ou encore le tourisme de mémoire, ou encore sur le développement de filières touristiques en Normandie : le tourisme industriel, le tourisme littéraire, ou encore la valorisation de la Normandie comme destination nautisme et plaisance.

Les prestations offertes au visiteur doivent être améliorées : la médiation manque souvent de modernité et ne bénéficie pas toujours d’une traduction, l’absence d’offre adaptée aux enfants est fréquente, l’organisation des sites en réseau autour d’une thématique commune encore imparfaite, les manifestations culturelles ou touristiques d’envergure nécessaire à l’attractivité d’un territoire peu développées. Excellente vitrine des métiers d’art, tant en termes de qualité que de pérennité des oeuvres, le patrimoine offre de multiples possibilités d’approches croisées.

La promotion en direction des clientèles locales, nationales et étrangères est d’ores et déjà importante mais une meilleure organisation de l’offre en amont permettra d’en renforcer l’efficacité.

De par sa compétence en matière d’Inventaire général du patrimoine culturel, la Région dispose d’un fonds documentaire important sur ce sujet, dont la mobilisation doit être systématisée.

La priorité 6.c consacrée à la valorisation du patrimoine culturel a donc été retenue afin de redonner à ces sites de grande valeur un rôle économique, et notamment de favoriser leur découverte lors de l’organisation d’événements économiques.

*b. Un patrimoine environnemental à protéger*

Situé à l’exutoire du bassin versant de la Seine, la Haute-Normandie subit des pressions très fortes en matière d’environnement. Outre l’urbanisation importante, la région accueille le second pôle pétrochimique de France, de nombreuses industries et deux grands ports maritimes. Le développement économique de la région a donc eu de lourds impacts sur la situation environnementale du territoire notamment en matière de biodiversité mais également sur la qualité des sols et de l’eau. On note ainsi depuis le XIXème siècle une disparition de 125 espèces de plantes et, depuis le début du XXème siècle, de 19% des espèces de papillons. De nombreuses autres espèces et/ou leur habitat sont également menacés (31% des poissons d’eau douce dont 65% de migrateurs amphihalins, 18,5% des espèces de sauterelles et criquets, 35% des libellules, 24% des mammifères sont menacés au niveau régional, 86% des amphibiens connaissent une régression de leur aire d’occupation).

Les fonctionnalités biologiques des différents milieux sont perturbées au niveau régional par la fragmentation qu’ils subissent. En effet, la surface de maille non fragmentée est de 5,5 km² en Haute-Normandie contre 99,9 km² au niveau de la France métropolitaine. Concernant la fragmentation des cours d’eau, la Haute-Normandie est la 2ème région à avoir le plus d’obstacles à l’écoulement par linéaire de cours d’eau.

Par le manque d’actions en faveur d’une trame verte et bleue (infrastructures vertes et bleues) et d’outils d’aide à la décision pour orienter les projets d’aménagement et de développement du territoire, le développement régional s’est déployé au détriment d’une prise en compte de la biodiversité.

Outre l’impact direct des pollutions, l’environnement haut-normand est également très vulnérable aux conséquences liées au changement climatique. En effet, des impacts ont déjà été identifiés en matière de biodiversité (sur les 1 578 espèces de fleurs sauvages inventoriées, 125 sont considérées comme définitivement disparues et 347 sont au bord de l’extinction ou très vulnérables (cf. indicateurs de l’Observatoire de la Biodiversité Haute-Normandie). Néanmoins, le choix a été fait de ne pas traiter des questions de lutte contre le changement climatique en tant que telles mais de traiter de leurs impacts sur la biodiversité et donc d’aborder la question de la préservation de l’environnement au regard de l’OT6 plutôt que de l’OT5.

De plus, la Haute-Normandie possède la plus petite superficie d'espaces naturels français, soit 18,5% de son territoire. Ces espaces sont largement dominés par les forêts à plus de 95%. Les 5% restants, répartis entre les milieux ouverts et les zones humides, concentrent la plus grande richesse biologique régionale et constituent par conséquent de véritables réservoirs de biodiversité pour la faune, la flore et les habitats. Un effort doit donc être conduit pour accroître la protection et la restauration des milieux naturels. Pour atteindre cet objectif, la Haute-Normandie souhaite mettre en œuvre un ensemble de mesures opérationnelles en faveur de la maîtrise foncière et de la gestion des milieux naturels, de la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques en référence au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et de l’élaboration et de la diffusion d’outils opérationnels d’aide à la décision pour orienter les projets d’aménagement et de développement du territoire et préalables à la mise en œuvre de programmes d’actions de conservation. Ces domaines d’intervention ont pour but d’augmenter l’attractivité du territoire et insuffler un dynamisme économique respectueux de l’environnement afin de conduire la région Haute-Normandie vers une éco-région.

La préservation de l’environnement et la restauration de la biodiversité sont des politiques en construction en Haute-Normandie et les impacts des actions conduites auprès des acteurs publics et privés ne pourront être visibles que dans plusieurs années. Toutefois, grâce à la complémentarité des actions de la priorité 6.d. le changement voulu se réalisera de façon optimale dans l’espace et dans le temps. La priorité 6.d a donc été retenue afin de continuer la dynamique entreprise ces dernières années grâce à l’effet de levier apporté par le FEDER.

La Région Haute-Normandie a choisi de traiter la problématique de la préservation du patrimoine de manière intégrée dans un axe 3 **« Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand »** dédié à l’OT6. L’objectif est d’œuvrer à la protection, la restauration et la valorisation de toutes les composantes du patrimoine haut-normand afin d’en augmenter l’attractivité culturelle, touristique et économique et inscrire ce secteur dans une dynamique de développement régional. Cet axe présente un lien fort avec le volet croissance durable de la Stratégie UE 2020. Il est également totalement articulé avec le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

Concernant le réseau Natura 2000, la Haute-Normandie compte 31 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitats, soit une superficie de plus de 36 000 ha en milieu terrestre et 11 000 ha en milieu marin (source : OBHN), soit 4% du territoire régional touchant 7 grands types de milieux : grottes à chauves-souris, forêts, fleuves et rivières, zones humides, terrasses alluviales, coteaux calcaires et littoral. Au titre de la Directive « Oiseaux », la Haute-Normandie compte 3 sites classés en ZPS (Zone de Protection Spéciale) d’une superficie totale de plus de 171 000 ha, recouvrant 1,8% du territoire régional ainsi que le littoral seino-marin.

**7. *Une nécessaire mutation des territoires urbains afin de lutter contre la périurbanisation***

Les principaux pôles urbains de la Haute-Normandie se situent le long de la Seine et sur le littoral, à l’exception d’Evreux et Yvetot. Le tissu urbain normand présente une structure multipolaire qui constitue un atout important pour un développement équilibré du territoire.

Ainsi, les 9 grands pôles urbains du territoire concentrent près de 75% de la population régionale.

Pour autant, ce tissu urbain connaît d’importantes sources de tension du fait d’une forte périurbanisation du territoire générant des mouvements pendulaires importants, assurés en grande majorité par la voiture particulière, source de pollution et d’émission de GES. Ce phénomène est d’autant plus marqué que les villes haut-normandes fonctionnent mal en réseau. En effet, l’absence d’interconnexions routières efficaces, et notamment d’itinéraires de contournement, entraîne le passage du trafic routier de transit par les centres-villes.

La périurbanisation du territoire se fait principalement au détriment des espaces agricoles et naturels. Les espaces artificialisés en Haute-Normandie (11,5% de l’espace) sont plus importants qu’au niveau national (9%) (source INSEE – Occupation du sol – 2010).

Consciente des effets négatifs de l’étalement urbain, la Région souhaite soutenir le développement de quartiers urbains durables au cœur des villes, de manière à renforcer leur attractivité. Il s’agira par ce biais de créer des zones d’habitats et de vie plus respectueuses de l’environnement, favorisant l’inclusion sociale et recréant des emplois dans les centres- villes. En retenant la priorité 4.e, l’objectif est de mettre en place des stratégies de développement urbain durable en soutenant à la fois des dispositifs alternatifs à la voiture particulière et des nouveaux espaces urbains d’habitats et d’emplois exemplaires (mixité des fonctions urbaines, intégration environnementale).

La Haute-Normandie, de par son histoire, s’est caractérisée par une forte activité industrielle, souvent située en cœur de ville. Touchée par la désindustrialisation, la Région est confrontée à l’existence de friches, dont une part importante se situe en milieu urbain, principalement dans les agglomérations de Rouen et du Havre. On estime aujourd’hui à 350 le nombre de sites en friches en région, représentant plus de 950 hectares, dont 75% en milieu urbain (Source : Recensement effectué par l’Etablissement Public Foncier de Normandie auprès des collectivités locales en 2014).

Dans un contexte de rareté foncière, la réutilisation de ces espaces constitue un enjeu d’aménagement durable du territoire ; il s’agit à la fois d’une opportunité (retrouver une disponibilité foncière dans les pôles urbains) et une difficulté (foncier plus difficile à traiter et coûteux, notamment en cas de pollution des sols). En retenant la priorité 6.e, l’objectif est d’optimiser la réutilisation de ce foncier et d’encourager les collectivités à recycler ces espaces plutôt que d’aller vers l’extension. Les coûts de reconversion ou de réhabilitation de ces espaces sont élevés et les opérations de traitement complexes. Les actions à mener visent donc à diminuer le surcoût induit en prenant partiellement en charge la gestion opérationnelle du traitement des friches (acquisitions foncières, études, travaux) afin de faciliter la reconstruction de la ville sur la ville (enjeu de recomposition urbaine) et d’inciter à la réutilisation de ces espaces plutôt que de recourir à l’extension, au détriment des espaces naturels et agricoles, en particulier en périphérie des villes.

La réutilisation des friches urbaines participera à l’atteinte des objectifs prioritaires que se fixe la Région en termes d’aménagement et de développement durable, notamment pour la vallée de la Seine (reconquête économique, logistique notamment, aménagement de quartiers durables, restauration des continuités écologiques…), le renforcement du développement économique (réimplantation d’activités industrielles, tertiaires...) et de transition écologique et énergétique (implantation de nouvelles filières éco-industrielles mais aussi rétablissement de continuités écologiques ou encore création de nouveaux quartiers urbains).

A travers le choix de retenir l’OT4 et l’OT6 au sein d’un axe 4 **« Soutenir le développement d’espaces urbains durables »** lié aux problématiques urbaines, la Région souhaite privilégier une recomposition urbaine s’inscrivant dans l’histoire du territoire et construisant le développement de son attractivité. Cet axe présente un lien fort avec la Stratégie UE 2020 – volet croissance durable. Il est également totalement articulé avec les priorités identifiées dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Cette stratégie conforte les autres axes du PO (numérique, énergie, biodiversité...) et s’inscrit dans la politique de l’Union Européenne en matière de ville durable.

**8- Une formation tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques de la région et aux besoins des Hauts-Normands**

*a. Une Initiative pour l’Emploi des Jeunes*

La Haute-Normandie est une région jeune dont une proportion conséquente de la population est âgée de 15 à 29 ans, ce qui représente un habitant sur cinq (19,2%) (source INSEE selon le recensement de la population en 2008). Par ailleurs, elle se démarque de la métropole par une entrée plus précoce de ses jeunes sur le marché du travail, en lien avec des taux de scolarisation inférieurs (14,1% de taux de décrochage scolaire contre 11,5% en France en 2012, source Eurostat).

La faible qualification des jeunes haut-normands (15% sans qualification) – source : INSEE Les jeunes Haut-Normands face à l'emploi- cahier d’Aval-décembre 2012) se traduit par des difficultés renforcées d’accès au marché du travail avec un taux de chômage de 27,5% en 2012 (source Eurostat) confirmé par une hausse à 30,8% pour l’année 2013, chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit près de 6% de plus que la moyenne nationale qui est à 24,9%. Ces difficultés sont renforcées pour les individus qui ont quitté les établissements d’enseignement sans diplôme, pour lesquels le taux de chômage atteint 46% (source INSEE décembre 2012).

C’est ainsi que la Haute-Normandie est particulièrement touchée par les jeunes n’étant ni en emploi, ni en formation initiale, ni en formation confirmée en 2013 (NEET). Ils représentent 13,3% de la population, soit un taux plus élevé qu’au niveau national où le taux est de 11,2% (données Eurostat 2013). Menacé d’exclusion sociale, ce groupe de personnes constitue un indicateur révélateur des difficultés de la jeunesse en Haute-Normandie

De ce fait, avec un taux de chômage des jeunes de plus 25%, soit 28,2% en 2016 (contre 27,5% en 2012 - source Eurostat), la Haute-Normandie a été retenue au titre de territoire éligible à l’initiative pour l’emploi des jeunes et a choisi la priorité 8.ii au sein d’un axe 5 dédié « Former les haut-normands pour favoriser leur insertion ».

Grâce au soutien de l’IEJ, la Région souhaite favoriser l’entrée et/ou le retour des jeunes dans l’emploi en leur apportant le soutien, l’accompagnement et les compétences nécessaires à leur insertion durable sur le marché de l’emploi. Le résultat attendu est d’augmenter le nombre de jeunes sans emploi et le nombre de jeunes recrutés en emplois aidés à obtenir un premier niveau de qualification. Ce premier niveau de qualification leur permettra de trouver plus facilement un emploi. L'IEJ permettra également de "raccrocher" des jeunes en grande difficulté avec le système éducatif traditionnel et de faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi.

*b. Un niveau de qualification des Hauts-normands à renforcer*

67% des Haut-Normands ont un niveau de formation inférieur au bac contre 60% à l'échelle nationale. En outre, plus d’un quart (26 %) des actifs haut-normands ne sont titulaires d’aucun diplôme en 2009 et 57% possèdent au mieux un diplôme de niveau V (CAP/BEP) (Données RP 2009, traitement CREFOR juin 2013 outillage CPRDF 2013). Cette proportion dépasse 60 % dans le département de l’Eure (29 % de non diplômés) (traitement CREFOR outillage CPRDF 2010)

De plus, 8% de la population régionale de 16 à 65 ans est en situation d'illettrisme et 19% souffrent de difficultés en compétences de base (Enquête " information vie quotidienne" 2012 Haute-Normandie/ INSEE).

Dans un contexte d’accélération des mutations et de crise économique touchant en priorité les publics peu qualifiés, la question de la formation tout au long de la vie et de l’élévation des niveaux de qualifications des demandeurs d’emploi et des salariés avec peu ou pas de qualifications est primordiale. Ces publics doivent pouvoir accéder à des parcours qualifiants en adéquation avec les besoins du marché du travail. En leur proposant des formations adaptées et ciblées vers les secteurs en pénurie de main d’œuvre ou émergents (l’industrie, de l’énergie et des domaines de spécialisation de la SRI-SI), ils pourront envisager un retour durable vers l’emploi.

La Région Haute-Normandie a donc retenu au titre du FSE, l’OT 10 **« Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands »** dans un axe 6 dédié. Cet axe a pour ambition de favoriser la formation tout au long de la vie en lien avec les besoins de l’économie haut-normande. L’intervention du FSE permet d’améliorer la qualité et les contenus des formations mises en oeuvre afin d’être en adéquation avec le marché du travail et les besoins de main-d’œuvre (source CPRDF) des secteurs en pénurie (industrie, énergie), des secteurs émergents (métiers liés à la croissance verte) ou ceux de la SRI-SI (éolien notamment). Cet axe s’inscrit naturellement dans la stratégie UE2020 en matière d’emploi, d’éducation et d’inclusion, ainsi que dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. Il est articulé avec le PON FSE et le PON IEJ.

Il sera également recherché au travers de la mobilisation de cet objectif, l’augmentation du nombre de personnes obtenant un premier niveau de qualification parmi les demandeurs d’emploi, notamment pour celles les plus éloignées de l’emploi avec une attention particulière pour les jeunes.

*Architecture de la Stratégie du Programme opérationnel (hors assistance technique)*

* **Axe 1 - « Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique »**
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1 :** Augmenter l’activité des réseaux de recherche à l’échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2 :** Augmenter la valorisation économique de la recherche
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.3 :** Accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.4 :** Accroître l’utilisation de services et outils numériques dans une visée économique
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.5 :** Accroître l’utilisation des technologies numériques à vocation non marchande
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.6 :** Accroître le nombre d’entreprises en développant la culture entrepreneuriale
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.7 :** Renforcer la croissance des PME aux différents stades de leur existence
* **Axe 2 - « Soutenir la transition énergétique haut-normande »**
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 2.1 :** Augmenter la production et la distribution des ENR à fort potentiel en Haute-Normandie
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 2.2 :** Augmenter la performance énergétique du bâti
* **Axe 3 – « Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand »**
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1 :** Augmenter l’attractivité du patrimoine haut- normand
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 3.2 :** Accroître la protection et la restauration des milieux naturels
* **Axe 4 - « Soutenir le développement d’espaces urbains durables »**
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 4.1** : Développer des quartiers urbains durables
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 4.2** : Développer l’utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville
* **Axe 5 – « Former les Haut-Normands pour permettre leur insertion (IEJ)**
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 5.1 :** Augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ ou à un emploi (IEJ)
* **Axe 6 « Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands »**
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 6.1 :** Elever le niveau de qualification des Haut- Normands les plus fragilisés
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 6.2 :** Augmenter la qualité de l’orientation facilitant l’accès à la formation

1.1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement correspondantes, compte tenu de l’accord de partenariat, à partir de la mise en évidence des besoins régionaux et, le cas échéant, des besoins nationaux, y compris la nécessité de relever les défis énoncés dans les recommandations par pays adoptées en vertu de l’article 121, paragraphe 2, du TFUE et dans les recommandations correspondantes du Conseil adoptées conformément à l’article 148, paragraphe 4, du TFUE, en tenant compte de l’évaluation ex ante.

**Tableau 1: Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d’investissement**

| **Objectif thématique choisi** | **Priorité d’investissement choisie** | **Justification du choix** |
| --- | --- | --- |
| 01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen | La recherche et développement haut-normande possède un potentiel de développement important du fait notamment de la structuration en cours des acteurs en grands réseaux de recherche puis réseaux d’intérêts normands qu’il convient de soutenir en particulier dans le cadre des domaines de spécialisation régionaux en cohérence avec la SRI-SI, le schéma d'enseignement supérieur, l'Accord de Partenariat, le SRESRI, le SRDEEII et le plan Normandie Hydrogène. |
| 01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, notamment en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales | La faible interaction entre les entreprises et les acteurs de la recherche induit un manque de valorisation économique qui ne permet pas d’exploiter tout le potentiel de la recherche publique haut-normande.  De même, il convient d’encourager l’investissement des entreprises dans la recherche et l’innovation au vu du manque de dynamisme et du potentiel d’innovation du territoire. Identifiée comme un domaine d’action transversale à la SRI-SI, la valorisation doit être améliorée notamment dans les domaines de spécialisation afin d’améliorer le transfert de résultats et favoriser ainsi l’innovation dans les entreprises, source de compétitivité (cohérence avec la SRI-SI, l'Accord de Partenariat, le SRESRI, le SRDEEII et le plan Normandie Hydrogène. |
| 02 - Améliorer l’accès aux technologies de l’information et de la communication, leur utilisation et leur qualité | 2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC | En Haute-Normandie, le constat a été fait qu’un trop faible nombre de PME utilise et a fortiori produise des produits et services TIC au service des particuliers mais aussi des entreprises et des administrations. La Région souhaite favoriser le soutien de projets permettant d’accroitre l’offre de produits et services numériques notamment dans les domaines de la SRI, du e-commerce et du m-commerce contribuant ainsi à la compétitivité des entreprises (cohérence avec la SRI-SI). |
| 02 - Améliorer l’accès aux technologies de l’information et de la communication, leur utilisation et leur qualité | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) | La Région souhaite promouvoir le développement de l’offre de services numériques publics comme un moyen de renforcer le lien entre l’administration et ses citoyens. L’objectif est également d’améliorer l’appropriation de ces nouveaux outils numériques par les haut-normands pour leur faciliter l’accès à la culture, la santé, la formation…(cohérence avec la SRI-SI et l'Accord de Partenariat). |
| 03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises | En Haute-Normandie, le taux de création d’entreprises reste légèrement inférieur à la moyenne nationale. La reprise d’entreprises se fait d’autant plus prégnante que la moitié des chefs d’entreprise devrait partir à la retraite dans les prochaines années.  L’entrepreneuriat est un métier qui doit être valorisé notamment auprès des jeunes, et les entrepreneurs doivent pouvoir bénéficier d’un soutien à tous les stades de leur projet notamment en période d’incubation (cohérence avec l'Accord de Partenariat). |
| 03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) | 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation | Il s’agit aussi d’assurer la croissance des PME en cohérence avec l'Accord de Partenariat via une meilleure structuration et de les accompagner vers l’internationalisation en leur permettant d’atteindre une taille critique ou de bénéficier d’avantages comparatifs leur permettant d’accroître leur part sur un marché économique globalisé. Ces actions viseront notamment à conforter les filières de spécialisation régionales. |
| 04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs | 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables | La part d’énergies renouvelables se situe à un niveau relativement modeste bien qu’un bon nombre de facteurs soient propices à leur essor. Dans le cadre du SRCAE, elle s’est fixée des objectifs ambitieux notamment dans le développement des filières biomasse et méthanisation dans l’objectif de diversifier le bouquet énergétique haut-normand (cohérence avec les lois Grenelle 1 (2009) et 2 (2010), les orientations du SCRAE, le plan Méthanisation Normandie 2018-2020, et l'Accord de Partenariat). |
| 04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement | Avec un parc de bâtiments publics et résidentiels vieillissant (2/3 des bâtiments construits avant 1975) et provoquant plus d’un ¼ de la consommation énergétique et près de 18% des émissions de GES, l’efficacité énergétique du bâti est une priorité de la Région dans le cadre de sa transition vers une économie moins énergivore. L’amélioration thermique et le développement de nouvelles sources de chauffage sont deux priorités régionales incluses au Schéma régional climat air énergie (cohérence avec les lois Grenelle 1 (2009) et 2 (2010), les orientations du SCRAE et l'Accord de Partenariat). |
| 04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer | Afin de lutter contre la périurbanisation importante du territoire et les nombreux déplacements individuels que cela engendre, l’objectif est de favoriser l’émergence de projets innovants  permettant le développement de zones urbaines de vie et d’habitat adaptés aux enjeux de développement durable que ce soit par le biais de la transition énergétique, du transport ou de l’offre de services locaux (cohérence avec les orientations du SCRAE et l'Accord de Partenariat). |
| 06 - Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel | La Haute-Normandie possède un patrimoine culturel, industriel, maritime, portuaire et naturel important qui gagnerait à être valorisé davantage dans l’optique de devenir un véritable facteur d’attractivité du territoire et de création d’emplois. La Haute-Normandie souhaite mettre en avant ses atouts touristiques grâce à la conservation et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. |
| 06 - Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes | Le développement économique de la région a eu de lourds impacts sur la situation environnementale, conduisant à la disparition de plusieurs dizaines d’espèces animales et végétales à un rythme très soutenu. La poursuite et la montée en puissance des actions mises en place nécessitent nécessairement une impulsion européenne (cohérence avec les orientations du Schéma regional de cohérence ecologique). |
| 06 - Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit | Du fait de sa forte histoire industrielle et des difficultés de ce secteur, de nombreuses zones notamment urbaines doivent aujourd’hui faire l’objet de reconversion et/ou réhabilitation afin d’offrir de nouveaux espaces de vie et d’habitats notamment dans les centres-villes. Ces actions permettront de renforcer l’attractivité du territoire. |
| 08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre | 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse | En raison des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes haut-normands en matière d’accès à l’emploi, la Haute-Normandie a été identifiée comme territoire éligible à l’Initiative pour l’Emploi des Jeunes. Par ce biais, l’objectif est d’accompagner tout particulièrement les jeunes vers une intégration durable sur le marché du travail afin de faire baisser le taux de chômage des jeunes relativement élevé dans la région (cohérence avec l'Accord de Partenariat et le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles). |
| 10 - Investir dans l’éducation, la formation et la formation professionnelle pour l’acquisition de compétences et l’apprentissage tout au long de la vie | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises | Face à une main d’œuvre au faible niveau de qualification, la Région souhaite promouvoir l’accès de tous les publics même les moins qualifiés aux dispositifs de formation professionnelle permettant ainsi une élévation collective des compétences. |
| 10 - Investir dans l’éducation, la formation et la formation professionnelle pour l’acquisition de compétences et l’apprentissage tout au long de la vie | 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage | Face aux mutations du marché du travail, une meilleure orientation des publics en formation et en recherche d’emploi est nécessaire afin d’assurer une entrée durable sur le marché de l’emploi (cohérence avec le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, le Contrat régional de développement économique et l'Accord de Partenariat). |
| 11 - Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique | 11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance |  |

## 1.2 Justification de la dotation financière

Justification de la dotation financière (c'est-à-dire du soutien fourni par l’Union) pour chaque objectif thématique et, le cas échéant, pour chaque priorité d'investissement, conformément aux exigences liées à la concentration thématique et tenant compte de l’évaluation ex ante.

La répartition des crédits FEDER se fait dans le respect de l'obligation de concentration financière imposée par l'article 4 du règlement n°1301 / 2013 FEDER pour les régions les plus développées et va  même au delà (concentration de plus de 89%, calcul hors Assistance Technique).

Le poids de chaque Objectif Thématique (OT) et plus globalement de chaque axe reflètent la stratégie dont la Haute-Normandie va bénéficier, au regard de son diagnostic et en cohérence avec les priorités de l'Accord de Partenariat et les cibles à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Les OT 1, 2, 3 et 4 s'élèvent donc à 195,62M€ soit 89,48% de la maquette FEDER.

Les crédits FEDER affectés à l'OT 4 s'élèvent à 54M€ soit 24,70%, au delà des dispositions communautaires.

L'OT 6 représente 10,52% soit 23M€.

La Région n'a souhaité retenir que ce seul Objectif Thématique hors concentration du fait des particularités environnementales, patrimoniales et culturelles du territoire.

Les OT 4 et 6 constituent l'axe 4 consacré au développement urbain durable.

Conformément à l'article 7 du réglement UE spécifique au FEDER n°1301 / 2013, cet axe est doté de 25M€ soit 11,44% de la dotation globale, soit également un pourcentage allant au delà des dispositions communautaires.

Bien entendu, d'autres actions au sein des autres axes contribuent au développement urbain durable sur le territoire haut-normand avec des actions destinées à faire face au défis économiques, environnementaux, climatiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines.

Les priorités d'investissement FSE figurent au sein de deux axes, dont un consacré à l'IEJ. La répartition reflète la décision nationale relative à la gestion du FSE sur le territoire national : la Région concentre les crédits FSE sur ses domaines de compétence, notamment à travers la formation tout au long de la vie et assure la mise en oeuvre de l'Objectif thématique 8.

La Région a donc choisi au regard de son diagnostic stratégique et des priorités de la stratégie UE 2020 de répartir les financements FEDER/FSE afin d’atteindre les objectifs qu’elle s’est fixée pour 2020. Les OT1, 2, 3 et 4 sont au coeur de la stratégie européenne. Un fort accent a été mis en faveur d’une croissance intelligente au travers notamment de l’OT1 (39%) mobilisé essentiellement dans le cadre de la SRI-SI ainsi que de la promotion des TIC et la compétitivité des entreprises au sein d’un axe commun qui représente 65% de la dotation FEDER.

De plus, l’OT 1 interviendra également indirectement sur le volet croissance durable dans la mesure où les énergies renouvelables (éolien) sont au cœur de la SRI-SI.

La volonté de faire de la Haute-Normandie une Eco-Région, passe non seulement par les actions de R&D soutenues par l’OT1 mais également par la mise en œuvre des exigences permettant une croissance durable à travers la mobilisation de l’OT 4 (24,7%).

Par ailleurs, la Région a fait le choix de ne pas mobiliser du FEDER au profit des infrastructures très haut débit en raison du dimensionnement possible de l'enveloppe dédiée au numérique qui ne permet pas d'avoir un véritable effet structurant sur le territoire.

Enfin, la croissance inclusive pourra être atteinte grâce à la mobilisation du FSE au titre des OT 8 et 10 (65,73M€) ainsi qu’à travers un développement équilibré du territoire voulu à travers l’axe 4 dédié aux problématiques urbaines.

**Cadre budgétaire pluriannuel FEDER/FSE**

La plupart des schémas et contrats élaborés au niveau régional sur lesquels la Région s’est appuyée pour l’élaboration du programme sont des documents stratégiques définissant les grandes orientations à mettre en œuvre sur le territoire haut-normand dans un cadre partagé et reconnu par l’ensemble des partenaires concernés ; ces documents ne comportent pas d’engagements financiers (à l’exception du Contrat de Plan et du contrat « 276 » avec les départements). Néanmoins, ces documents prospectifs trouvent leur déclinaison financière annuelle dans le cadre des politiques menées par la Région à travers son budget.

Il en est de même pour les autres partenaires concernés : Etat et collectivités.

La projection suivante, basée sur des estimations, a été faite pour la durée de programmation 2014-2020 :

**AXE 1** / OT1 :

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 43,5 M€, l’Etat 20,2 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 12 M€, avec 17,5 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises et organismes de droit privé. Ces leviers de financement correspondent au Contrat de Plan Etat-Région, au Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, au Contrat Régional de Développement Economique et la SRISI

OT2

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 5,0 M€, l’Etat 5,0 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 2,3 M€ avec 4,5 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises. Ces financements entrent dans le cadre du CPER, le Livre Blanc ORETIC Normandie et de la SCORAN.

OT3

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 22,6 M€, avec 20,8 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises. Ces financements entrent essentiellement dans le cadre des actions de la Région dans son rôle de chef de file des aides à visée économique. Ces actions s’inscrivent dans le Contrat Régional de Développement Economique, et la SRISI, en lien avec les plans nationaux de réforme successifs.

**AXE 2**

OT 4

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 16,6 M€, l’Etat 1,2 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 12,8 M€, avec 12,7 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises. Ces financements entrent essentiellement dans le cadre du CPER, du SCRAE et du SRE.

**AXE 3**

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 2,5 M€, l’Etat 0,8 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 6,6 M€, avec 1,9 M€ de cofinancements privés provenant des associations.

Concernant le patrimoine culturel, les actions inscrites au PO s’articulent directement avec le plan de dynamisation de l’économie touristique de la Haute-Normandie.

Concernant le patrimoine naturel, les actions s’articulent avec le SRCAE et la SRB (Stratégie Régionale pour la Biodiversité).

**AXE 4**

OT4

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 4,6 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 6,1 M€, avec 4,5 M€ de cofinancements privés.

OT6

En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 3,4 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 8,5 M€.

Les actions cofinancées par le FEDER sur les 2 OT s’articulent totalement avec le SRCAE et le SRCE  et le CPER.

**AXES 5 et 6 (IEJ / formation)**

OT 8ii (FSE/IEJ)

En contrepartie du FSE, la Région a prévu d’engager la même somme, soit 12,16 M€.

Le CPRDF (Plan Régional de développement des Formations Professionnelles) constitue le principale cadre d'intervention du FSE et de l'IEJ.

OT10

En contrepartie du FSE, la Région a prévu d’engager 41,41 M€.

Les actions sont articulées avec le CPRDF (Plan Régional de développement des Formations Professionnelles).

**Tableau 2: Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel**

| **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Soutien de l’Union (en €)** | **Proportion du soutien total de l’Union accordé au programme opérationnel** | **Objectifs thématiques/priorité d'investissement/objectif spécifique** | **Indicateurs de résultat communs et spécifiques du programme pour lesquels un objectif a été fixé** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| AXE 1 | ERDF | 141 613 976,00 | 48.19% | ⏷01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation  ⏷1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen  ⏷1.1 - Renforcer l’activité des Réseaux de recherche à l’échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne  ⏷1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales  ⏷1.2 - Augmenter la valorisation économique de la recherche  ⏷1.3 - Accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes  ⏷02 - Améliorer l’accès aux technologies de l’information et de la communication, leur utilisation et leur qualité  ⏷2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC  ⏷1.4 - Accroître l’utilisation de services et outils numériques dans une visée économique  ⏷2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)  ⏷1.5 - Accroître l’utilisation des technologies numériques à vocation non marchande  ⏷03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)  ⏷3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises  ⏷1.6 - Accroître le nombre d’entreprises en développant la culture entrepreneuriale  ⏷3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation  ⏷1.7 - Renforcer la croissance des PME aux différents stades de leur existence | [5, 6, 7, IR 2, IR1, IR3, IR4, IR7, IR8, IS18] |
| AXE 2 | ERDF | 40 000 000,00 | 13.61% | ⏷04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs  ⏷4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables  ⏷2.1 - Augmenter la production et la distribution des ENR à fort potentiel en Haute-Normandie  ⏷4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement  ⏷2.2 - Augmenter la performance énergétique du bâti | [IR10, IR11, IR9] |
| AXE 3 | ERDF | 12 000 000,00 | 4.08% | ⏷06 - Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources  ⏷6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel  ⏷3.1 - Augmenter l’attractivité du patrimoine haut-normand  ⏷6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes  ⏷3.2 - Accroître la protection et la restauration des milieux naturels | [IR 11, IR13] |
| AXE 4 | ERDF | 25 000 000,00 | 8.51% | ⏷04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs  ⏷4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer  ⏷4.1 - Développer des quartiers urbains durables  ⏷06 - Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources  ⏷6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit  ⏷4.2 - Développer l’utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville | [IR15, IR16, IRe14] |
| AXE 5 | YEI | 24 328 726,00 | 8.28% | ⏷08 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre  ⏷8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse  ⏷5.1 - Augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ou à un emploi (IEJ) | [CR01, CR02, CR03, CR04, CR05, CR06, CR07, CR08, CR09, CR10, CR11, CR12] |
| AXE 6 | ESF | 41 406 518,00 | 14.09% | ⏷10 - Investir dans l’éducation, la formation et la formation professionnelle pour l’acquisition de compétences et l’apprentissage tout au long de la vie  ⏷10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises  ⏷6.1 - Elever le niveau de qualification des Haut-Normands les plus fragilisés  ⏷10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage  ⏷6.2 - Augmenter la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation | [CR03, IR17, IR18] |
| AXE 7 | ERDF | 7 630 000,00 | 2.60% | 7.1 - Garantir un système de gestion et de communication efficace, et valorisant l’intervention du FEDER en Haute-Normandie  7.2 - Objectif spécifique fusionné avec l'OS 7.1 | [] |
| AXE 8 | ESF | 1 865 143,00 | 0.63% | 8.1 - Garantir un système de gestion et de communication efficace et valorisant l’intervention du FSE en Haute-Normandie  8.2 - Objectif spécifique fusionné avec l'OS 8.1 | [] |

# 2. AXES PRIORITAIRES

2.A Description des axes prioritaires, à l’exclusion de l’assistance technique

2.A.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 1 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique |

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers établis au niveau de l'Union

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre par l’intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

🞏 Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l’innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

Cet axe prioritaire concentre trois objectifs thématiques qui **visent à renforcer de façon complémentaire les facteurs de compétitivité et de performance économique en Haute-Normandie** (OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l’innovation ; OT 2 : Améliorer l’accessibilité aux technologies de l’information et de la communication, leur utilisation et leur qualité ; OT 3 : Améliorer la compétitivité des PME). D'ailleurs, au niveau des actions régionales, l'instruction des dossiers est faite au sein de la même direction, pour une meilleure synergie d'action des trois thématiques.

Il s’agit de développer une approche stratégique et intégrée de ces 3 facteurs qui interagissent dans un cercle vertueux de compétitivité économique et de croissance inclusive. Ils forment ainsi les 3 thématiques prioritaires et indissociables de mobilisation des politiques publiques, en synergie avec les acteurs privés organisés en filières et pôles de compétitivité.

Ainsi, concernant la recherche et développement et l’innovation, le choix est de renforcer les capacités de recherche dont les travaux interdisciplinaires sont susceptibles d’avoir un impact sur le tissu économique régional, et de favoriser le transfert technologique et l’innovation sur le territoire.

En interaction avec le déploiement de la RDI, la Région Haute-Normandie engage le développement de l’économie numérique et fait rentrer ses PME, ses citoyens et le service public en général dans une nouvelle ère proposant de nouveaux services et usages numériques qui améliorent le quotidien.

Enfin, le défi de la compétitivité des PME haut-normandes implique une action publique concertée afin de soutenir la création et la reprise d’entreprises, le développement des PME notamment par le passage de seuils et à l’international, ainsi que d’encourager l’innovation dans toutes ses formes.

L’objectif de cet axe est de créer un environnement favorable à tous les acteurs du développement économique pour leur permettre de créer, d’expérimenter, d’innover et de contribuer ainsi à améliorer la compétitivité du territoire et de ses entreprises et à développer l’emploi.

Ces priorités sont le fruit des choix collectifs effectués avec les acteurs régionaux qui encore récemment ont défini les forces et perspectives majeurs de la Région sur lesquels concentrer les fonds FEDER, dans le cadre de la Stratégie de Recherche et d’Innovation basée sur une Spécialisation Intelligente SRI-SI.

Ces priorités figurent également dans le Contrat Régional de Développement Economique (CRDE), le Livre blanc ORETIC Normandie, la stratégie régionale sur le très haut-débit en Normandie et la Stratégie de Recherche et d’Innovation. En effet, dès 2011, le territoire régional s’est doté d’une stratégie de développement économique, sous forme d’un contrat, le CRDE, pour une Normandie dynamique, entreprenante et attractive qui reprend également ces trois facteurs de développement que sont la R&I, la croissance numérique et la compétitivité des entreprises avec pour ambition la diversification de l’économie industrielle régionale ainsi que la transition énergétique.

Cet axe contribue directement à la Stratégie UE 2020 – volets croissance intelligente et durable

2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** | **Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- |
| ERDF | Plus développées | Total |  |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 1a |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.1 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Renforcer l’activité des Réseaux de recherche à l’échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | La capacité de recherche publique régionale, au regard de la moyenne des autres régions, est relativement limitée en nombre de chercheurs. Elle fragilise ainsi le rayonnement national et international de la région, et limite les capacités de réponse à apporter aux entreprises du territoire dans leur montée en compétence et démarches de compétitivité et d’innovation. Toutefois, la structuration en Réseaux de Recherche puis en Réseaux d’Intérêt Normand (RIN) est engagée et la production scientifique présente une bonne qualité. Ce fonctionnement permet le développement des pratiques d'interdisciplinarité au sein de chaque Réseau de Recherche puis en RIN, ce qui favorise les innovations de rupture.  La Communauté d’Universités et d’Etablissements « Normandie Université » (construite à l’échelle de la Haute et la Basse-Normandie) devrait favoriser à terme le rayonnement des compétences scientifiques haut-normandes. Le rapprochement entre les Universités et les 7 écoles d'ingénieurs coordonne les forces régionales et attire des étudiants et des scientifiques de la France entière.  Le territoire bénéficie donc aujourd'hui d'une recherche publique de qualité qui s'est structurée pour plus de visibilité et une meilleure connexion avec l'économie du territoire. Il s’agit là d’un enjeu majeur retenu dans la SRI-SI et le SRESRI qui nécessite une action et des soutiens forts.  La mobilisation des acteurs de la recherche et de l’innovation est exemplaire, et se poursuit actuellement dans le cadre du Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (SRESRI). Le plan d’action intègrera ces synergies régionales, interrégionales, nationales (avec la Stratégie nationale pour la Recherche France 2020) et bien entendu européennes entre les fonds FEDER et le programme européen Horizon 2020 en particulier.  **Résultat attendu** : Augmenter les capacités et l'activité de recherche publique en région pour les dimensionner à la hauteur des besoins de l’économie régionale.  Les actions à mener sont principalement :   * l’accompagnement des projets des réseaux de recherche, dans les 6 domaines de spécialisation et d’excellence régionale, du SRESRI, du SRDEEII et du Plan Normandie Hydrogène. * le développement des plateaux d’équipements mutualisés, * l’accueil et l’installation durable des chercheurs, jeunes et confirmés, * les opérations de diffusion de la science mais aussi de structuration, type campus, améliorant l’offre de recherche régionale. |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **1.1 - Renforcer l’activité des Réseaux de recherche à l’échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR1 | Dépenses intérieure de recherche et de développement des administrations (DIRDA) | € | Plus développées | 115 000 000,00 | 2011 | 150 000 000,00 | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche | annuel (référence n-3) |
| IR 2 | Part des chercheurs publics produisants | % | Plus développées | 91,00 | 2011 | 100,00 | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche | Annuelle (n-3) |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |
| --- | --- |
| * ***Accompagnement des programmes de recherche des réseaux régionaux de recherche dans le cadre de la SRI-SI,*** ***SRESRI, SRDEEII ou Plan Normandie Hydrogène.***   Cette action consiste à accompagner les projets de recherche et les projets de recherche et développement les plus structurants et interdisciplinaires pour les domaines de spécialisation de la SRI-SI, conformément aux objectifs européens, en visant l'excellence, les coopérations et l'émergence de technologies et d'innovation disruptives. Elle contribuera également à l’ambition générale de maintenir et développer le potentiel de recherche publique et privée sur le territoire.  Les actions à mettre en œuvre seront principalement des projets de recherche interdisciplinaires, ayant un potentiel d’application ou d’utilisation pratique, et qui sont susceptibles d’apporter une montée en gamme internationale.  Ce type d’action induit des besoins en équipements, en dépenses de personnel au prorata du temps dédié au projet, en frais de laboratoire (dépenses liées aux essais, expérimentations etc) ainsi qu’en frais de déplacements et de travail en réseau.  **Exemples** :   * dans le domaine de spécialisation « technologie chimie-bio appliquée à la santé », qui s’inscrit dans les domaines d’intérêt européens (ex : KETS Biotechnologies et Défis sociétaux Santé H2020) : activités du laboratoire d'excellence interrégional Synorg en chimie/médicaments menés en lien avec les industriels du secteur, tels que par exemple, l’accueil de chercheurs étrangers sur des chaires et la constitution de consortiums susceptibles de conduire à des projets européens, * dans le domaine de spécialisation « efficacité des systèmes énergétiques et de propulsion » qui s’inscrit dans les domaines d’intérêt européens (ex : KETS microélectronique, Défis sociétaux énergie et transport)   : projet de recherche sur la mesure des émissions de la combustion mené avec les industriels de l’automobile et de l’aéronautique en particulier, afin de créer une expertise supplémentaire portée pour un jeune chercheur, en vue de ruptures technologiques à terme. * dans les domaines identifiés par le SRESRI,SRDEEII ou Plan Normandie Hydrogène : Numérique et société, numérisation intelligente des documents, calcul, Transition Energétique, Hydrogène (en complément du domaine de l’éolien), Ressources et alimentation, sciences végétale et agronomique   **Les groupes cibles**: les Réseaux de Recherche sont une spécificité en Haute-Normandie. Ils ont été constitués afin de structurer la recherche régionale en rassemblant des laboratoires et structures complémentaires pour traiter des enjeux économiques et sociaux régionaux. Ces réseaux de recherche sont un mode de coopération efficace, sans toutefois disposer de personnalité juridique. Ce sont donc bien les structures membres qui restent responsables juridiquement et bénéficiaires des aides.  **Les territoires spécifiques ciblés** : sans objet  **Les types de bénéficiaires**: Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’universités et d’établissements, EPST (Grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, GIP, GIE, Entreprises (si en coportage formalisé avec une des structures de recherche précédemment énumérées), collectivités territoriales.   * ***Accompagnement des parcours de jeunes chercheurs en lien notamment avec les Grands organismes de recherche***   Ce type d’actions répond principalement aux axes stratégiques de la SRI-SI relatifs à l’augmentation de l’attractivité ainsi qu’à la montée en compétence des ressources humaines pour développer l’innovation dans les entreprises.  Conformément aux objectifs européens, il vise à soutenir la mobilité entrante, la détection des talents d’envergue internationale ainsi que l’ancrage de jeunes chercheurs ou de jeunes équipes de recherche pour accélérer et approfondir leurs travaux vers l’excellence, s’ouvrir à des échanges internationaux, et faire émerger des connaissances exploratoires.  Cette action favorise l’attractivité à l’égard des jeunes chercheurs en offrant un dispositif d’accueil et de démarrage, accélération et augmentation de la qualité de la production scientifique en offrant des conditions et moyens de travail au quotidien. Elle favorise l’augmentation des effectifs de chercheurs en région en favorisant l’installation « précoce » et/ou le retour de jeunes chercheurs, ingénieurs, équipes.  **Exemples** :   * programmes d'émergence du CNRS ou encore de l'INSERM pour l’installation durable de jeunes équipes * appui à la mise en place de chaires, notamment en lien avec des entreprises * Dispositifs d'allocations pour les jeunes chercheurs au stade post-doctorat en vue de leur venue/retour et de leur future sédentarisation   **Les principaux groupes cibles**: docteurs sous forme de post-doctorat, jeunes chercheurs contractuels afin de les hisser vers les concours statutaires, chercheurs statutaires (Ministère de l’ESR, EPST etc.) et/ou aux équipes émergentes (nouveau thème de recherche porté par un chercheur arrivé depuis moins de 5 ans en région)  **Les territoires spécifiques ciblés** : sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’université et d’établissements, EPST (grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, GIP, GIE, Entreprises (si en coportage avec une des structures de recherche précédemment énumérées), collectivités territoriales.   * ***Actions de structuration, de promotion et de diffusion de la recherche régionale***   Ce type d’actions répond à plusieurs axes stratégiques de la SRI-SI : l’attractivité, la transdisciplinarité et la valorisation de la recherche.  Il s’agit de soutenir les démarches et stratégies collectives, visant à faire progresser la perception et l’accès au secteur de la recherche et technologie, comme par exemple la constitution de campus thématiques, pour rassembler sur un site les acteurs de la formation, de la recherche, de la technologie et le secteur privé, afin d’offrir un lieu d’accueil et de vie à l’égard des étudiants/élèves, chercheurs, entrepreneurs dans un domaine d’excellence, ou encore des actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.  Ce type de démarche peut induire des besoins d’aménagement, de communication ou l’organisation d’évènements.  **Exemples** : Le Technopôle du Madrillet, présente le potentiel pour être organisé en Campus dans les domaines de spécialisation (Efficacité des systèmes énergétiques et de propulsion + Fiabilité Electronique + Vieillissement des matériaux + Eolien + Logistique et multimodalité), en cohérence avec le schéma stratégique de la Vallée de la Seine et le Programme national d'Investissements d'Avenir.  Manifestation à l’attention d’un public élargi, ou exposition vulgarisant des connaissances issues des recherches d’excellence.  **Les principaux groupes cibles** : sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés** : sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’université et d’établissements, EPST, associations de diffusion de la culture scientifique (grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, GIP, GIE, Entreprises (si en coportage avec une des structures de recherche précédemment énumérées), collectivités territoriales.   * ***Actions de constitution ou de renforcement d’infrastructures de recherche mutualisées et ouvertes***   Ce type d’actions, en plus de contribuer au renforcement des domaines de spécialisation, répond à plusieurs axes stratégiques de la SRI-SI : attractivité, transdisciplinarité, valorisation.  Il s’agit de soutenir la mise en place, le développement ou l’extension d’ensembles d’instruments et équipements scientifiques et technologiques, adossés aux domaines de spécialisation. Leur ouverture aux coopérations avec les entreprises et les partenaires extérieurs à la région sera primordiale car, conformément aux objectifs européens, elles visent, grâce à la mise en commun des compétences, à identifier des technologies nouvelles, ainsi qu’à contribuer aux technologies clés le cas échéant.  Cette action favorise l’augmentation de la qualité et de la productivité de la recherche grâce au recours à des instruments performants et pointus. Elle permet la constitution de compétences techniques (ingénieurs, techniciens) autour de méthodologies scientifiques d’excellence, auxquelles les entreprises peuvent avoir recours pour innover et se développer. Les outils numériques, en particulier de calcul intensif et de modélisation (cf Objectif thématique 2 supercalculateur , maison de la simulation numérique et réseau Syrhano), sont intégrés et permettent le partage de données et la coopération entre ces infrastructures et les travaux qui y sont menés.  Les besoins induits par cette action sont principalement des dépenses d’équipement, de petits matériels et consommables ainsi que de personnel dédié.  **Exemples**: le développement de la plate-forme d’imagerie cellulaire PRIMACEN, ensemble de 6 services d’imagerie (ex : recherche de biomarqueurs, qualification de molécules d’intérêt etc.) reconnue par l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), ouverte à la communauté scientifique et aux entreprises.  **Les principaux groupes cibles** : sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés** : sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’université et d’établissements, EPST (grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, GIP, GIE, Entreprises (si en coportage avec une des structures de recherche précédemment énumérées), collectivités territoriales. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |
| --- | --- |
| * ***Accompagnement des programmes de recherche des réseaux régionaux de recherche dans le cadre de la SRI-SI,*** ***SRESRI, SRDEEII ou Plan Normandie Hydrogène.***   La sélection s’opèrera sur la base d’une présélection annuelle au sein des Réseaux de Recherche, impliquant les structures de transfert de technologie, d’innovation ainsi que les représentants des entreprises. Ces réseaux de recherhce organisent une remontée de projets chaque année suivant les axes de leurs programmes scientifiques, évaluent et donnent des orientations avec l’appui d’experts extérieurs.  Au titre du FEDER, les caractéristiques suivantes seront recherchées dans les projets et prises en compte :  - le potentiel d'application vers le monde socio-économique et l’ouverture sur la société,  - le niveau de transdisciplinarité (caractère partenarial),  - les perspectives et potentiels d’inscription dans des programmes nationaux, internationaux et européens, en particulier les synergies escomptées avec Horizon 2020  Les projets devront présenter une forte dimension appliquée, un fort caractère novateur, apporter une évolution majeure à la recherche régionale et aux acteurs économiques et sociaux.   * ***Accompagnement des parcours de jeunes chercheurs en lien notamment avec les Grands organismes de recherche***   La sélection pourra s’opérer au fil de l'eau ou sur la base d’un appel annuel (appel à manifestation d'intérêt ou à projets sous réserve de faisabilité), complété de l’avis des Réseaux de Recherche transdisciplinaires.  La sélection prendra en compte :   * la contribution aux priorités thématiques (domaines de spécialisation), * la qualité scientifique, * l’avis de l’établissement ou de l’organisme employeur quant aux moyens qu’il y engage, * le lien avec une entreprise ou une structure aval, * la motivation du porteur et son engagement dans un processus formel (ex : candidatures aux concours ou aux appels à projets) * ***Actions de structuration, de promotion et de diffusion de la recherche régionale*** * qualité de l’organisation, des structures supports, de l’engagement des partenaires/membres * faisabilité et plan prévisionnel de financement pluriannuel * cohérence territoriale et interrégionale * portée/ publics visés, couverture du territoire * caractère fédérateur et partenarial * programmation complémentaire des différentes actions   Le nombre de projets concernés se limiterait à 1 ou 2 pour la Haute-Normandie.   * ***Actions de constitution ou renforcement d’infrastructures de recherche mutualisées et ouvertes***   Les opérations d’équipements répondant aux priorités thématiques seront sélectionnées sur la base de :   * leur degré de transdisciplinarité * l’implication d’entreprises et/ou d’utilisateurs potentiels * la mise en commun formalisée de moyens de fonctionnement y compris en ressources humaines * un accès aux équipements et compétences à l’attention des autres territoires et du tissu économique * l’existence d’une organisation formalisée : un cahier des charges, des grilles tarifaires etc. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers**(le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **1a -** **Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO24 | Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien | Équivalents temps plein | FEDER | Plus développées |  |  | 63,00 | Synergie | annuel |
| CO25 | Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées | Équivalents temps plein | FEDER | Plus développées |  |  | 126,00 | Synergie | annuel |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 1b |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.2 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Augmenter la valorisation économique de la recherche |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | La dynamique partenariale se poursuit depuis l'élaboration de la Spécialisation Intelligente, et est largement relayée par les évolutions en cours autour de la création de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Normandie Université et de l'élaboration par la Région d'un Schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Le défi à relever est celui d'une organisation mutualisée et concertée entre acteurs publics et privés pour davantage valoriser la recherche et générer des innovations.  La valorisation économique de la recherche est un maillon essentiel du développement économique et social. Ce processus doit permettre, à partir d'un projet de recherche, de créer de l'activité et ainsi de générer du chiffre d'affaires et de développer des emplois.  Actuellement, le travail de valorisation est essentiellement réalisé par 3 cellules de valorisation dont les moyens humains limités concentrent aujourd'hui principalement leurs travaux sur de l'ingénierie de projet. Le territoire bénéficie également de 4 structures de transfert labellisées Centre de Ressources Technologiques (CRT) ainsi qu'une plateforme technologique (PFT). Chacune de ces structures favorise la dynamisation de la recherche dans des filières clés du territoire. Enfin, des réflexions ont été engagées au sein de chaque réseau de recherche pour mieux valoriser leurs compétences auprès des acteurs économiques.  Néanmoins, malgré la présence de ces structures, la valorisation de la recherche constitue aujourd'hui un point faible du territoire. La recherche doit contribuer à générer de nouvelles entreprises et à développer des entreprises existantes, qui en Haute-Normandie ont en outre un déficit de culture de l’innovation (cf. OT3).  Faute de moyens et de compétences dédiées, les pistes de valorisation économique de la recherche détectées sont insuffisamment explorées, trop peu aboutissent à des transferts vers le tissu économique et social, et les connexions avec le secteur économique sont insuffisantes.   Une meilleure valorisation économique de la recherche implique de mettre en place entre établissements une organisation et des moyens de valorisation des résultats de la recherche communs et mutualisés : pour pouvoir mieux qualifier le potentiel économique d'une avancée scientifique, identifier le meilleur levier de valorisation (brevet, transfert de technologie, prestation, création d'entreprises...), définir et entretenir une stratégie de propriété industrielle, et accompagner à chaque étape importante le développement des projets ainsi sélectionnés et ainsi transférer plus d’avancées scientifiques vers l’économie et la société. La prise en compte des enjeux de la valorisation, doit s'effectuer en cohérence avec les dynamiques des réseaux de recherche et campus thématiques (cf. priorité 1.a) mais également en renforçant les temps et les lieux de rencontres entre laboratoires et entreprises.    **Résultat attendu** : mise en place d'une organisation mutualisée d'accompagnement de la valorisation économique de la recherche |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.3 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Pour éclairer les entreprises sur l’innovation, ses tendances par secteur, ses formes multiples telles que les innovations non-technologiques,  et les sensibiliser sur le potentiel de gains en différentiation et en compétitivité sur les marchés, des actions sont menées par l'Agence Régionale de l'Innovation SEINARI (aujourd’hui ADN), les acteurs consulaires, les pôles de compétitivité etc. qui constituent le réseau régional de l’innovation. Elles doivent être renforcées et poursuivies. La coordination de l’offre de compétence ainsi apportée permettra un accompagnement plus ciblé des projets innovants depuis l’idée jusqu’à leur mise en œuvre.  De plus, de nouveaux leviers permettant l'identification des projets innovants et leur accompagnement sont à créer. A cet effet, afin de qualifier et d’orienter la faisabilité économique d’idée innovante, des démarches de maturation de projets innovant au moyen d’études ciblées (marketing, juridique, de propriété intellectuelle ou technique…) pourront être mises en place.  En complément des dispositifs d’aides portés par exemple par la Région ou BPI, l’appui aux premières phase de développement des projets innovants pourra aussi intervenir avec de nouveaux outils cumulant tutorat (marché ou métier) et apports en quasi fonds propres (Fonds prêts d’honneur innovation).    **Résultat attendu :** augmenter le nombre d'entreprises innovantes et de démarches de R&Dcollaboratives de façon á générer la création ou l'amélioration sensible de produits, procédés et services commercialisables ou utiles à la société. |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **1.2 - Augmenter la valorisation économique de la recherche** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR3 | Dépense interieure de recherche et développement des entreprises | € | Plus développées | 530 000 000,00 | 2011 | 550 000 000,00 | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche | annuelle (n-3) |
| IR4 | Nombre de projets de valorisation accompagnés par Normandie Valo | Nombre | Plus développées | 7,00 | 2014 | 35,00 | Normandie Valo | Annuelle |

| **Objectif spécifique** | | **1.3 - Accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| 5 | Montant de R&D déclaré au Crédit d'Impôt Recherche | € | Plus développées | 161 814 400,00 | 2011 | 205 000 000,00 | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche | annuelle (n-3) |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |
| --- | --- |
| ***Actions à financer au titre de l’Objectif Spécifique 1.2 «  Augmenter la valorisation économique de la recherche »***   * ***Identification et qualification du potentiel économique des résultats de la recherche valorisables***   La valorisation de la recherche englobe toutes les formes de retombées économiques et sociales des résultats de la recherche :   * la propriété intellectuelle, la prise de brevets et leur cession, * la création d’entreprise innovante, * le transfert de technologie, action très concrète de transmission d’une technologie vers une ou plusieurs entreprises, * les collaborations de recherche et développement avec des entreprises ou acteurs économiques, * la diffusion/l’information vers le grand public ou public averti, * les prestations, les conseils, les actes d’expertise etc. tarifés * l’insertion professionnelle des docteurs, ou étudiants   Sur la période 2007-2013, certaines expérimentations menées par l’agence SEINARI en lien avec les établissements d’enseignement supérieur et de la recherche ont montré qu’il existe un nombre important de projets valorisables (plus d’une centaine) au sein des laboratoires publics régionaux. Face à ces projets, la dispersion des acteurs et les faibles moyens d’expertises et de financement des établissements ne permettent pas d’envisager un accompagnement rendant possible une réelle valorisation économique. L’expérimentation d’un fonds de maturation mutualisé permet à ce jour d’accompagner seulement 3 à 4 projets par an. La gestion de la propriété industrielle de ces démarches est à professionnaliser.  Il convient de mobiliser l’ensemble des acteurs qui sensibilisent, détectent et accompagnent la mise en œuvre des projets depuis la paillasse en laboratoire jusqu’aux structures d’appui des entreprises innovantes : les établissements d’enseignement supérieur et de recherche, l’agence de l‘innovation SEINARI et le réseau des acteurs d’appui à l’innovation.  Les moyens en personnels dédiés et spécialistes sont indispensables et ce dans le cadre d’une organisation mutualisée ou auprès de prestataires spécialisés.  Face à ce défi, l’appui du FEDER est indispensable.  Concernant la nature des besoins, on identifie différentes phases dans le processus de mise en œuvre de ces projets : sensibilisation, détection, maturation, pré incubation, incubation. Ceci génère des coûts environnés pour les équipes de recherche porteuses des projets : investissement, consommables, prestations scientifiques, frais de propriété industrielle, Business développement, études de marketing etc.  **Exemples** :   * renforcement des équipes de valorisation au sein des Réseaux de Recherche et des campus, et au sein d’une structure de valorisation mutualisée inter établissements, en lien avec les acteurs de l’innovation, notamment SEINARI (aujourd’hui l’Agence de développement en Normandie ADN) * actions de sensibilisation à l’innovation, et à l’insertion économique des doctorants ; journées de sensibilisation des chercheurs à la valorisation économique * appui à la maturation, aux expertises en propriété intellectuelle et industrielle, et dépôts de brevets… * offres de services de conseil en propriété industrielle / créativité/  de marketing de l'innovation proposées par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), les organismes consulaires, auprès des entreprises * organisation de journées de rencontres « passerelles » ayant pour objectif de permettre à des entreprises de rencontrer des laboratoires de recherche experts dans un domaine.   **Les principaux groupes cibles** : sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés**: sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’universités et d’établissements, Etablissements Publics à Caractère Scientifique Technologique EPST (grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, Groupement d'Intérêt Public (GIP), Groupements d'Intérêt Economique (GIE), Entreprises (), collectivités territoriales, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) / agences de développement   * ***Développement des centres de transfert de technologies, de l’offre de démonstrateurs, de « fablab », et de plateaux techniques, notamment à l’attention des PME*** * Ce type d’action répond à l’axe stratégique de la SRI-SI, et plus globalement aux nouvelles stratégies régionales de recherche et d’innovation (SRESI, SRDEEII) tendant à dynamiser la valorisation de la recherche, ainsi qu’à aider les entreprises à franchir des seuils (de taille, d’innovation, sauts technologiques etc.).   Il s’agit de soutenir des actions de création ou de développement des outils de démonstration, d’essais, d’expérimentation et d’ateliers de production ou de simulation etc., mais également des laboratoires communs avec une entreprise. Ces lieux viseront à répondre aux besoins des entreprises en particulier les PME. En effet, les lieux d’essais et d’expérimentation nourrissent les collaborations directes entre le monde de la recherche et les entreprises. Ils sont en outre un cadre de synergies transdisciplinaires, où se préparent les innovations. Les projets s’inscrivant dans le cadre de la thématiques des ENR et relevant des domaines de spécialisation Eolien et Efficacité énergétique, sont considérés comme prioritaires à l’échelle régionale, et font l’objet d’une action ciblée (cf. ci-après).  **Exemples** :   * Dans le domaine de spécialisation « fiabilité des composants dans les systèmes embarqués », constitution d’un laboratoire commun CECOVIM entre laboratoires de recherche et centres de transfert de technologie du Réseau de recherche Energie Electronique matériaux, mobilisant les compétences et moyens d’essais originaux pour étudier et préconiser les risques de défaillances des dispositifs électroniques embarqués. L’approche intègrera les questions d’électronique et de matériaux, explorant un champ de connaissances déterminants pour le développement par exemple de l’écomobilité (véhicule électrique ou hybride, avions tout électrique). * Création d’une plate forme de performance industrielle, comportant un laboratoire mobile avec imprimante 3D susceptible de se déplacer auprès des entreprises, ainsi qu’un atelier de production instrumenté (modélisation des usines du futur, ergonomie, maintenance etc.)   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’universités et d’établissements, EPST (grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, GIP, GIE, Entreprises, collectivités territoriales, CCI/agences de développement.     * ***Soutien aux projets innovants et ou expérimentaux dans le domaine des ENR et notamment sur les EMR***   Une attention particulière est portée aux projets concourants aux développements des énergies renouvelables.  Afin de contribuer aux objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en matière de production et de distribution d’énergies renouvelables, les acteurs économiques, institutionnels et de la recherche doivent travailler ensemble à l’élaboration et l’expérimentation de nouveaux procédés et nouvelles sources d’énergies. Cette action a vocation à soutenir le développement de prototypes, de projets pilotes, le test et la mise sur le marché de produits nouveaux permettant d’augmenter la production, le stockage ou la distribution d’énergies renouvelables.  Cette approche thématique ciblée correspond également aux domaines de spécialisation identifiés dans la SRI-SI : l’éolien ainsi que l’efficacité des systèmes énergétiques.  **Exemples :**   * Financement de projets démonstrateurs (de recherche ou de production) innovants en matière d’EnR (production et stockage), et de centres techniques rattachés tel que le centre de recherche CEVEO (Centre d’expertise et de valorisation de l’éolien) dans le cadre du projet de plateforme démonstrateur WIN Eolien off shore * Aide aux études et à l’investissement pour la réalisation de prototypes ou projets pilotes * Financement de solutions innovantes sur le stockage, la valorisation et la distribution des énergies renouvelables * Financement de projets éoliens offshore démonstrateurs * Financement (études, investissement) des projets de développement d’agro carburants de 2ème génération (cultures lignocellulosiques) * Développement de réseaux d’énergie intelligents   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Etablissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, Communauté d’universités et d’établissements, EPST (grands organismes nationaux de recherche), écoles d’ingénieurs privées ou publiques, associations, GIP, GIE, Entreprises, sociétés de projets, collectivités territoriales….    ***Actions à financer au titre de l’Objectif Spécifique 1.3 « Accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes »***   * ***Sensibilisation et détection des projets à potentiel, mise en relation de partenaires et accompagnement tout au long du parcours d'innovation***   En complément de la démarche de structuration et de développement de la valorisation économique de la recherche, il convient également de mobiliser directement les entreprises.  Il s’agit de favoriser une prospection active et un accompagnement mené jusqu’à la phase de mise sur le marché des innovations pour conforter leur impact sur la compétitivité des entreprises.  Il s’agit de stimuler des démarches d’innovation par un large réseau d’acteurs en vue de mobiliser l’ensemble des compétences indispensables au déploiement de la culture de l’innovation ainsi qu’à la réussite concrète des projets.  Des actions de sensibilisation et d’accompagnement sont d’ores et déjà mises en place par l’agence de l’innovation SEINARI, ou des pôles de compétitivité tel que MOVEO qui développe des partenariats sur un large spectre de sujets: compétences (ex : Mov’eo/Innov’ENT), international (Ubifrance, CCI International), performance industrielle (Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (CESI), ARIA HN, Nov@log, Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM…), nouvelles technologies (Normandie AeroEspace, Nov@atech, Energies HN, IRSEEM...), etc. Ces démarches doivent être encouragées.  Il convient également de conforter les actions inter-filières et inter-pôles à l’instar du regroupement à terme, dans un lieu unique (le Pôle Régional de l’Excellence Economique) de la plupart des filières d’excellence et pôles de compétitivité soutenus par les pouvoirs publics en Haute-Normandie, ainsi que CCI International et SEINARI (désormais ADN).  **Exemples** :   * actions de sensibilisation réalisées par l'Agence régionale de l'innovation SEINARI, désormais ADN (ex: exemplarité lors de « petits-déjeuners de l'innovation » ou lors des « trophées régionaux de l'innovation ») * actions de détection de projets de création ou de développement innovants dans le cadre de missions de prospection ciblées réalisées par les partenaires du réseau régional de l'innovation * l’appui à la mise en œuvre des innovations auprès des entreprises et en particulier au bénéfice des PME, telles que : offres de services de conseil en propriété industrielle / créativité/  de marketing de l'innovation proposées par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), les organismes consulaires, * les étudiants conseils : prestations de conseil dans les entreprises * les actions des pôles et filières pour l’accompagnement et le développement de l’industrialisation et de la diffusion des innovations, notamment dans le cadre de démarche inter-pôles et inter-filières   **Les principaux groupes cibles**: sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Entreprises, particuliers (créateurs), chercheurs, association, GIP, GIE, collectivités territoriales, organismes consulaires, Etablissements d’enseignement supérieur et de recherche, Pôle entrepreneuriat Etudiant, Ecoles d’ingénieurs.     * ***Soutien financier aux projets d'innovation, aux entreprises innovantes et porteurs de projets de création d’entreprises innovantes***   Les projets innovants peuvent prendre plusieurs formes, qu’ils soient portés par des personnes physiques ou des entreprises. Cependant, ils ont tous en commun un besoin de soutien aux étapes clés du processus, sans rupture et avec une vision prospective.  Comme le souligne la SRI-SI, les études de l'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE) menées en région sur un panel de PMI ont montré que le niveau d’accompagnement des financements publics sur les projets d’innovation (notamment Bpifrance) sont en deçà des moyennes nationales. Afin de remédier à la problématique de passage de seuils (renforcement de la taille, accès à la R&D, internationalisation), l’objectif est d’utiliser l’innovation comme levier d’évolution et de compétitivité. Il convient donc d’intensifier les outils financiers dédiés.  **Exemples** :   * aides financières à chaque étape du processus d'innovation : prêts d'honneur (notamment avec la mise au point d’un outil dédié Fonds Prêts d’Honneur Innovation dont le besoin a fait l’objet d’une étude d’opportunité menée par la Région Haute-Normandie, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf (CREA) en 2012, démarche qui sera mise à jour avec l’appui de Bpifrance en 2014), subventions, prêts et avances remboursables mais également outils d'ingénierie financière pour répondre aux besoins en fonds propres et quasi fonds propres * dispositifs Innov’Région permettant de financer en subvention et/ou avance remboursable les dépenses relatives à des projets de Recherche et Développement (frais de personnel, amortissement des investissements récupérables, dépenses de sous-traitance…) assumées par des entreprises de toutes tailles notamment dans le cadre de projets collaboratifs. Cette action vise à accroître l’innovation au sein des entreprises en partageant la charge financière liée à la réalisation de projets à potentiel mais par nature risqués.   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires** : Entreprises, personnes physiques (créateurs), chercheurs, association, GIP, GIE, collectivités territoriales, organismes consulaires, Etablissements d’enseignement supérieur et de recherche, Pole entrepreneuriat Etudiant, Ecoles d’ingénieurs | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |
| --- | --- |
| ***Principes directeurs au titre de l’Objectif Spécifique 1.2 « Augmenter la valorisation économique de la recherche »***   Le porteur de projet devra présenter des prévisions concernant les retombées potentielles, économiques ou sociales, de l’opération.   * ***Identification et qualification du potentiel économique des résultats de la recherche valorisables***   Pour la sélection des **projets de valorisation**: en fonction de l’évaluation qui sera menée par le comité ad hoc (en cours de définition dans le cadre de la SRI-SI). La motivation du porteur, ainsi que le soutien de l’établissement de tutelle le cas échéant, ou du laboratoire partenaire, seront pris en considération.  Pour la sélection des **actions d’animation et de mutualisation**: étendue du partenariat et de la mise en commun de moyens, manifestation de l’engagement des partenaires.     * ***Développement des centres de transfert de technologies, de l’offre de démonstrateurs, de « fablab » et de plateaux techniques, notamment à l’attention des PME***   Seront pris en compte la qualification du besoin, le potentiel d’activités avec le tissu économique ainsi que la qualité du modèle d’organisation juridique et économique environnant le projet.  Cela s’appliquera de même pour l’action ciblée sur projets innovants et/ou expérimentaux dans le domaine des ENR et notamment sur les EMR.   * ***Soutien aux projets innovants et ou expérimentaux dans le domaine des ENR et notamment sur les EMR***[ac1]   Des procédures d’appels à projets sont envisagées pour la sélection des projets. Des critères d’éligibilité précis seront intégrés au cahier des charges. Le respect du principe de développement durable sera un préalable à tout dépôt de projet.  Une attention particulière sera portée sur les dossiers limitant les impacts environnementaux et n’ayant pas d’incidence négative sur les zones Natura 2000.    ***Principes directeurs au titre de l’Objectif Spécifique 1.3 « Accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes »***     * ***Sensibilisation et détection des projets à potentiel, de mise en relation de partenaires et d'accompagnement tout au long du parcours d'innovation***   La sélection tiendra compte du caractère coordonné de l’action au sein du réseau régional de l’innovation animé par l’agence SEINARI. Les projets seront sélectionnés au vu de :   * leur caractère partenarial, * leur cohérence territoriale et thématique      * ***Soutien financier aux projets d'innovation, aux entreprises innovantes et porteurs de projets de création d’entreprises innovantes***   Les soutiens seront attribués, dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d’Etat, après une expertise technico-économique préalable des projets.  La sélection des actions tiendra compte de la coordination avec les structures et dispositifs locaux d’appui, publics et privés, existants. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |
| --- | --- |
| * ***Soutien financier aux projets d'innovation, aux entreprises innovantes et porteurs de projets de création d’entreprises innovantes***   L’évaluation ex-ante relative aux instruments financiers prévoit la possibilité de soutenir les projets d’innovation via des prêts. | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 42,00 | Synergie | annuel |
| CO26 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 10,00 | Synergie | Annuelle |
| CO27 | Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement | EUR | FEDER | Plus développées |  |  | 9 824 957,00 | Synergie | annuelle |
| CO28 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 42,00 | Synergie | Annuelle |
| CO29 | Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 42,00 | Synergie | Annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 2b |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.4 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Accroître l’utilisation de services et outils numériques dans une visée économique |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | La thématique du numérique en faveur des usages marchands est identifiée comme axe transversal au sein de la SRI-SI. L’impact fort de l’économie numérique sur la compétitivité des entreprises est une réalité de mieux en mieux partagée. Par les gains de productivité qu’elle autorise, elle est à l’origine du quart de la croissance et de la création nette de 700 000 emplois ces quinze dernières années. Ces dynamiques laissent entrevoir des perspectives encore plus prometteuses.  Lors d’une enquête réalisée par ORETIC (Observatoire Régional des TIC) en mai 2014 auprès de 404 décideurs économiques issus d’entreprises haut-normandes de 3 à 150 salariés équipées d’Internet, on apprend que : 54% de ces entreprises possèdent un site Internet (en baisse de 2 points par rapport à l’année précédente) et 3% seulement disposent d’un site Internet possédant des fonctionnalités d’e-commerce. Ce chiffre est bien loin de l’objectif du Digital Agenda fixant à 33% pour 2015 la part des entreprises ayant une activité de ventes en ligne. Cette situation s’explique en partie par la multiplication des sites d’affiliation (qui proposent eux-mêmes des services d’e-commerce) mais reste préoccupante.  Une enquête Médiamétrie (mai 2014) indique par ailleurs que 50,75% de la population a aujourd’hui recours au e-commerce (rappel Digital Agenda : objectif de 50% pour 2015). Il existe une vraie appétence des citoyens à consommer autrement, via les outils numériques.  Fort de ce constat, la stratégie régionale sera orientée selon plusieurs axes et notamment :   * identifier les forces/faiblesses du territoire et des besoins des entreprises ; * accroitre l’utilisation des solutions d’e-commerce ; * développer et animer les outils de partage ; * soutenir les nouveaux modes de travail.   Indirectement, c’est aussi l’émergence de la filière du numérique haut-normande qui est visée : les actions de développement et de valorisation de cette filière pourront être soutenues dans le cadre de l’OT3.  **Résultat attendu** : Augmenter la part d’entreprises utilisant des outils numériques |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **1.4 - Accroître l’utilisation de services et outils numériques dans une visée économique** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| 6 | % de TPE/PME disposant d'un site internet présentant des fonctionnalités d'e-commerce | % | Plus développées | 3,00 | 2014 | 33,00 | CCIR | Tous les 3 ans |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC |
| --- | --- |
| * **Développement d’outils de partage et d’animation/diffusion de solutions numériques**   Ce type d’actions possède tout son sens dans la recherche de l’OS à vouloir renforcer de façon complémentaire les facteurs de compétitivité et de performance économique en Haute-Normandie. Il est en totale concordance avec la stratégie « Europe 2020 », par laquelle la Commission européenne a identifié sept initiatives phares dont une stratégie numérique pour l'Europe qui vise à créer des bénéfices économiques et sociaux durables à partir d’un marché unique du numérique.  **Exemples :**  Le numérique étant une thématique évoluant très rapidement, il est difficile de répertorier les divers usages possibles à 2020. On peut cependant déjà citer, de manière non-exhaustive :   * ***Les projets permettant l’identification des forces/faiblesses du territoire et des besoins des entreprises***   De nombreuses études nationales et internationales ont mis en évidence l’impact des technologies de l’information et de la communication (TIC) sur l’organisation des entreprises et sur leur productivité. L’appropriation de ces technologies par les entreprises haut-normandes constitue donc un enjeu décisif pour maintenir et développer leur compétitivité.  Pourtant, les niveaux de pratiques ainsi que le degré de maturité dans l'appropriation du numérique par les entreprises régionales restent largement méconnus. Afin de dresser un état des lieux de cette évolution des usages, des études ou actions d’observatoires permettraient d’évaluer le degré d'appropriation des technologies et les conditions favorisant cette appropriation. Celles-ci, locales et/ou régionales, peuvent être réalisées en fonction de finalités ou de cibles précises, aussi bien dans le cadre de projets de préférence pluri-partenariaux que par le biais d’observatoires.  Elles seront axées avant tout sur le périmètre suivant :   * les usages dans les entreprises régionales, * les besoins des entreprises régionales pour améliorer leur compétitivité, * l'impact du web et du numérique sur la transformation des marchés, des modèles économiques et des modes opératoires, * les TIC et l'emploi.      * ***L’accroissement de l’utilisation des solutions d’e-commerce et la conciliation activités physiques / activités numériques ;***   Le plus grand défi des acteurs classiques du commerce est de parvenir à concilier l’activité de leurs magasins physiques avec leurs activités numériques. En effet, alors que les entreprises de distribution figurent de plus en plus dans les classements des sites d’e-commerce les plus consultés, l’enjeu est de parvenir à conserver une clientèle dans les magasins physiques. Cela est d’autant plus criant dans un contexte de développement du m-commerce, c’est-à-dire le commerce à partir d’un terminal mobile. Ainsi, un client pourrait tout à fait se rendre dans un magasin, regarder le produit, le tester, puis procéder à son achat sur internet, depuis son téléphone, à un coût inférieur que celui proposé par le magasin dans laquelle il se trouve. La pire crainte des exploitants de magasins physiques est de voir ces derniers se transformer en simple showrooms : la fréquentation ne baisse pas, mais le volume d’achat chute drastiquement.  Afin de répondre à ces enjeux, les distributeurs traditionnels misent sur la complémentarité entre le e-commerce et les magasins physiques, afin d’offrir plusieurs canaux aux consommateurs, qui se connectent avant, pendant et après l’acte d’achat. La frontière entre les boutiques et l’internet semble aujourd’hui dépassée au profit d’une logique store-to-web, web-to-store ou web-in-store.     * ***Le développement et l’animation d’outils de partage : téléservices, plateformes numériques d’échange, espaces collaboratifs, outils de veille, réseaux sociaux d’entreprises, etc***   Des projets visant à favoriser les stratégies collaboratives inter ou intra-entreprises (plateformes numériques d’échange, espaces collaboratifs et outil de veille, réseaux sociaux d’entreprises), ainsi que la mise à disposition d’outils, de ressources (puissance de calcul, stockage de données, applications, etc.) et de services (gestion, administration, etc.) à la demande pourront être soutenus. Ces outils sont par exemple attendus dans le secteur du tourisme pour développer les stratégies marketing dans une logique de valorisation de destinations, de sites, de produits ou de services.  Par ailleurs et dans le prolongement des actions d’identification des forces et des faiblesses du territoire, les actions de valorisation et d’incitation aux usages numériques en entreprises pourront également être soutenues. Plus largement, ces actions de valorisation pourront être regroupées et financées dans le cadre d’un programme d’animation, par exemple en cas d’émergence de structures type « Cantines numériques ».   * ***Les nouveaux modes de travail : télécentres, tiers-lieux et espaces de coworking***   Le monde du travail évolue et avec lui la notion du bureau. Il y a indéniablement plus de mobilité dans les entreprises aujourd’hui et de plus en plus d’entrepreneurs individuels également. Le nombre de personnes augmente, qui pour des raisons parfois différentes, recherchent des alternatives au travail à domicile ou au bureau.  Avec l’émergence rapide de nouveaux lieux de travail hybrides à mi-chemin entre bureau et domicile se pose la question de la situation haut-normande, dont le territoire s’est encore peu emparé de la question pour le moment. Cette situation devrait cependant changer dans les années à venir tant ces nouveaux lieux de travail, en plus de représenter de véritables solutions pour les indépendants et les télétravailleurs, deviennent des vitrines représentatives des mutations actuelles du travail.  Les tiers-lieux présentent des formats spécifiques en fonction de leurs territoires d’accueil. En zone rurale par exemple, le soutien des collectivités et des financements européens peuvent jouer un rôle prépondérant dans l’émergence de télécentres que ne pourraient auto-financer les investissements de départ.  En milieu urbain, ce sont des espaces de travail « coworking » qui se développent, portés par exemple par des projets entrepreneuriaux ou associatifs. Le modèle d’intervention des territoires dans ce cadre est le plus souvent lié à des politiques de soutien à l’innovation et aux TPE, avec des programmes de développement de l’écosystème numérique ou de la création.  Enfin, pour les territoires périurbains et d’une manière plus globale à un niveau d’aménagement régional du territoire, le développement d’espaces de travail en périphérie des métropoles permet :   * à la fois de limiter les transports pendulaires et les contraintes grandissantes liées aux infrastructures de transport, * de maintenir sur le territoire des actifs pendant la journée afin de dynamiser l’activité économique locale.   **Les principaux groupes cibles** : sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés**: sans objet  **Les types de bénéficiaires**: Entreprises, Clusters et entités de la filière du numérique haut-normande, Chambres consulaires, Collectivités et leurs groupements | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC |
| --- | --- |
| Pour l’ensemble des actions, le mode de sélection des projets tiendra compte des priorités transversales européennes suivantes : développement durable, égalité femme-homme et non-discrimination.  La sélection pourra s’opérer sur la base de propositions de projets issues du territoire mais pourra également prendre la forme d’appels à projets.  La sélection prendra en compte :   * la contribution à la stratégie numérique de l’Europe, * la contribution à l’attractivité du territoire haut-normand et à la création d’une filière du numérique, * la qualité technique et les moyens engagés, * la formalisation d’une réflexion sur le projet présenté à court, moyen et long termes, * la motivation du porteur de projet et son engagement dans un processus formel (ex : candidatures aux appels à projets). | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC |
| --- | --- |
| Non concerné. | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 145,00 | Synergie | annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 2c |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.5 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Accroître l’utilisation des technologies numériques à vocation non marchande |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | L’attractivité numérique haut-normande ne dépend pas uniquement de la qualité de son tissu économique mais également des services proposés en faveur de la recherche, de l’éducation, de la formation, de la santé, de l’e-administration, des transports, de l’e-inclusion, de la culture, etc.  Selon une étude de Boston Consulting Group (juillet 2014), la France a dépassé l'ère de la première « fracture numérique » et l'utilisation des services publics en ligne est maintenant généralisée :   * 95% des Français qui ont une connexion internet (soit 61% de la population française) déclarent avoir utilisé au moins un service public en ligne au cours des deux dernières années. En moyenne les Français déclarent en avoir utilisé 9 au cours des deux dernières années, contre 8 aux Etats-Unis ou au Danemark. * 28% des Français disent utiliser un service public en ligne au moins une fois par semaine, contre seulement 18% au Royaume-Uni, 20% aux Pays-Bas et 21% aux Etats-Unis.   Le chiffre de 61% de la population à utiliser des services publics en ligne est déjà supérieur à l’objectif fixé par le Digital Agenda (50% en 2015). Si ce résultat est très encourageant, il ne doit pas occulter une possible seconde fracture numérique. La réalisation du cadre stratégique du numérique 2014-2020 de Haute-Normandie a permis d’identifier des besoins importants en matière d’usages numériques dans l’ensemble des domaines précités. Le recensement de ces besoins sera repris et précisé dans la prochaine SCORAN 2.0 (Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique des territoires), mise à jour fin 2014. Plusieurs orientations se dégagent du cadre stratégique du numérique 2014-2020 et notamment dans le secteur de la santé, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur, la recherche, l’e-administration, l’e-inclusion, dans les domaines culturel, patrimoine et tourisme, le transport et le développement des territoires intelligents, pour les métiers du numérique, l’orientation et les formations ainsi que pour les réseaux et services numériques mutualisés, dédiés aux usages non-marchands.  Ces orientations stratégiques sont déclinées par la suite en type de projets. La thématique « réseaux et services numériques mutualisés, dédiés aux usages non-marchands » est la seule ciblée prioritairement, le développement des usages ne pouvant s’effectuer sans l’établissement d’un réseau fiable, sécurisé et reliant les différents sites autour de pratiques communes. En ce qui concerne le développement des usages, l’appui de l’Europe interviendra d’abord en fonction de la maturité des projets (principes de cohérence, de structuration et de mutualisation, caractère innovant, effet levier recherché, etc) et non de la thématique traitée (toutes les thématiques citées ci-dessus revêtant un caractère égal d’importance).  Par ailleurs, l'évolution du nombre de sites raccordés en très haut débit au réseau Syrhano sera révélateur de l'accroissement de l'utilisation des usages numériques non-marchands.  **Résultat attendu**: Augmenter le nombre de téléservices publics et accroître l’utilisation de ces services |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **1.5 - Accroître l’utilisation des technologies numériques à vocation non marchande** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| 7 | Nombre de sites connectés à Syrhano de plus de 30Mbits/s | nombre de sites | Plus développées | 15,00 | 2013 | 50,00 | Centre de Ressources Informatiques de Haute-Normandie | annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |
| --- | --- |
| * **Développement de services à vocation non marchande**     Ce type d’actions renforce la visibilité, le rayonnement et l’attractivité de la Haute-Normandie à travers des services numériques à vocation non-marchande, aux services de l’ensemble de la population.  **Exemples :**  Le numérique étant une thématique évoluant très rapidement, il est difficile de répertorier les divers usages possibles à 2020. On peut cependant déjà citer, **de manière non-exhaustive** :   * *Réseaux et services mutualisés dédiés aux communautés non-marchandes*   Les services publics numériques ne peuvent émerger sans l’existence de réseaux fiables et sécurisés, reliant les différentes entités d’une même communauté.  D’abord constitué sur le secteur de l’enseignement supérieur et de la recherche, puis étendu à celui de l’enseignement secondaire et enfin à celui de la santé, le réseau Syrhano se mobilise pour relier les communautés à vocation non-marchande avec une haute qualité de service, sans équivalent dans l’offre privée. Syrhano est l’équivalent régional du réseau national Renater (lui-même relié au réseau européen Géant).   * *Projets dans les domaines de la formation, de l’orientation et de l’enseignement (*ENT (Espaces Numériques de Travail), MOOC (Massive Open Online Courses), FOAD (Formation Ouverte et A Distance), learning-centers, etc), avec comme ambition de :   + faciliter toutes les étapes du parcours de réussite de l’apprenant (orientation, formation initiale, insertion professionnelle et formation continue) ;   + faire du numérique un levier de la rénovation pédagogique ;   + renforcer l’attractivité du territoire (le marché mondial de l’e-éducation étant en plein développement).   Au niveau de l’enseignement supérieur, Normandie Université établit actuellement un premier Schéma Directeur Numérique Normand qui permettra de définir et prioriser les actions à soutenir. L’enseignement secondaire est actuellement mobilisé sur la généralisation des ENT sur les 2-3 prochaines années. Le primaire voit également l’arrivée d’outils numériques par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Des ponts seront sans doute à créer entre les différents services proposés. Enfin, la formation continue va connaître un visage nouveau par les plateformes d’autoformation comme par celles de FOAD.   * *Projets dans le domaine de la santé / télémédecine*   Dès fin 2012, l’ARS et la Région ont engagé une démarche en faveur des « services à valeur partagée », c'est-à-dire des services numériques spécifiques à la santé, accessibles en tout point du territoire, utilisant le réseau régional Syrhano. Le cadre de la mise en œuvre de ces services est le Schéma Concerté d’Aménagement numérique de santé de Haute-Normandie (SCAHN Santé), approuvé le 29 janvier 2013 par les membres du Comité d’Orientation Régional pour le Système d’Information de Santé (COR-SIS) représentant les institutions et acteurs de la santé en Haute-Normandie.  Les projets de télémédecine soutenus pourront s’inscrire dans ce cadre et intervenir sur trois volets :   * la gouvernance du schéma qui repose sur une instance stratégique, le COR-SIS, et sur le GCS de Télésanté Télémédecine de Haute-Normandie pour la maîtrise d’ouvrage opérationnelle des projets ; * la construction progressive de l’Espace Numérique de Santé de Haute-Normandie ; * la mise à disposition à venir d’applications ou de services métiers aux professionnels de la région. * *Projets d’e-administration (*Guichets uniques, téléservices, plateformes collaboratives, mise en relation des différents SIG existants en vue de constituer une plateforme multi-thématiques…)   L’administration voit, par le numérique, changer profondément sa relation aux citoyens. On attend de celle-ci transparence, réactivité et qualité des services publics fournis.  Un bon exemple de ce changement de rapport administration-citoyens : l’Open data, soit l’ouverture des données, démarche visant à rendre les données publiques accessibles et utilisables par tous. Mouvement impulsé en France par la mission Etalab en 2011, plusieurs collectivités ont depuis ouvert leur portail Open data : cette dynamique va être prochainement transposée en Haute-Normandie puis s’accroître dans les mois et années à venir.  Autre impact que peuvent avoir les outils d’e-administration : la mutualisation d’outils et de services répartis sur le territoire. Ainsi, en Haute-Normandie, il existe aujourd’hui de nombreux SIG mis en œuvre par les collectivités, par les services de l’Etat, par l’EPFN, par diverses associations... Une nouvelle étape doit aujourd’hui être franchie, celle de la mise en relation de ces différents SIG : l’objectif premier est d’uniformiser les pratiques de collectes des données pour constituer une plateforme multi-thématiques permettant de croiser de nombreuses informations. Pour ce faire, l’échelle régionale semble être le bon périmètre, à l’instar de ce qui est déjà réalisé dans d’autres régions : par conséquent, le but est d’établir une Coordination Régionale de l’Information Géographique (CRIG).  Guichets uniques, téléservices, plateformes collaboratives… à l’instar de l’information géographique, de nombreuses thématiques gérées par les administrations voient l’arrivée d’outils numériques structurants.   * *Projets dans les systèmes de transports et dans les territoires dits intelligents*   En introduisant la notion d’intermodalité en Haute-Normandie, le projet Atoumod est un exemple marquant de l’évolution via le numérique des services proposés aux usagers des transports en commun. Projet partenarial construit à l’échelle régionale, il vise à ce que les voyageurs bénéficient d’un même niveau de service sur l’ensemble du territoire haut-normand.  Ainsi, de plus en plus, le numérique intervient dans la mobilité des personnes et des marchandises, à travers les systèmes de transports dits intelligents. On parle alors de réseaux de capteurs, de véhicules communicants, de plateformes numériques d’information et de réservation, etc.  Par ailleurs, en Haute-Normandie, une expertise a notamment été développée sur la marétique, carrefour entre le numérique et les domaines maritime, portuaire et fluvial. Plus particulièrement dans le domaine portuaire, le passage de la marchandise s’appuie sur des systèmes d’information communautaires ou sur un guichet unique portuaire connectant l’ensemble des opérateurs. Ces systèmes visent à une gestion interopérable, intégrée, automatisée et standardisée de l’ensemble des processus liés aux opérations maritime, portuaire et logistique.   * *Projets dans la recherche*   La Haute-Normandie est dotée d’un Pôle Régional de Modélisation Numérique, comprenant un supercalculateur mis à disposition de l’ensemble des chercheurs, à travers le réseau Syrhano. Ses utilisateurs réalisent des simulations numériques de grandes tailles qui ne peuvent pas être traitées sur les équipements habituels des laboratoires ou des entreprises.  Diverses actions sont menées dans le cadre de ce pôle de modélisation numérique, permettant de structurer des réseaux d’acteurs. C’est le cas pour le Réseau Normand pour la Modélisation Moléculaire qui dispose aujourd’hui, en plus des ressources de calcul, d’un ensemble de logiciels spécialisés dans ce domaine (bases de données réactionnelles, outils de modélisation). Enfin des coopérations interrégionales sont également mises en place et appelées à se développer. La remise à niveau des moyens de calcul sera par conséquent essentielle dans la poursuite de ces actions.  Par ailleurs, les chercheurs de Haute-Normandie manipulent des données toujours plus nombreuses et variées, pour lesquels des traitements massifs de données sont requis. L’émergence de « BigData » spécifiques à la recherche haut-normande est en cours, pour lesquels d’importants espaces de stockage mutualisé seront nécessaires.  Le traitement des BigData développé dans le cadre des travaux du GRR LMN (Logistique, Mobilité, Numérique) qui concernent les systèmes complexes, le traitement des masses de données (signal, images, données d’interaction) requière ainsi des infrastructures de calcul, de stockage et de visualisation des données. Plusieurs laboratoires (LITIS, LMRS, LMI, IRSEEM) des Universités de Rouen et du Havre, de l’INSA de Rouen et de l’ESIGELEC, sont impliqués dans ces problématiques au sein du GRR LMN.   * *Actions en faveur de l’e-inclusion*   Un enjeu fort réside dans l’aptitude des citoyens à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vu d’atteindre des buts personnels et d’étendre leurs compétences et capacités. Cette aptitude requiert plusieurs types de compétences : des compétences instrumentales (manipulation des équipements et des interfaces), des compétences créatrices et productives (concevoir, réaliser, modifier, réparer, etc), des compétences d’environnement (trouver et comprendre des informations, analyser une situation ou un processus), des compétences réflexives, etc.  Le Conseil National du Numérique propose d’axer les actions d’e-inclusion sur 5 domaines clés :   * le travail et l’emploi ; * l’accès aux droits et aux services essentiels ; * l’accès à la connaissance et au savoir ; * la dignité et le bien-être ; * la participation à la société.   Ce cadre posé, les actions portées par les Espaces Publics Numériques, par les associations, les acteurs des quartiers ou du social ont alors tout leur sens et l’Europe peut y jouer un rôle décisif.   * *Projets dans le domaine culturel, du patrimoine et du tourisme*   La révolution numérique a opéré des changements si nombreux, si rapides, si profonds et si divers, qui affectent l’ensemble des champs de la création et de la production, de la diffusion et du mode de consommation des œuvres, des pratiques culturelles, de la formation et de l’enseignement, que c’est toute « l’économie de l’art et de la culture » qui se transforme. Il est nécessaire d’accompagner les nouvelles pratiques culturelles, de développer des ressources numériques, de tester de nouvelles formes de médiations culturelles, d’accompagner les acteurs dans la valorisation des ressources culturelles et patrimoniales des territoires, de soutenir les arts numériques et l’innovation artistique, d’adapter les politiques culturelles en faveur du livre, de l’image, du son, du cinéma, etc.  Concernant le tourisme, le secteur évolue beaucoup également par le numérique avec des problématiques telles que le commerce électronique, l’outil internet (e-tourisme, m-tourisme), les réseaux sociaux, la réalité virtuelle et la réalité augmentée ainsi que les nouveaux dispositifs numériques d’interaction.  **Principaux groupes cibles :** tout projet mettant en œuvre des solutions numériques dans les domaines suivants : réseaux et services mutualisés dédiés aux communautés non-marchandes, santé, enseignement, recherche, culture, patrimoine, tourisme, administrations, inclusion, transports, territoires, développement économique, formations, orientation et métiers.  **Territoires spécifiques ciblés**: sans objet  **Types de bénéficiaires**: Collectivités et leurs groupements, Organismes publics et parapublics, Organismes privés œuvrant pour des projets à vocation non-marchands, Associations, GIP, Syndicats Mixtes, etc. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |
| --- | --- |
| Pour l’ensemble des actions, le mode de sélection des projets tiendra compte des priorités transversales européennes suivantes : développement durable, égalité femme-homme et non-discrimination.  La sélection pourra s’opérer sur la base de propositions de projets issues du territoire mais pourra également prendre la forme d’appels à projets.  La sélection prendra en compte :   * la contribution à la stratégie numérique de l’Europe, * la contribution à l’attractivité du territoire haut-normand sur les thématiques proposées, * la qualité technique et les moyens engagés, * la formalisation d’une réflexion sur le projet présenté à court, moyen et long termes, * la motivation du porteur de projet et son engagement dans un processus formel (ex : candidatures aux appels à projets). | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| IRS2 | Nombre de téléservices mis en ligne | Nombre de téléservices | FEDER | Plus développées |  |  | 11,00 | dossiers instruits | annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 3a |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.6 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Accroître le nombre d’entreprises en développant la culture entrepreneuriale |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Malgré une amélioration notable au cours de la dernière décennie, la Haute-Normandie affiche un taux de création d’entreprises encore inférieur (17,5%) à la moyenne nationale (21,5%). De plus, avec la crise, elle a subi de nombreuses défaillances d’entreprises. Au 1er semestre 2013, le nombre de créations diminue de 6% comparé au 1er semestre 2012 alors qu’au niveau national cette baisse n’excède pas 4%[1], particulièrement dans le département de l’Eure (-11%).  La transmission ou la cession représente une étape délicate dans la vie d’une entreprise. La Haute-Normandie compte aujourd’hui près de 10 900 chefs d’entreprises seniors (âgés de 50 à 69 ans), représentant 44% des chefs d’entreprise[2] (pour une moyenne nationale de 42,9%). Cette situation démographique va conduire à une augmentation importante du nombre d’entreprises à céder dans les dix prochaines années.  Par ailleurs, les jeunes de moins de 30 ans représentent près d'un porteur sur trois.  Dans ce contexte, il est nécessaire de garantir sur le territoire régional un environnement propice à l’accueil, au maintien et au développement d’activités économiques à fort potentiel d’emplois. Des initiatives régionales sont engagées depuis 3 ans pour sensibiliser les différents publics à l'entrepreneuriat (actions de sensibilisation et de formation auprès du public jeune, notamment des établissements d'enseignement supérieur, entrepreneuriales, PEPITE, citélab... auprès du public salarié, développement des scop... Il est nécessaire d'étendre à une échelle plus importante cette sensibilisation pour lui donner une vraie lisibilité (détermination des cibles à potentiel, mobilisation de nouveaux partenaires, expérimentation, plans de communication adaptés, suivi des cohortes...). Par ailleurs, il est démontré que l'accompagnement des créateurs d'entreprises à trois ans augmente de façon notable leur pérennité mais cet accompagnement reste insuffisant aujourd'hui et nécessite des fonds importants pour les partenaires de la création d'entreprises, notamment associatifs. De même, il est prévu de soutenir la création et le développement de lieux d’hébergement et d’accompagnement des entreprises, notamment les pépinières d’entreprises.  L’objectif  est  de remonter le taux de création d’entreprises au moins au niveau  de la moyenne nationale, soit 11,1%.  Ces opérations viennent en complément des actions soutenues dans le cadre de l’objectif spécifique 1.2 visant la valorisation de la recherche et permettront :   * d'organiser en plus grand nombre des actions de sensibilisation - y compris dans les cursus de formation -/ accompagnement,  à destination des jeunes qui ne sont pas naturellement portés vers la création d’entreprise mais ont  plutôt une culture du salariat et à destination des femmes * de co-financer  la construction de  pépinières qui accueillent et offrent un accompagnement et des services  pendant 3 années , à de jeunes entreprises dans des locaux mutualisés . elles sont aujourd’hui en nombre trop limité et concentrées sur 3 grandes agglomérations : Rouen (5) Evreux (2) , le Havre (1) * de co-financer  l’accompagnement personnalisé d’un nombre plus important de créateurs d’entreprises, sur la durée afin de garantir un maximum de pérennité.   **Résultat attendu**: développer la culture entrepreneuriale pour accroître le nombre d’entreprises.    [1] Selon INSEE  [2] Selon INSEE |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **1.6 - Accroître le nombre d’entreprises en développant la culture entrepreneuriale** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR7 | Nombre d'entreprises créées ou reprises | Nombre d'entreprises | Plus développées | 10 468,00 | 2012 | 12 230,00 | Insee | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |
| --- | --- |
| * ***Actions de sensibilisation des jeunes au travers des différents cursus de formation***   Il s’agit d’accroître la culture entrepreneuriale sur le territoire en la développant auprès des étudiants.. L’objectif est de participer à diffuser la culture entrepreneuriale auprès des étudiants avant l’entrée dans la vie active, inciter les étudiants à développer leurs projets sur le territoire, favorisant ainsi leur maintien sur le territoire et susciter davantage de vocations d’entrepreneurs capables d’apporter de l’innovation et de stimuler la compétitivité régionale.  **Exemples :**   * actions du type entreprendre pour apprendre * les entrepreneuriales * pôle entreprenariat étudiant   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires**: Etat, Région, collectivités locales, universités, écoles d’ingénieurs, établissements d’enseignement supérieur de tous types, lycées techniques et établissements de formation professionnelle, collèges et lycées, associations, organismes consulaires…     * ***Actions d’accompagnement à la création et la reprise d’entreprises***   Il s’agit notamment de :   * favoriser et accompagner la transmission * encourager le parrainage, le tutorat * développer l'essaimage * détecter, faire émerger les projets innovants des futures jeunes pousses puis les incuber   A travers par **exemple** :   * l’organisation et la prise en charge partielle de l’accompagnement des primo-développements pour améliorer le taux de survie des entreprises, afin d’accroître de manière significative le nombre d’entrepreneurs qu’elle que soit l’activité exercée. * l’organisation de l’accompagnement des cédants, notamment à travers des diagnostic, évaluations et conseils : des actions d’accompagnement à l’anticipation et l’accompagnement des transmissions se fera à travers différents types d’actions : identification des cédants potentiels, sensibilisation sur l’enjeu et l’importance de la transmission, aide au diagnostic de l’entreprise et plus globalement à l’anticipation de la cession, accompagnement des repreneurs dans la définition des profils d’entreprises à reprendre, mise en relation entre cédant et repreneur, aide financière au repreneur pour rachat de l’activité, accompagnement du repreneur sur la durée en proposant par ex des formations (gestion de RH, gestion financière, stratégie commerciale etc.). * le soutien aux actions d’accompagnement d’entreprises dans les phases de pré-incubation, d’incubation et de post-incubation,  soutien aux dispositifs mis en œuvre pour les phases de pré-incubation et d’incubation qui précèdent la création de l’entreprise, et aux structures de développement économique (technopoles, CCI, …) pour la phase post-incubation, lorsque l’entreprise est créée. Le FEDER sera mobilisé pour soutenir cet accompagnement qualifié, permettant de donner toutes leurs chances à ces projets souvent très ambitieux et à fort potentiel : études, ingénierie, investissements matériels et immatériels…   Ces actions s’adressent tant au secteur marchand qu’au secteur de l’ESS, notamment pour ce qui concerne l’ingénierie financière et l’accompagnement du primo-développement.    **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires**: les chambres consulaires, les associations, les collectivités territoriales et leurs groupements (dont les métropoles), les entreprises, les établissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, sociétés d’économie mixte …     * ***Actions d’accompagnement à la création et l’animation de pépinières d’entreprises, notamment dans les filières d’excellence et en émergence***   L’offre d’accueil, d’hébergement et d’accompagnement aux porteurs de projets et aux créateurs d’entreprises, telle que les pépinières d’entreprises, est insuffisante. Le développement de l’offre en structures d’accueil sera un vecteur d’amélioration de l’environnement des entreprises. Elles pourront disposer de locaux de qualité, adaptés, proposant des services mutualisés. Les entreprises verront leur structure de coût s’alléger et gagneront en compétitivité.  Le renforcement de l’offre d’hébergement a pour objectif un meilleur maillage territorial. Une attention particulière sera portée aux structures d’hébergement aménagées pour le développement des filières prioritaires de la SRI-SI et en émergence.  Exemples :   * soutien aux investissements immobiliers y compris lorsqu’il s’agit de travaux permettant la réutilisation de bâtiments désaffectés (mise aux normes, réhabilitation…) visant à la création et au développement de lieux d’accompagnement et d’hébergements collectifs (types pépinières d’entreprises, incubateurs, ou lieux d’accueil de télétravailleurs). * soutien des dynamiques collectives et structures d’accompagnement dans les filières d’excellence et en émergence.   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires *:*** collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, sociétés d’économie mixte, sociétés d’aménagement, entreprises, groupements d’entreprises, incubateurs, pépinières, réseaux consulaires. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |
| --- | --- |
| * ***Actions de sensibilisation des jeunes au travers des différents cursus de formation***   La sélection des projets se fera via des appels à projets, au travers de l’expérimentation.   * ***Action d’accompagnement à la création et la reprise d’entreprises***   Les projets d’incubation doivent respecter la cohérence territoriale et régionale, et s’insérer dans les réseaux d'innovation.  La sélection des projets se fera par appels à projets, par marchés publics, au travers de l’expérimentation.   * ***Actions d’accompagnement à la création et l’animation de pépinières d’entreprises, notamment dans les filières d’excellence et en émergence***   La sélection des projets tiendra compte du déficit d'offre immobilière territoriale et ou sectorielle, et de son insertion dans les réseaux de l'accompagnement de la création et de l'innovation.  La sélection des projets s’établira sur la base des critères suivants (critères non cumulatifs) :  - projets s’inscrivant dans la stratégie régionale (CRDE, SRI-SI)  - caractère structurant de l’opération à l’échelle du territoire ou d’une filière  Tous les projets immobiliers devront prendre en compte la démarche haute qualité environnementale, prévoir un diagnostic d’impacts et une approche « chantiers propres » intégrant notamment le traitement des effluents et des produits toxiques utilisés. Ils devront en priorité s’inscrire dans des zones déjà artificialisés en privilégiant l’optimisation du foncier existant. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |
| --- | --- |
| L’utilisation d’instruments financiers dans le cadre de cette priorité d’investissement pourra être envisagée si une future révision de l'évaluation ex ante en démontre la pertinence. | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 3 859,00 | Synergie | annuelle |
| CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 3 859,00 | Synergie | annuelle |
| CO05 | Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 3 859,00 | Synergie | annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 3d |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 1.7 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Renforcer la croissance des PME aux différents stades de leur existence |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | La Haute-Normandie ne possède pas assez d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) alors qu’elles constituent le pilier du retour de la compétitivité, notamment par leur capacité à investir et à créer des emplois sur le long terme. En effet, les PME régionales ne sont pas suffisamment structurées pour asseoir leur développement notamment par l’investissement, l’innovation et l’internationalisation.  En matière d’internationalisation de ses entreprises, la Haute-Normandie se situe à la 6ème place des régions françaises. Elle figure même au 2ème rang si l’on s’intéresse au poids de ses exportations dans son économie (46,6% de son PIB)[1]. Son tissu économique et ses industries puissantes font de la Haute-Normandie une région leader dans les exportations de produits pétroliers, avant tout, mais également dans la chimie et la pharmacie (45% des exportations haut-normandes). Néanmoins, cette ouverture à l’international profite essentiellement aux grands groupes et demeure insuffisante pour une majorité de PME et de très petites entreprises (TPE).  Il s’agit de mobiliser des fonds européens  prioritairement sur trois  types d’actions /  leviers essentiels pour aider à la croissance des entreprises et  leur permettre d’atteindre  à moyen terme le seuil des ETI :   * Le développement à l’export par  une offre adaptée et personnalisée  en direction de PME  à potentiel * Le regroupement  des PME sur des compétences complémentaires  pour  répondre en offres groupées   et gagner de nouveaux marchés (prise de participation, groupements momentanés d'entreprises, structures de cadre à temps partagé, projets collaboratifs) * Les outils de financement pour structurer les fonds propres des PME et faciliter leur croissance interne mais aussi externe (évaluation en cours sur les instruments financiers).   Ces trois types d’outils sont complémentaires  à une politique   active de soutien à l’innovation (l’innovation étant un atout pour l’export) et d’incitation à  mise en réseau des PME entre elles, ou de PME avec des grandes entreprises au sein de grappes et clusters.  **Résultat attendu**: augmentation du nombre d’emplois dans les PME / augmentation du nombre des ETI  [1] Source: Observatoire régional de l’export, L’activité exportatrice en Haute-Normandie, mai 2011 |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **1.7 - Renforcer la croissance des PME aux différents stades de leur existence** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR8 | Effectifs salariés dans les PME | Effectis salariés | Plus développées | 97 933,00 | 2011 | 100 000,00 | Insee | Annuelle |
| IS18 | Part des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le nombre d'entreprises total | % | Plus développées | 1,50 | 2011 | 1,70 | INSEE | annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation |
| --- | --- |
| * ***Soutien au rapprochement d’entreprises***   Il s’agit de soutenir des démarches/projets collectifs/collaboratifs visant à développer de nouveaux marchés, alliances autour d’un projet d’opportunité ou de rapprochements stratégiques permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises.  **Exemples** :   * groupements momentanés d’entreprise * groupement d’intérêt économique * groupement d’employeurs à l’export   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** entreprises, groupement et associations d’entreprises, partenaires économiques...   * ***Développement d’instruments d’ingénierie financière adaptés***   Afin de renforcer la compétitivité des TPE-PME, des instruments financiers spécifiques pourront être mobilisés en faveur des entreprises innovantes, lors des phases d’amorçage et de développement des entreprises sous forme d’intervention en capital, avances remboursables, prêts d’honneur, garanties, prêts participatifs.  **Exemples** :   * plateforme financière, * outils de renforcement des fonds propres, * outils spécifiques pour favoriser la reprise d’entreprises, l’internationalisation des entreprises.   Les conclusions de l’étude d’évaluation ex-ante dédiée aux instruments financiers viendront en préciser les modalités d’utilisation.  **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** banque publique d’investissement, sociétés de gestion de capital-risque, associations de gestion de fonds de prêts et de garanties…   * ***Développement de l’internationalisation des PME et renforcement de l’attractivité des compétences régionales***   Il s’agit de soutenir des actions collectives portées par des associations de filières, des réseaux d'entreprises ou des structures spécialisées (réseaux consulaires, agences de développement local)  **Exemples :**   * sensibiliser, identifier, accompagner, former et animer des PME primo-exportatrices et/ou plus expérimentées * constituer des missions de prospection ciblées * mettre en place des stratégies d'accueil concertées à l'occasion d'évènements particuliers * soutenir des actions de l’intelligence économique (veille, anticipation des nouvelles tendances, des nouveaux marchés).   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires**: Entreprises, associations et associations d'entreprises, structures de transfert, collectivités et leurs groupements (dont les métropoles), chambres consulaires… | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation |
| --- | --- |
| * ***Soutien au rapprochement d’entreprises***   La sélection des projets tiendra compte des critères suivants (non cumulatifs) :   * projets s’inscrivant dans la stratégie régionale (CRDE, SRI, SI…) * taille critique pour accéder à  de nouveaux marchés, (notamment internationalisation des marchés) * méthodes pour accéder à de nouveaux marchés et au changement de seuils * caractère partenarial et structurant de l’action à l’échelle du territoire et/ou d’une filière, expérimentation.   Une bonification pourrait être envisagée pour les projets intégrant les enjeux environnementaux en allant au delà des normes actuelles et de la réglementation.     * ***Développement d’instruments d’ingénierie financière adaptés***   La sélection des projets tiendra compte du déficit d'offre du marché privé.  Les projets pourront être sélectionnés sur base d’appel à manifestation d'intérêt.  Le mode de sélection des projets tiendra compte des priorités transversales européennes suivantes : développement durable, égalité femme-homme et non-discrimination.     * ***Développement de l’internationalisation des PME et renforcement de l’attractivité des compétences régionales***   La sélection des projets s’établira sur la base des critères suivants (critères non cumulatifs) :   * projets s’inscrivant dans la stratégie régionale d'internationalisation des entreprises (PRIE) * caractère partenarial et structurant de l’action à l’échelle du territoire et/ou d’une filière | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation |
| --- | --- |
| * ***Développement d’instruments d’ingénierie financière adaptés***   L’évaluation ex-ante relative aux instruments financiers conclut à l’opportunité d’abonder des dispositifs ayant trait au développement des PME (notamment via des outils de capital-investissement ou de prêts). | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO01 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 393,00 | Synergie | annuelle |
| CO03 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 179,00 | Synergie | annuelle |
| CO04 | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 215,00 | Synergie | Annuelle |
| CO07 | Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) | EUR | FEDER | Plus développées |  |  | 13 997 668,00 | Synergie | Annuelle |
| CO08 | Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien | Équivalents temps plein | FEDER | Plus développées |  |  | 447,00 | Synergie | annuelle |

2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

| **Axe prioritaire** | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** |
| --- | --- |
| non concerné | |

2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l’axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

| **Axe prioritaire** | | | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Type d’indicateur** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Démonstration de la pertinence de l’indicateur, le cas échéant** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CO01 | Réalisation | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | | Entreprises | FEDER | Plus développées |  |  | 2003 |  |  | 4 439,00 | dossiers instruits - Synergie | L'indicateur couvre 40% de l'axe |
| CO24 | Réalisation | Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien | | Équivalents temps plein | FEDER | Plus développées |  |  | 17 |  |  | 63,00 | dossiers instuits - Synergie | L'indicateur couvre 15 % de l'axe |
| IF1 | Financier | Indicateur financier de l'axe 1 | | € | FEDER | Plus développées |  |  | 52034540 |  |  | 295 029 117,00 | Synergie | La cible 2018 correspond aux dépenses prévisionnelles 2014/2015 hors réserve de performance. |

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

Les indicateurs du cadre de performance ont été selectionnés au regard de leur poids par axe. Les indicateurs selectionnés couvrent l'ensemble des OT de l'axe.

2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d’intervention correspondant au contenu de l’axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union.

**Tableaux 7 à 11: Catégories d’intervention**

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 056. Investissements dans les infrastructures, capacités et équipements des PME directement liés aux activités de recherche et d’innovation | 7 500 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 058. Infrastructures de recherche et d’innovation (publiques) | 10 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 060. Activités de recherche et d’innovation dans les centres de recherche publics et les centres de compétence, y compris la mise en réseau | 26 553 976,00 |
| ERDF | Plus développées | | 062. Transfert de technologies et coopération entre universités et entreprises, principalement au profit des PME | 6 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 063. Soutien aux grappes et réseaux d’entreprises, principalement au profit des PME | 26 060 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 064. Processus de recherche et d’innovation dans les PME (y compris systèmes de bons, processus, conception, service et innovation sociale) | 21 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 065. Infrastructures et processus de recherche et d’innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l’accent sur l’économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique | 15 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 066. Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception) | 11 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 067. Développement commercial des PME, soutien à l’esprit d’entreprise et à l’incubation (y compris le soutien aux entreprises issues de l'essaimage) | 3 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 078. Services et applications d’administration en ligne (y compris passation des marchés publics en ligne, mesures dans le domaine des TIC soutenant la réforme de l’administration publique, mesures dans le domaine de la cybersécurité, de la confiance et du respect de la vie privée, de la justice et de la démocratie en ligne) | 12 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 082. Services et applications TIC pour les PME (y compris le commerce électronique, le e-Business et les processus d’entreprise en réseau), les laboratoires vivants, les entrepreneurs web, les start-ups en matière de TIC, etc. | 3 500 000,00 |

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 126 613 976,00 |
| ERDF | Plus développées | | 06. Soutien par le biais d’instruments financiers: bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent | 15 000 000,00 |

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 141 613 976,00 |

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 141 613 976,00 |

**Tableau 11: Dimension 6 - Thème secondaire du FSE** (FSE et IEJ uniquement)

| **Axe prioritaire** | | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |

2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe prioritaire:** | **AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique** |
|  | |

.

2.A.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 2 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Soutenir la transition énergétique haut-normande |

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers établis au niveau de l'Union

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre par l’intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

🞏 Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l’innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

non concerné

2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** | **Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- |
| ERDF | Plus développées | Total |  |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 4a |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 2.1 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Augmenter la production et la distribution des ENR à fort potentiel en Haute-Normandie |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) approuvé en mars 2013 fixe comme objectif pour 2020 la multiplication par trois de la part d’énergie d’origine renouvelable actuelle qui correspond à environ 5 % de la consommation finale d’énergie. Cet objectif s’appuie essentiellement sur les potentialités de la région en matière de biomasse (bois énergie), mais aussi dans une moindre mesure sur le développement de la méthanisation, des énergies de récupération et des agrocarburants.  Enfin, l’atteinte des objectifs du SRCAE passe également par le développement des potentiels de chaufferies bois-énergie et de la méthanisation basée sur une activité agricole et un tissu d’industries agro-alimentaires conséquent. Du fait de la concentration importante d’industries, les énergies fatales ou de récupération représentent également un potentiel important en Haute-Normandie. Ces projets devront permettre de renforcer la solidarité énergétique au sein d’un territoire haut-normand hétérogène en matière de développement des énergies nouvelles renouvelables (ENR).  L’ambition affichée renvoie à un éventail d’actions complémentaires : sensibilisation et information, prise en compte des énergies nouvelles renouvelables dans l’aménagement du territoire, mutation économique de la région et création d’emplois, renforcement des capacités de conseil et d’incitation pour déclencher les investissements.  **Résultat attendu :** accroitre la production régionale d'ENR. |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **2.1 - Augmenter la production et la distribution des ENR à fort potentiel en Haute-Normandie** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR9 | Production d'énergie renouvelable | GW/h | Plus développées | 4 900,00 | 2013 | 15 116,00 | Observatoire climat énergie | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables |
| --- | --- |
| * ***Soutien aux projets de chaufferies collectives biomasse, aux réseaux de chaleur et à la mobilisation des ressources diversifiées favorisant le développement des EnR***   En 2020, le SRCAE prévoit une production d’énergie d’origine renouvelable en Haute-Normandie de près de 13 500 GWh/an, soit 16 % de la consommation finale. L’usage de la biomasse, sous forme de bois-énergie ou par méthanisation, représenterait une production de près de 5 200 GWh/an en 2020, soit près de 40% de l’objectif. L’action contribuera à faire évoluer le mix énergétique régional grâce au développement notamment de la biomasse (bois énergie) mais aussi de la méthanisation qui offre des perspectives intéressantes dans une région à la fois industrielle et agricole.  **Exemples :**   * Financement des études et investissements pour l’installation neuve de chaufferies biomasse ou en substitution à une chaufferie ayant recours à des énergies fossiles. Financement de la chaufferie, du système d’alimentation, du silo de stockage, du traitement des fumées (uniquement équipements pour aller au-delà de la réglementation) et autres équipements directement liés au générateur * Financement des études et investissements (création ou extension) de réseaux de chaleur couplés à une chaufferie ayant recours à des énergies renouvelables ou de récupération (biomasse, géothermie ou méthanisation, ou toute autre source de récupération de chaleur) * Financement des études, équipements et réseaux pour la réalisation de zones d’activité permettant soit l’autoconsommation d’énergie fatale ou la valorisation de déchets en énergie soit des échanges et valorisation de flux ou matériaux (énergies de récupération) entre entreprises sur un même site * Financement de projets (études et investissements) de solidarité énergétique inter-quartiers * Financement de l’animation et des études visant la structuration de filières de valorisation énergétique des sous-produits bois * Financement pour la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion bocagère, financement de structures locales d’approvisionnement * Financement des études et du fonctionnement des réseaux de collecte des sous-produits agricoles et forestiers, sous-produits industriels ou sous-produits de la construction permettant d’alimenter des centrales biomasse * Financement d’études permettant la mise en place de filières de recyclage de déchets en vue de leur valorisation énergétique   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** Collectivités locales et leurs groupements, opérateurs publics ou privés, réseau consulaire, propriétaires ou bailleurs de locaux d’activités économiques, bailleurs sociaux, promoteurs privés, aménageurs, entreprises du secteur industriel, tertiaire public et privé, associations.   * ***Soutien aux projets de méthanisation***   Avec une activité agricole importante et un tissu d’industries agroalimentaires conséquent, les potentiels de développement de la méthanisation en Haute-Normandie sont présents. L’objectif fixé dans le SRCAE est de faire monter progressivement en force cette filière sur différents types d’installations.  Les projets de méthanisation collective/territoriale peuvent de plus être des solutions pour mettre en cohérence les ressources et les besoins de plusieurs acteurs au sein d’un territoire (industries, collectivités…), de sécuriser les approvisionnements et de faciliter les débouchés pour l’utilisation du biogaz  lorsqu’il n’y a pas de réseau de chaleur.  **Exemples** :   * Financement de l’animation et des études et investissements pour l'installation de centres de méthanisation industriels * Financement de l’animation et des études et fonctionnement des réseaux de collecte des déchets permettant de développer des structures de méthanisation * Financement des équipements permettant l'injection du biogaz dans le réseau   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** opérateurs privés, industriels, associations, collectivités locales et leurs groupements, syndicats mixtes, organismes consulaires. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables |
| --- | --- |
| Les projets seront déposés en continu mais des procédures d'appels à projet pourront être envisagées pour la sélection des opérations.   * ***Soutien aux projets de chaufferies collectives biomasse, aux réseaux de chaleur et à la mobilisation des ressources diversifiées favorisant le développement des EnR***   La sélection des projets se fera en lien avec les cofinanceurs potentiels (ADEME) selon la base des critères suivants :   * Production de chaleur renouvelable en substitution aux énergies fossiles (en tep) * Tonnes équivalent CO2 évitées par an * Plan d'approvisionnement : par exemple rayon d’approvisionnement, sécurisation,  type de biomasse mobilisée et impact environnemental dont bilan GES * Emissions de polluants atmosphériques * Performance énergétique du (des) bâtiment(s) ou de l'installation industrielle si autoconsommation et économies d’énergie réalisées * Pour la récupération d’énergie fatale : type de déchets ou d’énergies valorisés (mutualisation énergétique)   Une attention particulière sera portée sur les dossiers proposant des projets intégrés (réseaux et centrales de production) et limitant les impacts environnementaux et n’ayant pas d’incidence négative sur les zones Natura 2000.  Bonification si couplage avec d’autres EnR ou intégration dans un processus de recours à de la chaleur fatale issue d’industries voisines.  Dans les zones sensibles du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), éco-conditionnalité des aides à l’investissement des chaufferies biomasse à un taux d’émission de particules inférieur aux normes en vigueur.   * ***Soutien aux projets de méthanisation***    La sélection des opérations sera effectuée en lien avec les procédures de financement des principaux co-financeurs et sur la base des critères suivants :   * Production d’énergie renouvelable en substitution aux énergies fossiles (en tep) * Tonnes de CO2 évitées par an * Plan d'approvisionnement : par exemple rayon d’approvisionnement, sécurisation,  type de déchets mobilisée et impact environnemental dont bilan GES * Valorisation locale des substrats * Débouché de la production du biogaz, dont connexion à un réseau de chaleur * Performance énergétique de l’installation industrielle     Une attention particulière sera portée sur les dossiers limitant les impacts environnementaux et n’ayant pas d’incidence négative sur les zones Natura 2000. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO30 | Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables | MW | FEDER | Plus développées |  |  | 4,50 | dossiers instruits | annuelle |
| CO34 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre | Tonnes de CO2eq | FEDER | Plus développées |  |  | 8 598,00 | Synergie | annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 4c |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 2.2 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Augmenter la performance énergétique du bâti |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Le parc résidentiel haut-normand s’élève au total à 60 millions de m² pour 813 000 logements. 60 % des logements haut-normands sont antérieurs à la première réglementation thermique de 1975. En 2008, les logements et les bâtiments tertiaires représentaient 18 % de la consommation énergétique régionale. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur bâtiment représentaient 10 % des émissions globales de la région, principalement dues à la combustion de fioul ou de gaz[1].  La consommation énergétique du logement en 2020, échéance pour les objectifs liés au paquet climat européen, étant liée à 92 % au parc existant actuellement, la priorité porte clairement sur la réhabilitation du parc des bâtiments les plus énergivores.  Les bâtiments neufs ne doivent pas pour autant être négligés car leurs impacts environnementaux vont au-delà des simples consommations énergétiques liées à leur occupation. Ils doivent également intégrer « l’énergie grise » du bâtiment via une approche en cycle de vie. Le bâtiment est un secteur clé pour la transition énergétique en Haute-Normandie. Il représente près du tiers des efforts supplémentaires à fournir d’ici 2020 pour atteindre les objectifs du 3x20 mais aussi pour réduire la précarité énergétique qui croît avec l’augmentation du prix des énergies.  En Haute-Normandie le SRCAE a fixé un objectif de diminution de la consommation d’énergie de l’ordre de 20 % en 2020 (réduction de près de 21 000 GWh/an sur la consommation annuelle), et de 50 % en 2050 par rapport au niveau de 2005.  Cela nécessite à la fois des investissements mais aussi des actions d’information, de formation et la mise en place d’outils (observation, aides à la décision, ingénierie etc.).  L’atteinte des objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments nécessite une action d’envergure en matière de réhabilitation énergétique combinant haute performance et massification. Seront soutenus en priorité des programmes de travaux permettant à la fois des économies d’énergie à court/moyen terme et l’atteinte de la haute-performance à plus long terme. A titre d’exemple, outre des opérations globales visant l’exemplarité (BBC rénovation), des bouquets de travaux pourront être soutenus dès lors qu’ils sont « BBC compatibles ». Par ailleurs, il conviendra de favoriser des opérations intégrant un volet pédagogique à destination des occupants et usagers afin de garantir l’efficience en termes de sobriété énergétique.  **Résultat attendu** : diminuer la consommation d'énergie et réduire la facture énergétique des ménages    ***[1]*** *Air Normand -  Inventaire OCEHN  version 2012 (données 2008)* |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **2.2 - Augmenter la performance énergétique du bâti** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR10 | Consommation d'énergie des bâtiments publics | GW/h | Plus développées | 1 073,00 | 2011 | 998,00 | Observatoire climat énergie | Annuelle |
| IR11 | Consommation d'énergie des logements | GW/h | Plus développées | 14 107,00 | 2010 | 11 568,00 | Observatoire climat énergie | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| --- | --- |
| * ***Soutenir des réhabilitations de haute performance énergétique de bâtiments  publics***   Le chauffage des bâtiments, qui représente près de 15 % de la consommation totale d’énergie dans la région, est le premier usage visé par le scénario SRCAE à travers des objectifs ambitieux de réhabilitation thermique. L’action contribuera ainsi à l’objectif du SRCAE de rénovation thermique de 400 000m2/an de surfaces tertiaires publiques (soit 2,9 % du parc actuel par an).  **Exemples :**   * Financement des investissements pour des réhabilitations thermiques performantes de bâtiments publics sur la base d’un audit préalable et des résultats atteints.   **Les principaux groupes cibles :** bâtiments énergivores du parc public  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** État, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, établissements d’enseignement supérieur.     * ***Soutenir des réhabilitations de haute performance énergétique de logements collectifs publics et privés***   Le parc social est particulièrement concerné avec des logements anciens et très énergivores. L’action contribuera à l’objectif du SRCAE de rénovation thermique de 20 000 logements par an (2,46% du parc actuel par an) : 5 000 logement sociaux et 15 000 logement privés. Il contribuera également à diminuer la facture énergétique des particuliers.  **Exemples :**   * Financement des opérations de réhabilitation du parc public et des grandes copropriétés privées sur la base d’un audit préalable et des résultats atteints * Financement d’études d’opportunité en faveur de la mise en place d’une ingénierie régionale technique et financière en appui à la réhabilitation du parc privé * Financement du fonctionnement d’un opérateur régional ayant la capacité de prendre en charge à partir du montage du projet jusqu’à la levée des réserves après travaux, les opérations d’amélioration thermique dans le parc privé.   **Les principaux groupes cibles :** bâtiments énergivores du parc public et grandes copropriétés privées, ménages sous conditions de plafond de ressources, en situation de précarité énergétique.  **Les  territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** établissements publics, collectivités locales et leurs groupements,bailleurs sociaux, syndics de copropriétés, maîtres d’ouvrage délégués.   * ***Soutenir des opérations exemplaires de construction de bâtiments à énergie positive***   L’action contribuera à limiter la consommation des bâtiments neufs tout en contribuant aux objectifs d’augmentation de la production d’énergie renouvelable.  Par ailleurs, au-delà des consommations énergétiques directement liées à l’usage au quotidien, il est important de s’intéresser à la question de «l’énergie grise» consommée tout au long de la vie des bâtiments. Selon les typologies de bâtiments, la part de cette énergie grise peut représenter jusqu’à 10% des consommations totales de la vie d’un bâtiment. Pour les bâtiments BBC, l’énergie grise est de l’ordre de 20% de l’énergie totale.  Il est donc nécessaire de concevoir des bâtiments en prenant en compte ces consommations indirectes et en privilégiant une approche d’Analyse de Cycle de Vie : conception initiale, recours à des matériaux biosourcés locaux, déconstruction, réutilisation des déchets…  **Exemples :**   * Financement des études et investissements pour la construction de bâtiments publics ou privés à énergie positive * Financement de projets de bâtiments démonstrateurs de recherche, d’expérimentations préindustrielles ou de plateformes technologiques d’essai concernant la mise en œuvre de matériaux ou de technologies innovants.   **Les principaux groupes cibles :** bâtiments résidentiels et tertiaires  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** État, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, promoteurs privés, propriétaires ou bailleurs de locaux d’activités économiques, bailleurs sociaux, associations....   * ***Observer et diffuser la connaissance territoriale en matière d’énergie, d’air et de climat / Structurer l’offre en matière de sensibilisation, de conseils et d’accompagnement***   Si l’atteinte des objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments exige une action d’envergure en matière de réhabilitation énergétique combinant haute performance et massification, les ambitions du SRCAE nécessitent également des modifications de comportement de la part de tous les acteurs: décideurs socio-économiques, élus, cadres des collectivités, tissu associatif mais également de l’ensemble des citoyens.  Cela nécessite de poursuivre les efforts en vue de mieux connaître les enjeux « air, climat, énergie » en Haute-Normandie, et en particulier en matière de performance énergétique du bâti. Par la suite, la mise à disposition de l’ensemble des publics (collectivités, associations, entreprises, grand public etc.) de données énergétiques et d’analyses territoriales partagées doit permettre de les sensibiliser, de leur fournir des outils d’aide à la décision, et d’évaluer l’impact des actions engagées en utilisant des données issues de méthodologies communes afin de favoriser la réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO2 dans le bâtiment.  En complément, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions et garantir les conditions de leur réussite, il est nécessaire de sensibiliser, d’informer/former et d’accompagner l’ensemble des acteurs.  Il s’agit donc ici de mettre en place les conditions de réussite de l’ensemble de l'objectif spécifique 2.2 du Programme Opérationnel.  **Exemples d'actions relatives à l'observation et à la diffusion de la connaissance territoriale en vue d'améliorer la performance énergétique du bâti:**   * Financement d'études portées par des collectivités volontaires dans l'objectif d'améliorer leur connaissance du patrimoine bâti sur leur territoire. * Financement d'études ou d'outils permettant la réduction de la consommation d'énergie grise dans le secteur du bâtiment via une approche en cycle de vie. Ces études peuvent porter sur le recensement des flux sortants/entrants sur des opérations de construction et de réhabilitation et sur des études permettant la mise en place de filières de recyclage de déchets en vue d’une réutilisation. * Etudes d'évaluation/ de réorientation de politique publique   **Exemples d'actions permettant de structurer l'offre en matière de sensibilisation, de conseils et d'accompagnement des différents acteurs en matière de performance énergétique du bâti:**   * Financement d’actions de sensibilisation des occupants de logements réhabilités et plus largement du grand public aux économies d’énergies (bonnes pratiques et usages en matière d’occupation et d’exploitation d’un bâtiment) * Financement d'actions d'accompagnement de particuliers dans leur projet de rénovation énergétique notamment dans le cadre des plateformes territoriales de rénovation énergétique.   **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires**: Observatoires régionaux, État, collectivités locales et leurs groupements, organismes consulaires, associations, opérateurs publics ou privés | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| --- | --- |
| * ***Soutenir des réhabilitations de haute performance énergétique de bâtiments publics***   Les projets pourront être déposés en continu. Toutefois, des procédures d’appel à projets pourraient être envisagées afin d’encourager l’innovation et l’exemplarité en matière de performance énergétique. Les critères d’éligibilité et de sélection seront définis par les cahiers des charges publiés. Ces derniers se baseront notamment sur les critères suivants :   * Niveau de performance énergétique atteint sur la base d'un audit avant travaux et d'une étude thermique après travaux * Recours éventuels à des matériaux biosourcés et peu émissifs (polluants) * Impacts environnementaux du projet de réhabilitation: analyse en cycle de vie, coût global, bilan GES prévisionnel * Intégration d'énergies renouvelable   Le respect du principe de développement durable sera un préalable au dépôt de tout dossier.     * ***Soutenir des réhabilitations de haute performance énergétique de logements collectifs (bailleurs sociaux et copropriétés privées)***   Concernant les copropriétés privées, la sélection des opérations reposera sur un opérateur ayant la capacité de prendre en charge les dossiers du parc privé, notamment via la stricte application des critères d'aides définis par l'ANAH et sous forme d'ingénierie financière.  Les projets pourront être déposés en continu. Toutefois, des procédures d’appel à projets pourraient être envisagées afin d’encourager l’innovation et l’exemplarité en matière de performance énergétique, sur la base de cahiers des charges publiés. Ces derniers reposeront notamment sur les critères d'éligibilité suivants :   * Niveau de performance énergétique atteint sur la base d'un audit avant travaux et d'une étude thermique après travaux(seuils en % de réduction à définir) * Réduction de la consommation énergétique * Recours éventuels à des matériaux biosourcés et peu émissifs (polluants) * Impacts environnementaux du projet de réhabilitation : analyse en cycle de vie, coût global, bilan GES prévisionnel * Intégration d'énergies renouvelable   Le respect du principe de développement durable sera un préalable au dépôt de tout dossier.     * ***Soutenir des opérations exemplaires de construction de bâtiments à énergie positive***   Des procédures d’appels à projets sont envisagées pour la sélection des opérations. Les critères seront définis dans les cahiers des charges sur la base notamment des critères suivants :   * Performance énergétique du bâtiment * Impacts environnementaux et économiques du projet analyse en cycle de vie, coût global, bilan GES prévisionnel      * ***Observer et diffuser la connaissance territoriale en matière d’énergie, d’air et de climat / Structurer l’offre en matière de sensibilisation, de conseils et d’accompagnement***   Les projets pourront être déposés en continu. Toutefois des procédures d’appels à projets pourront être envisagées pour permettre la sélection des opérations sur la base de cahiers des charges détaillés qui prendraient notamment en compte les critères suivants :   * Pertinence de l'action au regard des enjeux régionaux et des objectifs fixés en matière d'énergie et de réduction de l'empreinte Carbone * Mise à disposition des informations collectées et traitées (diffusion et valorisation de la connaissance) * Pérennité de l’action d’observation, robustesse de la structure et capacité d’actualisation des informations transmises * Ambition de l’étude et capacité à déboucher sur un plan d’action permettant une mesure des résultats prévus   Concernant les actions de sensibilisation, une attention particulière sera portée sur la diversité des publics concernés, notamment les publics en précarité énergétique et les entreprises du bâtiment et de l’énergie en première ligne sur cette question. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| --- | --- |
| * ***Soutenir des réhabilitations de haute performance sur le plan thermique de logements collectifs (bailleurs sociaux et copropriétés privées)***   L’évaluation ex ante relative aux instruments financiers conclut à la possibilité de metre en place un dispositive fondé sur un principe de garantie (notamment dans le cas d’investissement dans les copropriétés privées). | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO31 | Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré | Ménages | FEDER | Plus développées |  |  | 2 668,00 | Synergie | annuelle |
| CO32 | Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d’énergie primaire des bâtiments publics | kWh/an | FEDER | Plus développées |  |  | 4 952 606,00 | dossier instruits | annuelle |
| CO34 | Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre | Tonnes de CO2eq | FEDER | Plus développées |  |  | 3 426,00 | dossiers instruits | annuelle |

2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

| **Axe prioritaire** | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** |
| --- | --- |
| non concerné | |

2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l’axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

| **Axe prioritaire** | | | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Type d’indicateur** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Démonstration de la pertinence de l’indicateur, le cas échéant** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CO30 | Réalisation | Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables | | MW | FEDER | Plus développées |  |  | 1,2 |  |  | 4,50 | dossiers instruits | L'indicateur couvre 18% de l'axe |
| CO31 | Réalisation | Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré | | Ménages | FEDER | Plus développées |  |  | 506 |  |  | 2 668,00 | dossiers instruits | Cet indicateur couvre 48% de l'axe |
| IF2 | Financier | Indicateur financier de l'axe 2 | | € | FEDER | Plus développées |  |  | 17799766 |  |  | 83 333 333,00 | Synergie | La cible 2018 correspond aux dépenses prévisionnelles 2014 et 2015 hors réserve de performance |

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

Les indicateurs du cadre de performance ont été selectionnés au regard de leur poids par axe. Les indicateurs selectionnés couvrent l'ensemble des OT de l'axe.

2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d’intervention correspondant au contenu de l’axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union.

**Tableaux 7 à 11: Catégories d’intervention**

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 011. Énergies renouvelables: énergie de la biomasse | 4 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 012. Autres types d’énergies renouvelables (y compris l’énergie hydroélectrique, géothermique et marine) et intégration des énergies renouvelables (y compris stockage, infrastructures de production de gaz et d’hydrogène renouvelable à partir de l'électricité) | 2 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 013. Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques, projets de démonstration et actions de soutien | 11 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 014. Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et actions de soutien | 23 000 000,00 |

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 40 000 000,00 |

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 40 000 000,00 |

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 40 000 000,00 |

**Tableau 11: Dimension 6 - Thème secondaire du FSE** (FSE et IEJ uniquement)

| **Axe prioritaire** | | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |

2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe prioritaire:** | **AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande** |
|  | |

.

2.A.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 3 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand |

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers établis au niveau de l'Union

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre par l’intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

🞏 Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l’innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

non concerné

2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** | **Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- |
| ERDF | Plus développées | Total |  |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 6c |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 3.1 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Augmenter l’attractivité du patrimoine haut-normand |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Dotée d’un héritage historique et culturel exceptionnel, la Haute-Normandie entend en favoriser l’appropriation par ses habitants et augmenter l’attractivité touristique de son territoire.  La Région souhaite privilégier des axes fédérateurs autour de thématiques identitaires constituant un atout certain dans un contexte touristique national et international extrêmement concurrentiel.  Emerge notamment la nécessité :   * de renforcer les potentialités touristiques du patrimoine dans toutes ses composantes par le soutien ou la mise en œuvre d’actions de valorisation ou de médiation * de renforcer une logique de réseau entre les différents acteurs et sites patrimoniaux * de contribuer au renforcement d’une offre touristique structurante autour des thématiques d’intérêt régional ou portant sur le patrimoine identitaire de la Normandie et qui contribuent à l’attractivité de la région.     **Résultat attendu**: Augmenter la fréquentation des lieux patrimoniaux. |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **3.1 - Augmenter l’attractivité du patrimoine haut-normand** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR 11 | Fréquentation des lieux patrimoniaux | nombre de visiteurs | Plus développées | 2 966 509,00 | 2012 | 3 500 000,00 | Conseil Régional Haute-Normandie | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |
| --- | --- |
| La structuration des acteurs en réseaux permettra de les renforcer en favorisant les synergies pour définir une stratégie de collaboration pluriannuelle en vue d’une lisibilité pérenne de leurs actions à l’échelle régionale, nationale et internationale.   * ***Valorisation du patrimoine haut-normand*** * Accompagnement des projets structurants visant l’aménagement, la réhabilitation et la valorisation touristique de sites patrimoniaux présentant un fort potentiel d’attractivité touristique et liés au patrimoine identitaire de la Seine Maritime et de l’Eure : impressionnisme, médiéval, patrimoine maritime ou littoral, tourisme de mémoire, patrimoine industriel ou présentant des savoir-faire, etc.   Types de dépenses éligibles : études stratégiques préalables, travaux d’aménagement, de réhabilitation ou de mise en tourisme de sites et lieux de visite, outil de médiation.   * Accompagnement des évènements touristiques grand public et gratuits d’envergure au moins régionale valorisant le patrimoine culturel de la Normandie   Types de dépenses éligibles : toute dépense nécessaire à la tenue de l’évènement soit :  - Les contrats de prestation de services liés à l’évènement (animateurs, comédiens, traiteurs, techniciens…).  - La location ou acquisition de matériel, de lieu et d’équipement pour l’évènement (tentes, sonorisation…).  - Les frais de communication.    **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés**: sans objet  **Les types de bénéficiaires :** Etat, collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics et groupements, propriétaires privés, association agissant en maître d’ouvrage, établissements publics, SEM... | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |
| --- | --- |
| Il faut noter que, grâce à sa compétence en matière d’inventaire général du patrimoine culturel (matériel et immatériel) transférée par l’Etat en 2004, la Région dispose d’un outil pour la réflexion sur les principes directeurs à établir pour l’analyse des projets, en concertation avec les autres institutions (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en particulier) et organismes spécialisés dans le domaine du patrimoine (Enseignement supérieur...).  La sélection des opérations pourra être effectuée sur la base d'appels à projet ou au fil de l’eau.  Les projets devront justifier d’un ancrage territorial fort (implication d’autres partenaires publics ou privés du territoire dans la mise en oeuvre du projet)  Les opérations seront sélectionnées avec l'obligation de prise en compte de la dimension développement durable par les porteurs de projets.  Une attention particulière sera portée à une répartition équilibrée des projets sur le territoire (ex : paysage, parcs et jardins...).  La traduction des supports de communication sera systématiquement envisagée. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO09 | Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien | Visites/an | FEDER | Plus développées |  |  | 16 851,00 | dossiers instruits - Synergie | annuelle |
| IRS3 | Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires | Nombre d'institutions | FEDER | Plus développées |  |  | 34,00 | dossiers instruits - Synergie | annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 6d |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 3.2 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Accroître la protection et la restauration des milieux naturels |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Située à l’interface entre la région Manche-Mer du Nord et le bassin de la Seine qui accueille près d’un 1/4 de la population française, la Haute-Normandie subit des pressions très fortes en matière d’environnement. Cette situation stratégique a induit le développement :   * d’une urbanisation et d’une industrialisation importante ; * des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales,   Par conséquent, comme indiqué en section 1, point 5, la région connaît une forte régression de sa diversité biologique. Par ailleurs, la Haute-Normandie est la 2ème région à avoir le plus d’obstacles à l’écoulement par linéaire de cours d’eau. Pour ce qui est de la fragmentation des habitats terrestres, la Haute-Normandie se place sous la moyenne nationale avec une moyenne de surface non fragmentée de 5 km². Les fonctions écologiques des différents milieux sont de ce fait perturbées. Pour améliorer ce diagnostic, la région Haute-Normandie souhaite développer un ensemble de mesures opérationnelles sur le réseau écologique régional en référence au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et à son guide méthodologique d’application.  Cette impulsion s’inscrit dans la Stratégie Régionale de la Biodiversité lancée en 2012 en réponse aux stratégies développées au niveau européen et national en matière de protection de la biodiversité.    **Résultat attendu :** Augmenter les espaces naturels et semi-naturels en bon état de conservation |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **3.2 - Accroître la protection et la restauration des milieux naturels** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR13 | Surfaces protégées en protection forte nationale et en protection régionale et départementale | hectare | Plus développées | 12 091,00 | 2012 | 13 841,00 | Observatoire de la biodiversité | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| --- | --- |
| ***Protéger et restaurer le réseau écologique régional pour favoriser une croissance verte***  Une des principales causes de l’érosion de la biodiversité est la fragmentation des milieux naturels et des paysages. La fragmentation isole les populations animales et végétales et empêche les espèces d’accomplir leur cycle de vie. Les effets sont notamment perceptibles in fine sur l’état de conservation des milieux et des espèces. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie le réseau écologique régional (réservoirs biologiques et corridors) à préserver et restaurer.  L’objectif de cette action est de limiter la consommation de l’espace, de préserver et restaurer les continuités écologiques, notamment des milieux les plus fragilisés (pelouses sablonneuses, marais, tourbières, prairies humides et pelouses, calcaires) et de produire des outils opérationnels d’aide à la décision pour orienter les projets d’aménagement et de développement du territoire et préalables à la mise en œuvre de programmes d’actions de conservation.    **Exemples:**   * **Investir dans la maîtrise du foncier en favorisant une gestion adaptée**   + Exemples de projet : acquisition foncière d’espaces naturels, diagnostics écologiques et réalisation de plans de gestion      * **Restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques**   + Études préalables à la restauration d’un réseau écologique : en amont des travaux de génie écologique, des études de faisabilité pourront être réalisées afin d’étudier les possibilités de remise en bon état d’un site et/ou des corridors (zones humides, mares, prairies, coteaux calcaires, milieux silicicoles, etc.)   + Restauration et/ou gestion de corridors : pour rétablir la continuité écologique d’habitats, il convient d’engager des actions d’ingénierie écologique identifiées au travers notamment d’un plan de gestion (de fauche, de curage, de débroussaillage, de pâturage, etc.)   + Restauration et/ou conservation de métapopulations : pour des espèces menacées ou des espèces en mauvais état de conversation, des actions visant à améliorer les communautés d’espèces et leur relation pourront être engagées.   + Restauration de réservoirs biologiques : pour rétablir les fonctionnalités écosystémiques des espaces naturels, des actions de restauration ou d’entretien pourront être réalisées (de fauche, de curage, de débroussaillage, de pâturage, etc.)   + Restauration de couloirs de migration d’espèces   + Mise en œuvre d’actions identifiées dans un plan régional, départemental ou local d’actions concernant des espèces menacées ou invasives : l’objectif est d’engager des actions sur les espèces (menacées, invasives, endémiques, etc.) et les milieux régionaux à haute valeur écologique.      * **Elaborer et diffuser des outils d’aide à la décision pour améliorer l’état de conservation des espèces et des habitats**   + Développer des programmes d’open data et d’outils collaboratifs : l’accès et la diffusion des données sur la biodiversité favorisent une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d’aménagement et de développement du territoire, mais également permet de mutualiser les outils européens (BISE, Directive INSPIRE) et internationaux (GBIF) et de réaliser les reportings.   + Produire et diffuser des outils opérationnels d’aide à la décision concourant à la mise en œuvre de programmes d’actions : pour encourager une utilisation rationnelle des ressources en protégeant la biodiversité et les sols, la région souhaite mettre à disposition des principaux groupes cibles des outils opérationnels d’aide à la décision préalables à la mise en œuvre de programme opérationnels d’actions de conservation sur l’ensemble du territoire.   **Les principaux groupes cibles**: Conservatoires, Parcs Naturels, collectivités et leurs groupements, associations et organismes socioprofessionnels.  **Les territoires spécifiques ciblés**: les espaces naturels et semi-naturels de Haute-Normandie, terrestres, aquatiques et marins.  **Les types de bénéficiaires** : établissements et services publics, collectivités territoriales et leurs groupements, GIP, associations, groupements socioprofessionnels, Conservatoires, Parcs Naturels, organismes consulaires. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| --- | --- |
| **Protéger et restaurer le réseau écologique régional pour favoriser une croissance verte**    Les projets pourront être déposés en continu, toutefois des procédures d’appel à projets pourraient être envisagées pour la sélection des opérations. Les critères d’éligibilité seront précisés dans le document de mise ne œuvre du programme ou dans les cahiers des charges correspondants.  Une attention particulière sera portée sur les projets relevant des thématiques relatives au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), aux espèces menacées/protégées/sensibles au changement climatique ou aux espèces envahissantes ou bioindicatrices ou à la fonctionnalité des écosystèmes.  Les opérations seront sélectionnées selon les critères suivants :   * Intérêt pour la biodiversité et notamment pour les habitats et espèces d’intérêt communautaire; * Durabilité des effets de l’action proposée; * Conformité aux orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et à son guide méthodologique d’application et de la stratégie régionale de la biodiversité. Les projets devront comporter un volet « accès et diffusion des données » afin de mutualiser les données (faune, flore, habitats) au sein de la plate-forme O.D.I.N. et ce en réponse à la Directive INSPIRE et à la convention Aarhus. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO23 | Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | Hectares | FEDER | Plus développées |  |  | 590,00 | dossiers instruits - Synergie | annuelle |

2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

| **Axe prioritaire** | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** |
| --- | --- |
| non concerné | |

2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l’axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

| **Axe prioritaire** | | | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Type d’indicateur** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Démonstration de la pertinence de l’indicateur, le cas échéant** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CO23 | Réalisation | Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | | Hectares | FEDER | Plus développées |  |  | 126 |  |  | 590,00 | dossiers instruits - Synergie | Cet indicateur couvre 78% de l'axe |
| IF3 | Financier | Indicateur financier de l'axe 3 | | € | FEDER | Plus développées |  |  | 4473194,00 |  |  | 25 000 000,00 | Synergie | La cible 2018 correspond aux dépenses prévisionnelles 2014 et 2015 hors réserve de performance |
| IRS3 | Réalisation | Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires | | Nombre d'institutions | FEDER | Plus développées |  |  | 12 |  |  | 34,00 | dossiers instruits - Synergie | Cet indicateur couvre 22% de l'axe |

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

Les indicateurs du cadre de performance ont été selectionnés au regard de leur poids par axe. Les indicateurs selectionnés couvrent l'ensemble des OT de l'axe.

2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d’intervention correspondant au contenu de l’axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union.

**Tableaux 7 à 11: Catégories d’intervention**

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 085. Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte | 8 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 095. Développement et promotion des services culturels et patrimoniaux publics | 4 000 000,00 |

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 12 000 000,00 |

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 12 000 000,00 |

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 12 000 000,00 |

**Tableau 11: Dimension 6 - Thème secondaire du FSE** (FSE et IEJ uniquement)

| **Axe prioritaire** | | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |

2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe prioritaire:** | **AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand** |
|  | |

.

2.A.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 4 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Soutenir le développement d’espaces urbains durables |

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers établis au niveau de l'Union

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre par l’intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

🞏 Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l’innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

L’organisation territoriale de la Haute-Normandie fait apparaître 9 grandes aires urbaines concentrant près de 75% de la population et des emplois régionaux. Parmi ces pôles, ceux de Rouen et du Havre jouent un rôle de tout premier ordre.

Les couronnes de ces grands pôles urbains connaissent un phénomène marqué de périurbanisation, principalement au détriment des espaces agricoles et naturels et provoquant d’importantes tensions.

Consciente des effets négatifs de cet étalement urbain et afin de faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques rencontrés dans ces zones urbaines, la Région souhaite redynamiser ses centres urbains en y développant des quartiers durables et attractifs s’inscrivant dans l’histoire du territoire.

Afin de traiter ces problématiques de façon complémentaire, le choix a été fait de retenir l'OT4 et l'OT6, priorités d’investissement 4e et 6e.

Cet axe est ciblé sur les 9 grands pôles urbains du territoire régional sans leur couronne. Les EPCI appartenant à ces aires urbaines pourront présenter des stratégies intégrées de développement urbain durable, porteuses d'actions destinées à faire face aux défis cités ci-dessus. Un appel à manifestation d’intérêt sera organisé par l’autorité de gestion permettant un positionnement des bénéficiaires éligibles et une identification de leurs attentes en vue de rédiger un appel à projets.

Ainsi, en s’appuyant sur un diagnostic territorial, les stratégies proposées par les bénéficiaires éligibles devront articuler de façon cohérente et équilibrée des actions permettant d’une part, le développement de quartiers urbains durables et d’autre part, l’utilisation de sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville.

L’appel à projets permettra de sélectionner, en étroite articulation avec les autorités locales, 3 à 4 stratégies intégrées de développement urbain durables maximum, composées de projets matures répondant aux résultats attendus.

De plus, les stratégies et les projets qui les composent devront être en cohérence avec les priorités régionales définies dans les différents schémas régionaux. Les projets pourront être inscrits dans les contrats de territoires conclus avec les EPCI.

En matière d’énergies décarbonées, cet axe a vocation à financer la réalisation d’aménagements durables dans les territoires urbains, en privilégiant la mixité urbaine, fonctionnelle, sociale ainsi que la compacité et l’accessibilité par les modes de transports à faible émission de carbone.

En matière de protection de l’environnement, cet axe a vocation à financer la requalification des friches industrielles et urbaines, enjeu de recomposition urbaine d’une part, et de limitation de la consommation d’espaces naturels et agricoles d’autre part, par la reconstruction de la ville sur la ville. Il présente un lien fort avec la Stratégie UE 2020 – volet croissance durable et articulé avec les priorités identifiées dans le SRCAE.

Par ailleurs, cette reconquête des friches sera intégrée dans le cadre de l’élaboration du schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine actuellement conduite par les trois régions concernées et l’État.

Enfin, cet axe s’inscrit dans une volonté ferme d’accroitre l’attractivité du territoire en s’inscrivant dans le cadre de la politique européenne en matière de ville durable, visible dans la construction du référentiel Reference Framework for Sustainable Cities de 2013.

2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** | **Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- |
| ERDF | Plus développées | Total |  |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 4e |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 4.1 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Développer des quartiers urbains durables |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Le plan d’actions Ville durable, adopté par la France, en cohérence avec les grands engagements internationaux en matière d’énergie, de biodiversité ou plus généralement de développement durable, a mis en place les bases d’une émergence des écoquartiers sur le territoire. Ces premiers résultats encourageants restent toutefois à renforcer, par la généralisation des projets, par des réflexions innovantes et par la construction d’une image propre au territoire haut-normand dans ce domaine.  Relayé au niveau local par des actions exemplaires inscrites dans le cadre des appels à projets écoquartiers ou écocités, la généralisation des expériences passe d’une part par la promotion de nouvelles actions innovantes dans une logique d’exemplarité, et d’autre part par le soutien technique et financier aux projets des territoires les plus urbains, soumis à des contraintes foncières importantes et des niveaux de complexité élevés.  En favorisant l’émergence de projets durables et attractifs dans les centres urbains les plus denses, il s’agit de diversifier l’offre disponible et d’améliorer l’attractivité des centres-villes (mixité fonctionnelle, cadre de vie, transports en commun…), afin de lutter contre le phénomène de périurbanisation qui s’est poursuivi au cours des dernières décennies.  Par ailleurs, portée par les pouvoirs publics depuis le début des années 80, la politique de promotion des transports collectifs a permis de limiter l’expansion de la voiture individuelle dans la plupart des cœurs d’agglomération. Toutefois, force est de constater d’une part, que la part modale des modes de transport collectifs et actifs (vélo, marche à pied) a des marges de progression importantes sur notre territoire. L’évolution de la forme urbaine (périurbanisation) et l’évolution des comportements et de la société rendent nécessaires, des adaptations et innovations sur le système de déplacements afin de permettre, notamment, le développement de la multimodalité.  Afin de poursuivre cette action qui permet à la fois de limiter les émissions de GES, de polluants et de construire des espaces urbains apaisés, il y a nécessité de participer au développement d’offres nouvelles et innovantes. Ceci doit permettre d’intégrer les évolutions technologiques, les nouvelles pratiques et compétences des usagers (exemple : capacité pour le réseau de transmettre une information en temps réel du trafic et, pour les voyageurs, d’accéder à cette information…) mais également de tenir compte de l’évolution démographique et sociale du territoire (perte de population des centres-villes au profit de la périphérie, vieillissement de la population…).  Par ailleurs, en anticipation de l’ère décarbonée qui s’amorce, les entreprises doivent également innover pour proposer des circuits logistiques plus efficients dans les centres urbains et s’adapter aux pratiques de consommation nouvelles des usagers, qu’ils soient professionnels ou particuliers.  Par un soutien particulier aux opérations porteuses de tels enjeux à travers des stratégies intégrées, le Programme Opérationnel FEDER/FSE entend renforcer les pôles urbains du territoire régional en cohérence avec les stratégies de développement durable portées dans les autres domaines.  **Résultat attendu**: Augmentation de la surface des nouveaux quartiers urbains durables et respectueux de l’environnement***.*** |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **4.1 - Développer des quartiers urbains durables** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR15 | Rapport d'usage entre la voiture individuelle et les transports en commun | % | Plus développées | 7,78 | 2011 | 8,37 | DREAL | Annuelle |
| IRe14 | Part des surfaces aménagées (éco quartiers) par rapport aux surfaces nouvelles urbanisées | % | Plus développées | 0,80 | 2013 | 4,30 | DREAL | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| --- | --- |
| * ***Conception et réalisation de quartiers urbains durables***   L'Europe doit à long terme rester compétitive sur le plan international tout en étant capable de construire une cohésion sociale. Elle doit également être capable de mener à l'échelle internationale des actions exemplaires en matière d’atténuation et d'adaptation au changement climatique.  Les villes européennes doivent rester des lieux attractifs et d'inclusion sociale, offrant à tous leurs habitants une qualité de vie satisfaisante (sécurité, confort climatique, services de proximité, accessibilité...). Dans un contexte de conjoncture économique difficile, les villes sont à la recherche de nouvelles approches permettant d'optimiser la dépense publique tout en encourageant le développement durable urbain par le biais de leurs politiques, de leurs stratégies et de leurs projets. Les projets urbains abordant ces problématiques de façon intégrée sont particulièrement suivis par les instances européennes. Ces projets doivent conjuguer plusieurs plans d'actions interconnectés en une stratégie opérationnelle, sans apporter plusieurs réponses sectorisées indépendantes. L'objectif spécifique de cette action vise à accompagner la conception et la réalisation de ces projets urbains durables, tant sur les pré-études, les études et la concertation préalable (l'ingénierie de maîtrise d’œuvre n'est pas incluse dans cette action spécifique) que sur la réhabilitation de logements ou d’équipements. Ces projets peuvent concerner des secteurs ouverts à l'urbanisation, en lien avec les quartiers environnants (capacité des offres de services, réseaux, connectivités viaires...). Ils privilégieront les opérations de renouvellement urbain (changements d'affectation, requalifications, et réhabilitations). La conception de ces aménagements devra tenir compte de l'impact fonctionnel du projet sur le reste de la ville (impact démographique, besoins de services, assainissement, saturation des voiries...).  Il est essentiel de renforcer la participation des citoyens à ces processus et de faciliter la communication entre les porteurs de projets urbains. A ce titre, l'Europe a développé un outil en ligne conçu pour aider les acteurs du développement urbain et de la gestion des villes : le référentiel de la ville durable. Cet outil vise à améliorer le dialogue entre les villes européennes, afin qu'elles partagent leurs actions en matière de développement durable, tout en faisant bénéficier de leur expérience le réseau des villes durables européennes.  Il s'agit d'un outil multifonctions de prise de décision et de communication destiné à promouvoir le développement urbain durable. L’outil, adaptable aux conditions et aux circonstances locales, illustre et explique étape par étape les actions possibles ou nécessaires pour organiser le processus au sein d'une ville ou d'une municipalité. Les utilisateurs sont guidés, à travers une série de questions, dans l'analyse de leur approche du développement urbain durable et disposent des outils nécessaires pour améliorer cette approche.  La planification et la réalisation du développement urbain durable requièrent un processus structuré. Le cadre de référence commence donc par une évaluation de l'image que la ville a d'elle-même en termes de caractéristiques et de fonctionnalités ainsi que des actions mises en place pour promouvoir le développement durable.  Sans pour autant conditionner l'appui financier apporté par le FEDER, les collectivités ou aménageurs saisissant leur projet urbain dans le référentiel RFSC pourront bénéficier de bonifications.  Dans le cadre de la stratégie développée au sein de cet axe et afin de limiter les gaz à effet de serre, l’action doit permettre la création de nouveaux quartiers dans la ville respectueux de l'environnement, tant sur les gains énergétiques massifs des bâtiment réhabilités que sur l'accessibilité de ces quartiers aux modes de transports doux.  **Exemples** : pré-études, études, concertation, traitement de la surcharge foncière, aménagements, réseaux, travaux de recyclage foncier (démolition, dépollution et pré-verdissement)  **Les principaux groupes cibles**: sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés**: Les territoires ciblés sont les 9 grands pôles sans leur couronne selon le nouveau zonage en aire urbaine défini par l’INSEE en 2010.  **Les types de bénéficiaires**: villes (INSEE : communes de plus de 2000 habitants), SEM, SPL (société publique locale),  bailleurs sociaux**,** établissements publics, associations, EPCI.   * ***Développement de la multimodalité et des modes actifs***   Etudes de services innovants pour le transport des personnes et des marchandises :  Alors que les technologies évoluent très vite, en particulier dans le domaine du numérique, les services de transports en tirent souvent parti avec un retard substantiel. On peut constater qu’il en est de même s’agissant des innovations en matière de motorisation, de géolocalisation ou même d’optimisation logistique. Pourtant, s’agissant de favoriser le report modal, ou la construction de chaines de transports multimodales efficaces, on sait qu’il y a nécessité de développer de nouveaux services et outils, les ruptures de charge étant le principal frein à ces pratiques.  Afin de faciliter la déclinaison d’innovations dans des services devant être immédiatement opérationnels et concernant un nombre important d’usagers, un travail spécifique est nécessaire tant en matière de construction de modèles économiques viables, qu’en matière d’efficacité des propositions techniques pour les usagers.  Ainsi, l’action doit permettre la mise en œuvre d’études facilitant l’innovation en matière de dispositifs multimodaux adaptés au contexte local à la fois sur le plan géographique, social, culturel et économique. Il pourra s’agir aussi bien de services dématérialisés permettant l’accès à des données et informations sur les transports que de dispositifs physiques d’information ou même d’études pour la mise en place d’équipements ou de matériels.  **Exemples** :  - études de marché, techniques, concertation, animation, etc permettant la définition des travaux à réaliser,  - électromobilité,  - actions collectives (études, etc.),  - plates-formes de regroupement pour livraisons du dernier kilomètre,  - services innovants.  Développement de la multimodalité et des modes actifs :  En complément et en accompagnement des études et innovations, dont l’impact ne se fera parfois sentir sur le territoire que dans un deuxième temps, une action sur l’existant est nécessaire. Elle doit permettre d’enrichir et d’optimiser les équipements et services en place. En facilitant les interconnexions entre réseaux et modes, en améliorant la visibilité et l’efficacité des chaînes multimodales de manière cohérente avec les choix de développement urbain, les réalisations visées permettront un développement intégré des territoires.  Dans le cas particulier des études mentionnées ci-avant et afin de faciliter une concrétisation rapide des solutions imaginées, voire pour tester ces solutions avant un déploiement ou une généralisation sur des périmètres plus grands, les investissements matériels et humains sont parfois conséquents. L’action doit permettre d’accélérer la mise en œuvre opérationnelle de solutions susceptibles d’agir sur l’attractivité des modes alternatifs et par leur caractère démonstrateur sur l’image et l’attractivité des territoires concernés. Elle peut également faire levier pour le déploiement de solutions plus adaptées aux territoires urbains en amélioration de l’organisation existante.  **- Exemples** : formation, sensibilisation, billettique, information des voyageurs en temps réel, amélioration des cheminements, mise en accessibilité, jalonnement, pôles d’échanges multimodaux, parcs relais et aires de covoiturage...  **Les principaux groupes cibles**: toute personne amenée à se déplacer au sein des territoires urbains, entreprises  **Les territoires spécifiques ciblés**: Les territoires ciblés sont les  9 grands pôles sans leur couronne selon le nouveau zonage en aire urbaine défini par l’INSEE en 2010.  **Les types de bénéficiaires**: villes (INSEE : communes de plus de 2000 habitants), EPCI, AOT. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| --- | --- |
| Les stratégies intégrées de développement urbain durable seront préalablement élaborées par les villes ou les EPCI appartenant aux territoires ciblés pour l’appel à manifestation d’intérêt organisé par l’autorité de gestion en répondant aux différents enjeux concernant à la fois cet objectif spécifique mais également l'objectif spécifique 4.2 "Développer l'utilisation des sites délaissées en friche ou voie de le devenir pour recomposer la ville"  Le bon équilibre entre les deux objectifs sera apprécié au regard des spécificités du territoire visé.  Chaque EPCI retenu ayant établi une stratégie conforme aux dispositions réglementaires en vigueur deviendra organisme intermédiaire (OI), garant de l’efficacité globale de la stratégie proposée et prendra en charge la gouvernance du projet.  L’EPCI sélectionnera les opérations situées sur son territoire, qui pourront être sous des maîtrises d’ouvrages différentes, après vérification de chaque demande de subvention FEDER par l’autorité de gestion qui se sera préalablement assurée de son éligibilité au programme.  La sélection des opérations devra être guidée par :  - la cohérence d’ensemble des opérations proposées notamment au regard de la stratégie globale du territoire intégrant également des actions non financées dans le cadre de l’axe,  - le caractère exemplaire ou innovant des opérations proposées,  - l’inscription des opérations dans une logique d’exemplarité pour d’autres territoires, à d’autres échelles.  Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes et développement durable | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO22 | Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités | Hectares | FEDER | Plus développées |  |  | 34,00 | dossiers instruits | annuelle |
| CO37 | Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées | Personnes | FEDER | Plus développées |  |  | 313 677,00 | Synergie | Annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 6e |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 4.2 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Développer l’utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Caractérisées par un tissu industriel encore dense à proximité même de leurs centres, les agglomérations de la région doivent également intégrer des besoins nouveaux liés tant à la mutation industrielle du territoire qu’à l’émergence d’un nouveau paradigme urbain. Ainsi, les nouvelles implantations économiques et industrielles n’ont pas les mêmes exigences et besoins que celles qui préexistaient et les besoins des populations et des entreprises ont également évolué en même temps que leur vision de la ville.  La réutilisation des friches industrielles et urbaines et la recomposition des quartiers anciens constituent généralement des opportunités en termes de centralité et de desserte. A l’inverse, l’importance de l’ingénierie à déployer, la complexité des opérations et le différentiel économique par rapport à des extensions sur des espaces naturels et agricoles territoires périurbains justifient de mener une action spécifique.  Soucieuse de développer son territoire dans le respect des espaces agricoles et naturels qui font également sa richesse, la Région souhaite proposer aux grands pôles urbains un ensemble de possibilités permettant la réutilisation des friches, espaces économes en ressources qu’il s’agisse d’un travail en remédiation ou anticipation sur les friches économiques et urbaines, en articulation avec l’objectif 4.1 de cet axe.  **Résultat attendu :** augmenter l’utilisation des friches existantes ou en devenir pour le développement économique et urbain*.* |

**Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques du programme, par objectif spécifique** (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

| **Objectif spécifique** | | **4.2 - Développer l’utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur de référence** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| IR16 | Part de la surface de friches dont le traitement aura débuté pour une reconversion à vocation économique ou urbaine durable | % | Plus développées | 2,00 | 2014 | 40,00 | Conseil régional Haute-Normandie | a minima à mi parcours et en fin de programmation |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |
| --- | --- |
| * ***Traitement des friches***   Les actions de traitement des friches visent à permettre l’affectation des friches à un nouveau cycle d’urbanisation, offrant ainsi une alternative à la consommation d’espaces naturels ou agricoles périurbains. Le soutien apporté, par exemple, à la réalisation d’études de faisabilité et de définition permettra de faciliter la concrétisation des projets.  Par ailleurs, les projets de reconversion des friches urbaines en milieu urbain devront nécessairement prendre en compte l’articulation entre urbanisme et déplacements (cf. Lois Grenelle).  **Exemples** : étude de faisabilité, étude de définition, acquisition, dépollution, pré-verdissement, démolition, réhabilitation des enveloppes présentant une valeur patrimoniale et d’usage/requalification (logements, équipements publics, commerces, immobilier d’entreprises, espaces verts, espaces de continuité écologique …)…  Les types de sites concernés : anciens sites d’activités, anciens équipements publics désaffectés, espaces délaissés urbains…  En matière de pollution des sols, la prise en charge d’interventions supposera que la responsabilité environnementale des anciens exploitants ne puisse être actionnée.  **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés**: les territoires ciblés sont les 9 grands pôles sans leur couronne selon le nouveau zonage en aire urbaine défini par l’INSEE en 2010.  **Les types de bénéficiaires**: villes (INSEE : communes de plus de 2000 habitants), Etablissements publics, EPCI, SEM, SPL (société publique locale).     * ***Requalification du foncier d’activité***   L’objectif de la requalification du foncier d’activités est de permettre l’optimisation du foncier qui est déjà dédié aux zones d’activités, plutôt que de procéder à la création de nouvelles zones par consommation d’espaces naturels et agricoles.  Il s’agit de permettre la redynamisation des zones d’activités existantes et l’accueil de nouvelles entreprises, grâce notamment à deux catégories d’actions. La première catégorie (acquisition, démolition…) visera l’optimisation de l’utilisation du foncier disponible en menant une réflexion avec les entreprises sur le redécoupage parcellaire pour dégager un potentiel foncier, de manière à limiter la création de nouvelles ZA sur du foncier naturel ou agricole. La seconde catégorie d’actions visera à permettre l’adaptation des zones existantes (réhabilitation, dépollution, qualité environnementale, services, desserte numérique, accessibilité…) afin d’accroître leur attractivité.  **Exemples** : acquisition, dépollution, démolition, réhabilitation/requalification en améliorant les fonctionnalités, la qualité environnementale et la densité d’implantation et permettant la mutation de ces sites (y compris villages d’entreprises), actions d’encouragement aux services mutualisés pour les entreprises …  **Les principaux groupes cibles :** sans objet  **Les territoires spécifiques ciblés**: Les territoires ciblés sont les 9 grands pôles sans leur couronne et moyens pôles selon le nouveau zonage en aire urbaine défini par l’INSEE en 2010.  **Les types de bénéficiaires**: villes (INSEE : communes de plus de 2000 habitants), EPCI, Etablissements publics. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |
| --- | --- |
| Les stratégies intégrées de développement urbain durable seront préalablement élaborées par les villes ou les EPCI appartenant aux territoires ciblés pour l’appel à manifestation d’intérêt organisé par l’autorité de gestion en répondant aux différents enjeux concernant à la fois cet objectif spécifique mais également l'objectif spécifique 4.1 " Développer des quartiers urbains durables ".  Le bon équilibre entre les deux objectifs sera apprécié au regard des spécificités du territoire visé.  Chaque EPCI retenu ayant établi une stratégie conforme aux dispositions réglementaires en vigueur deviendra organisme intermédiaire ( OI), garant de l’efficacité globale de la stratégie proposée et prendra en charge la gouvernance du projet.  L’EPCI sélectionnera les opérations situées sur son territoire, qui pourront être sous des maîtrises d’ouvrages différentes (Ex : Etablissement Public Foncier de Normandie pour le traitement des friches), après vérification de chaque demande de subvention FEDER par l’autorité de gestion qui se sera préalablement assurée de son éligibilité au programme.  La sélection des opérations devra être guidée par :  - la cohérence d’ensemble des opérations proposées notamment au regard de la stratégie globale du territoire intégrant également des actions non financées dans le cadre de l’axe,  - le caractère exemplaire ou innovant des opérations proposées,  - l’inscription des opérations dans une logique d’exemplarité pour d’autres territoires, à d’autres échelles.  Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes et développement durable  Pour le traitement des friches à destination d’activités économiques une attention particulière sera portée sur les projets relevant des thématiques suivantes (bonification) : économie circulaire, qualité paysagère et environnementale, mutualisation de locaux de stockage, services aux employés et aux entreprises, qualité de la desserte, modes actifs... | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO22 | Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités | Hectares | FEDER | Plus développées |  |  | 27,00 | dossiers instruits | annuelle |

2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

| **Axe prioritaire** | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** |
| --- | --- |
| non concerné | |

2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l’axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

| **Axe prioritaire** | | | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Type d’indicateur** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Démonstration de la pertinence de l’indicateur, le cas échéant** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CO22 | Réalisation | Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités | | Hectares | FEDER | Plus développées |  |  |  |  |  | 61,00 | Synergie | L'indicateur couvre 64% de l'axe |
| IF4 | Financier | Indicateur financier de l'axe 4 | | € | FEDER | Plus développées |  |  | 12706076,00 |  |  | 52 083 333,00 | Synergie | Dépenses prévisionnelles 2014-2015 sans la réserve de performance pour la définition de la cible 2018 |
| IRS 4 | Étape de mise en œuvre | Lancement des études de maîtrise d'oeuvre (avis d'appel à la concurrence lancés) pour les travaux de réhabilitation des sols | | % | FEDER | Plus développées |  |  | 60 |  |  |  | Porteurs de projet | Cette étape clé de mise en œuvre est en lien avec l'Indicateur CO 22. Définition d'étapes clés de mise en œuvre car l'AG ne dispose pas de visibilité quant à la fin d'exécution des travaux. Afin d'être comptabilisées, les actions devront être intégralement exécutées, ce qui demande un temps certain pour la réhabilitation de friches. |

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

Les indicateurs du cadre de performance ont été selectionnés au regard de leur poids par axe. Les indicateurs selectionnés couvrent l'ensemble des OT de l'axe.

2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d’intervention correspondant au contenu de l’axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union.

**Tableaux 7 à 11: Catégories d’intervention**

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 044. Systèmes de transport intelligents (y compris l’introduction de la gestion de la demande, les systèmes de péage, les systèmes informatiques de suivi, de contrôle et d’information) | 9 000 000,00 |
| ERDF | Plus développées | | 089. Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés | 16 000 000,00 |

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 25 000 000,00 |

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 25 000 000,00 |

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ERDF | Plus développées | | 07. Sans objet | 25 000 000,00 |

**Tableau 11: Dimension 6 - Thème secondaire du FSE** (FSE et IEJ uniquement)

| **Axe prioritaire** | | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |

2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe prioritaire:** | **AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables** |
|  | |

.

2.A.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 5 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ) |

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers établis au niveau de l'Union

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre par l’intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

🞏 Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l’innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

sans objet

2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** | **Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- |
| YEI |  | Total |  |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 8ii |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 5.1 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ou à un emploi (IEJ) |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | La faible qualification des jeunes haut-normands (15% sans qualification – source : INSEE Les jeunes Haut-Normands face à l'emploi- cahier d’Aval-décembre 2012) se traduit par des difficultés renforcées d’accès au marché du travail avec un taux de chômage de 27,5% en 2012 (source Eurostat) confirmé par une hausse à 30,8% pour l’année 2013, chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit près de 6% de plus que la moyenne nationale qui est à 24,9%. Ces difficultés sont renforcées pour les individus qui ont quitté les établissements d’enseignement sans diplôme, pour lesquels le taux de chômage atteint 46% (source INSEE décembre 2012).  C’est ainsi que la Haute-Normandie était particulièrement touchée par les jeunes n’étant ni en emploi, ni en formation initiale, ni en formation en 2016 (NEET). Ils représentaient 12,9% en 2013 (contre 13,2% en 2016), soit un taux plus élevé qu’au niveau national où le taux était de 11,9% (contre 11,2% en 2013 - données Eurostat 2013).  En 2016, le taux de chômage des 15-24 ans s’élevait à 28,2% , ce qui justifie l'éligibilité du territoire à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes avec la mobilisation de la priorité 8ii.  En 2015, il a été constaté que les jeunes adultes de 26 à 29 ans étaient très largement présents sur les dispositifs pré-qualifiants proposant des formations de renforcement des compétences socles. En effet, 28,66% des NEET présents sur ces formations étaient âgés de 26 à 29 ans. Face à ce constat, l’Autorité de Gestion a décidé d’ouvrir l’IEJ au groupe cible NEET âgé de moins de 30 ans.  L'IEJ mobilisée permettra d'améliorer la qualité des formations mises en oeuvre et d'accueillir davantage de participants aux formations.  **Résultats attendus :** avec le recours de l'IEJ, il est attendu :   * d’augmenter le nombre de jeunes sans emploi obtenant un premier niveau de qualification grâce à la mise en place d’un parcours individualisé, * d’augmenter le nombre de jeunes sortis du système scolaire qui intègrent un parcours de formation ou s'insèrent sur le marché du travail suite à leur participation à un dispositif de raccrochage. |

**Tableau 4a: Indicateurs de résultat pour l'IEJ et indicateurs de résultat spécifiques correspondant à l'objectif spécifique** (par axe prioritaire ou partie d’un axe prioritaire)

| **Priorité d’investissement : 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse** | | | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure de l’indicateur** | **Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles** | **Valeur de référence** | | | **Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CR01 | participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 59,11 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 59,11 | Conseil régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR02 | participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 34,99 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 34,99 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR03 | participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 33,63 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 33,63 |  |  |
| CR04 | participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme | Nombre | chômeurs de longue durée |  |  | 59,11 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 59,11 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR05 | participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation | Nombre | chômeurs de longue durée |  |  | 34,99 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 34,99 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR06 | participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation | Nombre | chômeurs de longue durée |  |  | 33,63 | Proportion (%) |  |  |  | 33,63 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR07 | participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme | Nombre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CR08 | participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation | Nombre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CR09 | participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation | Nombre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CR10 | participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 11,23 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 11,23 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR11 | participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 14,19 | Proportion (%) | 2014 |  |  | 14,19 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |
| CR12 | participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 1,00 | Proportion (%) |  |  |  | 1,00 | Conseil Régional de Haute-Normandie | annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse |
| --- | --- |
| * ***Mettre en oeuvre des parcours de formation qualifiants ou non qualifiants, reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé***   Afin de permettre aux jeunes de 16 à 29 ans sortis de formation initiale sans aucune qualification, ou avec une qualification non adaptée au marché du travail, d’accéder à une qualification valorisable, ce parcours vise à définir les besoins du jeune en lien avec les acteurs ancrées sur les territoires et de le preparer à l’accès à une formation qualifiante ou un contrat en alternance. Un suivi renforcé tout au long du parcours permettra de sécuriser l’acquisition de nouvelles compétences.   * ***Favoriser l’insertion sur le marché du travail des jeunes sortis du système scolaire sans qualification***   En complémentarité des actions de lutte contre le décrochage scolaire cofinancées dans le cadre des programmes opérationnels nationaux, l’IEJ mise en oeuvre au niveau régional soutiendra des dispositifs visant à accompagner vers le marché du travail les jeunes sortis du système scolaire sans qualification, notamment en leur proposant des parcours axés sur des pédagogies alternatives ou innovantes. On peut citer à titre d’exemple les écoles de production, où les jeunes en formation réalisent de vraies commandes pour des particuliers et professionnels. A l'issue de leur formation, les jeunes peuvent choisir de poursuivre leurs études, d'entrer dans la vie professionnelle, ou créer leur entreprise.  **Les principaux groupes cibles :**jeunes âgés de moins de 25 ans sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation qui résident dans la zone éligible et sont inactifs ou chômeurs (y compris chômeurs de longue durée), qu’ils soient inscrits ou non en tant que demandeur d’emploi. Le groupe cible peut être élargi aux jeunes âgés de moins de 30 ans (définition UE).  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires :** collectivités, établissements publics, Missions Locales, organismes de formation, associations, entreprises, groupements d'intérêt public | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse |
| --- | --- |
| La sélection des opérations sera faite sur la base des critères suivants :   * individualisation des parcours de formation, * innovation pédagogique, * mesures d’accompagnement et de sécurisation des parcours d’insertion professionnelle, * articulation avec les territoires, * utilisation d’outils de formation permettant un accès à distance et offre de formation répartie sur le territoire permettant de limiter les déplacements, * actions s’inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).   Une attention particulière sera portée aux formations nouvelles sur la région ou préparant à des nouveaux métiers dans les domaines liés aux enjeux environnementaux et du développement durable, de l’éolien en mer, des grands chantiers ou des demandes d’entreprises.  Le respect de l’égalité des chances et de non-discrimination, ainsi que du principe d’égalité homme-femme sera également un pré requis indispensable à tout dépôt de dossier. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse |
| --- | --- |
| Non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| IRS1 | Moins de 30 ans | Participant | IEJ |  |  |  | 6 885,00 | Région Normandie | Annuelle |

2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

| **Axe prioritaire** | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** |
| --- | --- |
| Les actions sélectionnées dans le PO FEDER- FSE 2014-2020 en Haute-Normandie s’inscrivent dans le cadre des politiques sociales et de l’emploi pour 2014-2020 et dans la lignée de la Stratégie Europe 2020 de l’Union. Ces politiques sont portées par le programme européen pour le changement social et l’innovation sociale.  Une priorisation systématique de toutes les actions mises en place sera faite sur celles prenant clairement en compte le principe d’innovation sociale notamment dans le cadre de l’axe 6 FSE.  En effet, la Haute-Normandie souhaite que le FSE puisse permettre d’expérimenter, d'évaluer et d’appliquer à grande échelle des solutions innovantes, notamment au niveau local ou régional, pour répondre à des besoins sociaux et professionnels, spécifiques, en partenariat avec des acteurs appropriés et en particulier avec les associations et les partenaires sociaux.  Afin de promouvoir l’accès aux formations et une meilleure orientation des publics, il est primordial de leur offrir des solutions nouvelles et en adéquation avec leurs attentes et les besoins du marché. L’utilisation des nouvelles technologies ainsi que la promotion de parcours de suivi individualisé s’inscrivent dans cette démarche.  Les priorités FSE retenues contribueront à réaliser les objectifs formulés dans l’axe 1 et l’axe 2. En effet, l’objectif est de promouvoir et simplifier l’accès à la formation afin de qualifier et/ou faire monter en compétences des individus dans les domaines en pénurie d’emploi et dans les secteurs de la SRI-SI dans le but d’améliorer la compétitivité des entreprises haut-normandes.  Dans ce sens, l’action du FSE contribuera à l’OT4 en favorisant les parcours de qualification dans les domaines des énergies renouvelables notamment de l’éolien conformément à la SRI-SI ainsi que de l’efficacité énergétique contribuant ainsi à réaliser les objectifs fixés par la Région Haute-Normandie en matière de transition énergétique.  De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des actions financées par le FSE, une attention particulière sera portée aux actions de formation via les outils de e-learning et/ou de FOAD contribuant ainsi aux objectifs de l’OT2 en matière de développement d’outils numériques non-marchands. | |

2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l’axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

| **Axe prioritaire** | | | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Type d’indicateur** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Démonstration de la pertinence de l’indicateur, le cas échéant** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| IF5 | Financier | Indicateur financier de l'axe 5 | | € | IEJ |  |  |  | 14 113 056,00 |  |  | 36 493 089,00 | Région Normandie | Montant de dépenses totales à certifier pour éviter le dégagement |
| IRS1 | Réalisation | Moins de 30 ans | | Participant | IEJ |  |  |  | 4500 |  |  | 6 885,00 | Région Normandie | L'indicateur couvre 100% de l'axe. |

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

Les indicateurs du cadre de performance ont été selectionnés au regard de leur poids par axe. Les indicateurs selectionnés couvrent l'ensemble des OT de l'axe.

2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d’intervention correspondant au contenu de l’axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union.

**Tableaux 7 à 11: Catégories d’intervention**

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| YEI |  | | 103. Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse | 24 328 726,00 |

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| YEI |  | | 01. Subvention non remboursable | 24 328 726,00 |

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| YEI |  | | 07. Sans objet | 24 328 726,00 |

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| YEI |  | | 07. Sans objet | 24 328 726,00 |

**Tableau 11: Dimension 6 - Thème secondaire du FSE** (FSE et IEJ uniquement)

| **Axe prioritaire** | | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| YEI |  | | 08. Sans objet | 24 328 726,00 |

2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe prioritaire:** | **AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ)** |
|  | |

.

2.A.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 6 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands |

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l’intermédiaire d’instruments financiers établis au niveau de l'Union

🞏 L’ensemble de l’axe prioritaire sera mis en œuvre par l’intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux

🞏 Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l’innovation sociale, à la coopération transnationale ou aux deux

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux opérations visant la reconstruction en réponse à des catastrophes naturelles majeures ou régionales.

🞏 Pour le FEDER: l’ensemble de l’axe prioritaire est consacré aux PME (article 39).

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

Sans objet

2.A.3 Fonds, catégorie de régions et base de calcul du soutien de l'Union

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** | **Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- |
| ESF | Plus développées | Total |  |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 10iii |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 6.1 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Elever le niveau de qualification des Haut-Normands les plus fragilisés |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | La Haute-Normandie se distingue de longue date par des résultats scolaires inférieurs à la moyenne nationale qui se traduisent par une insertion plus difficile des jeunes.  La Haute-Normandie est une région jeune dont une proportion conséquente de la population est âgée de 15 à 29 ans, ce qui représente un habitant sur cinq (19,2%) (source INSEE selon le recensement de la population en 2008). Par ailleurs, elle se démarque de la métropole par une entrée plus précoce de ses jeunes sur le marché du travail, en lien avec des taux de scolarisation inférieurs (10% de taux de décrochage scolaire contre 8% en France).  Le taux d’illettrisme est supérieur d’un point à la moyenne nationale (8 % contre 7 %). Le nombre de personnes en situation d’illettrisme croît avec l’âge. Parmi les Haut-Normands âgés de 18 à 65 ans[1], 17 % éprouvent des difficultés conséquentes face à l'écrit. En Haute-Normandie, ceux présentant des difficultés de lecture et d’écriture se trouvent plus fréquemment au chômage (15 % contre 11 % pour l'ensemble des Haut-Normands âgés de 18 à 65 ans) ou en situation d'inactivité (35 % contre 27 %). Par ailleurs, près de 70%[2]  de chômeurs (en 2010) sont peu ou pas diplômés.  La proportion de personnes en difficulté parmi les ouvriers non qualifiés est 2,5 plus élevée que parmi les ouvriers qualifiés et 10 fois plus que parmi les cadres ou professions intellectuelles supérieures.  La Haute-Normandie fait également partie des régions les plus touchées par le chômage, notamment de longue durée. Une longue période d’inactivité s’accompagne d’une perte d’employabilité qui se traduit par une augmentation du nombre de bénéficiaires RSA.  Il est donc recherché ici :   * d’augmenter le nombre de demandeurs d’emploi qui bénéficient d’une formation adaptée à leur besoin tout en leur permettant une intégration durable sur le marché du travail, * d’augmenter le niveau de qualification des personnes qui traditionnellement ont moins accès à la formation continue, afin de répondre aux besoins de compétences des entreprises, * de diminuer le nombre de personnes en difficulté qui ne possèdent pas les savoirs de base en termes de lecture, écriture et calcul.   Le FSE mobilisé permettra d'améliorer la qualité des formations mises en oeuvre et d'accueillir davantage de participants aux formations.  **Résultat attendu :** augmenter le nombre de personnes obtenant une qualification parmi les demandeurs d’emplois, notamment les jeunes.    [1] INSEE Aval n°130 - décembre 2012  [2] Sources: Pôle emploi Haute-Normandie |

**Tableau 4: Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques du programme correspondant à l'objectif spécifique (par priorité d'investissement et par catégorie de région)** (pour le FSE)

| **Priorité d’investissement : 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises** | | | | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Catégorie de région** | **Unité de mesure de l’indicateur** | **Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles** | **Valeur de référence** | | | **Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CR03 | participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Plus développées | Nombre | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée |  |  | 68,40 | Proportion (%) |  |  |  | 68,40 | Conseil régional Haute-Normandie | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises |
| --- | --- |
| * ***Soutenir l'accès à l'acquisition d’un socle de compétences en lien avec des modules techniques, de savoirs de base (y compris alphabétisation) et des compétences clés transversales et transférables.***   Afin d’élever le niveau de qualification des Haut-Normands, il convient dans un premier temps de permettre à tous les publics de disposer d’un socle de compétences générales, transversales et transférables avec une attention toute particulière en faveur des jeunes sans qualification qui ne sont ni en emploi, ni en formation.  **Exemples** :   * actions de formation pour les publics jeunes et adultes, sans emploi, permettant un parcours individualisé pouvant inclure des modalités pédagogiques innovantes personnalisées y compris en e-learning, FOAD, renforçant les savoirs de base (Français Langue Etrangère et Lire Ecrire Compter), les compétences clés (informatique, français, mathématiques etc.), les actions d'acquisition de culture générale et technique (internet, bureautique etc.). * actions de parcours de formation qualifiante reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé, afin de permettre aux demandeurs d’emploi sortis de formation initiale avec ou sans qualification d’accéder à une qualification. * création d'ingénieries de formation innovantes, notamment au moyen d'outils numériques.     **Les principaux groupes cibles**: les publics fragilisés: les personnes en situation de handicap, d'illettrisme, les jeunes sans qualification (NEET), les salariés de faible niveau de qualification en reconversion  **Les territoires spécifiques ciblés**: toute la Haute-Normandie en recherchant des articulations avec les acteurs de proximité sur les territoires qui peuvent permettre de détecter et d’accompagner au plus près les publics les plus fragilisés.  **Les types de bénéficiaires**: Collectivités, GIP, OPCA, OPACIF, associations ou entreprises employant des personnes en emploi aidé     * ***Former les personnes en recherche d'emploi en leur proposant des parcours individualisés et professionnalisants***   Pour assurer l’accès à l’emploi durable des Haut-Normands, il convient de mettre en place des actions de formation qualifiantes qui répondent aux besoins des entreprises dans un contexte de mutation économique.  Des outils de formation adaptés au service des territoires et de l’économie régionale constituent un levier indispensable pour le développement des compétences des publics confrontés au chômage qui doivent s’orienter ou se reconvertir vers des secteurs porteurs d’avenir et d’emplois durables, y compris dans le secteur industriel.  La zone du Havre et la Vallée de la Seine, outre les activités industrielles traditionnelles, vont bénéficier des retombées économiques liées aux grands projets de l’éolien avec le futur parc de Fécamp et le projet industriel d’AREVA (2015-2018) auxquels viennent s’ajouter les travaux de grands carénages sur les deux centrales nucléaires de Penly et Paluel (2014-2024).  Le travail d’accompagnement des entreprises mené par les réseaux spécialisés d’une part et les travaux conduits par les partenaires de l’emploi, de la formation et des branches professionnelles, d’autre part, vont favoriser des réponses en matière de formation et de développement des compétences au plus près des besoins des entreprises.  Ces formations sont principalement sanctionnées par le passage d’une certification totale ou partielle (diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou autres), inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles et qui doit permettre une insertion durable dans l’emploi.  **Exemples:**   * Actions permettant un parcours individualisé pouvant inclure des formations de remobilisation, de remise à niveau, de préparation à l'emploi, de construction de projet et des formations certifiantes ou qualifiantes (y compris de courte durée pour un accès à l'emploi rapide) * Démarche d’accompagnement à la VAE, notamment pour un public en reconversion.   **Les principaux groupes cibles**: Le public jeune pour un accès à un premier emploi, les adultes en reconversion, les personnes sans emploi et notamment celles les plus éloignées (bas niveau de qualification), les publics éligibles à la clause d'insertion pour les grands projets régionaux  **Les territoires spécifiques ciblés**: sans objet  **Les types de bénéficiaires**: Collectivités, OPCA | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises |
| --- | --- |
| * ***Soutenir l'accès à l'acquisition d’un socle de compétences en lien avec des modules techniques, de savoirs de base (y compris alphabétisation) et des compétences clés transversales et transférables***   La sélection des opérations sera faite sur la base des critères suivants :   * individualisation des parcours de formation, * innovation pédagogique, * mesures d’accompagnement et de sécurisation des parcours d’insertion professionnelle, * articulation avec les territoires, * utilisation d’outils de formation permettant un accès à distance, * actions s’inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).   Le respect de l’égalité des chances et de non-discrimination, ainsi que du principe d’égalité homme-femme sera également un pré requis indispensable à tout dépôt de dossier.   * ***Former les personnes en recherche d'emploi en leur proposant des parcours individualisés et professionnalisants***   La sélection des opérations sera faite sur la base des critères suivants :   * individualisation des parcours de formation, * innovation pédagogique, * mesures d’accompagnement et de sécurisation des parcours d’insertion professionnelle, * articulation avec les territoires, * utilisation d’outils de formation permettant un accès à distance et offre de formation répartie sur le territoire permettant de limiter les déplacements, * actions s’inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).   Une attention particulière sera portée aux formations nouvelles sur la région ou préparant à des nouveaux métiers dans les domaines liés aux enjeux environnementaux et du développement durable, de l’éolien en mer, des grands chantiers ou des demandes d’entreprises.  Le respect de l’égalité des chances et de non-discrimination, ainsi que du principe d’égalité homme-femme sera également un pré-requis indispensable à tout dépôt de dossier. | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises |
| --- | --- |
| non concerné | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO01 | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée | Nombre | FSE | Plus développées |  |  | 19 140,00 | Région Normandie | annuelle |
| CO06 | moins de 25 ans | Nombre | FSE | Plus développées |  |  | 8 002,00 | Région Normandie | annuelle |
| CO09 | titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) | Nombre | FSE | Plus développées |  |  | 13 203,00 | Région Normandie | annuelle |

2.A.4 Priorité d’investissement

| **ID de la priorité d'investissement** | 10iv |
| --- | --- |
| **Titre de la priorité d'investissement** | Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage |

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d’investissement et résultats escomptés

|  |  |
| --- | --- |
| **Identificateur de l'objectif spécifique** | 6.2 |
| **Intitulé de l'objectif spécifique** | Augmenter la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation |
| **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** | Il s'agit de s'assurer que la formation réponde aux choix des individus tout en les menant vers l'insertion professionnelle. En effet, la Haute-Normandie est toujours très touchée par le chômage en raison d'une faiblesse historique de formation qui perdure même si elle tend à régresser :   * 67% des haut-normands ont un niveau de formation inférieur au bac contre 60% à l'échelle nationale. En outre, plus d’un quart (26 %) des actifs haut-normands ne sont titulaires d’aucun diplôme en 2009 et 57% possèdent au mieux un diplôme de niveau V (CAP/BEP) (Données RP 2009, traitement CREFOR juin 2013 outillage CPRDF 2013). Cette proportion dépasse 60 % dans le département de l’Eure (29 % de non diplômés) (traitement CREFOR outillage CPRDF 2010)   Il est par ailleurs indispensable, pour que la région soit innovante et compétitive, d’élever le niveau de qualification pour assurer aux Haut-Normands l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi ainsi que la promotion professionnelle.  En effet, la faible qualification des jeunes haut-normands (15% sans qualification – source : INSEE Les jeunes Haut-Normands face à l'emploi- cahier d’Aval-décembre 2012) se traduit par des difficultés renforcées d’accès au marché du travail avec un taux de chômage de 27,5% en 2012 (source Eurostat) confirmé par une hausse à 30,8% pour l’année 2013, chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit près de 6% de plus que la moyenne nationale qui est à 24,9%. Ces difficultés sont renforcées pour les individus qui ont quitté les établissements d’enseignement sans diplôme, pour lesquels le taux de chômage atteint 46% (source INSEE décembre 2012).  L’amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation (AIO) du public, ainsi que le développement de dispositifs d’aide à la réussite, sont des étapes essentielles dans la construction d'un parcours de formation et d'insertion et sont une priorité pour la réussite de ces enjeux.  Ces actions permettront de :   * diminuer le nombre d’interruptions des parcours de formation qui peuvent être imputées à une mauvaise connaissance du métier ou à des dispositifs de formation qui ne répondent pas aux besoins des apprenants faute d’individualisation ou d’innovations techniques et pédagogiques, * disposer d’une offre performante d’information, d’orientation et de conseil en formation et en évolution professionnelle permettant un accompagnement de tous les Haut-Normands tout au long de la vie.   Le FSE mobilisé permettra d'améliorer la qualité des formations mises en oeuvre et d'accueillir davantage de participants aux formations.  **Résultat attendu :**  augmenter l’accès à la formation y compris supérieure de tous les publics.    [1] INSEE, Cahier d'Aval n°94 - décembre 2012 |

**Tableau 4: Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques du programme correspondant à l'objectif spécifique (par priorité d'investissement et par catégorie de région)** (pour le FSE)

| **Priorité d’investissement : 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage** | | | | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Catégorie de région** | **Unité de mesure de l’indicateur** | **Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles** | **Valeur de référence** | | | **Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles** | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| IR17 | Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur | Plus développées | % |  |  |  | 81,70 | Proportion (%) | 2011 |  |  | 81,70 | Rectorat | Annuelle |
| IR18 | Part des dplômés du supérieur | Plus développées | % |  |  |  | 19,90 | Proportion (%) | 2011 |  |  | 19,90 | Insee | Annuelle |

2.A.6 Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement (par priorité d’investissement choisie)

**2.A.6.1 Description du type et exemples d’actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires**

| **Priorité d’investissement** | 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage |
| --- | --- |
| * ***Développer les dispositifs d'aide à la réussite dans une logique de parcours de formation***   L'objectif visé par cette action est de permettre à des individus en formation de la poursuivre à un niveau supérieur grâce à la mise en place d'actions spécifiques.  Actuellement, la grande diversité des parcours de formation et les nombreux profils d'individus qui débutent ou prolongent un parcours de formation pose la question de l'individualisation du parcours de formation et de la prise en charge spécifique de l'individu. Il s'agit maintenant d'une question clé pour leur réussite, d'autant plus pour la population haut-normande qui présente un retard de qualification par rapport au niveau national.  Il est fait état des constats suivants :   * Les différentes structures accueillant des individus en formation rencontrent des difficultés pour proposer et mettre en œuvre les aménagements spécifiques idoines de manière économe et sans que cela prenne la forme d'un coaching. * La continuité pédagogique, en dehors des curricula, est peu assurée ou prise en compte d'un niveau de formation à l'autre par les personnes dispensant les formations. Cela est principalement dû à un manque de connaissance mutuelle et d'échanges de pratiques et à l'absence d'outils permettant la mutualisation de données et de ressources.   L'action veillera au développement de dispositifs d'aide à la réussite visant une meilleure articulation des programmes d'un niveau à l'autre, de modules pédagogiques partagés par les formateurs de part et d'autre de cette articulation. Cela pourra prendre la forme de plateformes numériques de ressources et de partage d'outils pédagogiques permettant l'apprentissage de connaissance et de compétences et la valorisation du niveau acquis par l'obtention de certification, en outre, en langue vivante.  Il en est de même, concernant la mutualisation des ressources dans le cadre de réseaux d'établissements.  L'action visera également à répondre aux questions suivantes:   * Comment articuler parcours individualisé et stratégie de classe ? * Comment faciliter le continuum pédagogique ?   **Exemples :**   * mise en place de modules de mise à niveau ou passerelle, * mise en place de dispositifs innovants et favorisant la différenciation pédagogique ainsi que des dispositifs de remédiation, * appropriation des nouveaux outils du numérique (plateformes mutualisées de ressources…), * expérimentations permettant le passage d’un système à l’autre (dans tous les domaines), d’ateliers d'expression et de challenges en langue étrangère sur des thématiques spécifiques   **Les principaux groupes cibles** : notamment les jeunes exposés à l'échec scolaire  **Les territoires spécifiques ciblés** : sans objet  **Les types de bénéficiaires:** toutes structures accueillant le groupe cible, GIP     * ***Mettre en place les conditions pour une orientation active, des publics jeunes et adultes, en adéquation avec les réalités socio-économiques des territoires***   L’accès à une information précise et de qualité passe par une orientation présente sur l’ensemble du territoire au bénéfice de tous les Haut-Normands (développement du Service Public Régional de Orientation), en capacité de mettre en relation le public et le monde professionnel (actions de découverte des métiers) et sachant être innovante (e-services).  Il s’agit de :   * renforcer les partenariats entre chaque réseau de l’Accueil Information Orientation (AIO) afin de fluidifier l'accès à l'information pour tous les publics, * laisser les choix les plus ouverts possibles au début de la construction d’un parcours de formation (cette approche ne contredisant pas l’adaptation des services aux besoins de publics spécifiques).   Le financement du FSE n’a pas pour objectif de créer de nouvelles structures mais de financer le travail de coordination, de mutualisation des outils et d’échanges des pratiques, nécessaires pour élever la qualité de prestation d’orientation au bénéfice des jeunes et adultes et pour veiller à une prestation homogène sur l’ensemble de la Haute-Normandie.  **Exemples:**   * *Actions pour développer la mise en place du service public régional de l'orientation*   La Haute-Normandie concentre environ 250 structures traitant d’information et d’orientation, 100 de ces structures sont labellisées Service Public de l’Orientation (SPO) et la plupart des autres sont associées à la démarche.  Pour que la mise en œuvre du service public régional de l’orientation soit une réalité, qu’elle s’ancre dans les pratiques et s’approfondisse, que les structures interagissent et créent une culture commune, une coordination et une animation permanente, régionale et territoriale, sont nécessaires.  Ce service public doit notamment aboutir à des structures mieux repérées, mieux connues et donc mieux utilisées par chaque acteur de l’AIO du territoire, au bénéfice des publics. Il faut mettre en évidence les spécificités de chacun et saisir les complémentarités pour orienter efficacement le public.  Cela passe par :   * l’organisation de rencontres régulières pour partager et mutualiser les informations (offres de service, etc.) et les expériences, * la mise en place d’immersions professionnelles entres les structures pour aller au-delà de la connaissance de l’offre de service, développer les compétences des professionnels, * la construction, l’utilisation et la mise à jour permanentes d’outils communs de travail (plateforme collaborative, fiches techniques, etc.)      * *Actions de découverte des métiers*   Comment s’orienter sans connaître les métiers ?  Pour limiter les erreurs de parcours, permettre de vrais choix, confronter le public aux réalités, il est essentiel de permettre à tous de découvrir concrètement les métiers en dialoguant avec les professionnels, en visitant des entreprises et des chantiers, en assistant à des démonstrations, en bénéficiant de témoignages de professionnels sur leurs métiers (quotidien, avantages et contraintes, environnement de travail, etc.).  Le service rendu au public dans ce domaine doit permettre à chacun d'élaborer un projet professionnel qui fasse le lien entre ses ambitions personnelles, et la réalité des métiers et du marché du travail.  Dans la région de tradition industrielle qu’est la Haute-Normandie, on peut retenir l’exemple des métiers scientifiques et techniques. Les représentations des carrières scientifiques, les trajectoires professionnelles sont élitistes et n’évoquent que des images de chercheurs ou d’experts ou alors, inversement, pour le second volet celui du technique, il y a une image dégradée liée par exemple à ce que l’on entend dans les médias de salariés de l’industrie victimes de plans sociaux, de délocalisation, de fermeture de sites… Le secteur industriel, constitué de techniciens et de techniciennes est perçu finalement comme un secteur qui ne recrutera plus, n’innovera plus, ne générera plus de possibilités de carrières.  Il faut constituer un terreau favorable à l’enclenchement des premières étapes de l’orientation. Il y a donc un travail socle à réaliser en particulier auprès des jeunes qui vont avoir à formuler un premier choix d’orientation.  Les actions de découvertes des métiers permettent les rencontres entre le public et les besoins du territoire. Elles impliquent la connexion des stratégies de développement, des potentiels d’emploi, des systèmes de formations avec les personnes qui pourraient en bénéficier. Pour être mises en place, elles doivent s’appuyer sur de nombreux acteurs : branches professionnelles, filières, entreprises, organismes de formation, etc.       * *Actions pour permettre l'accès à l’information de tous les publics par e-service (évolution des bases de données et amélioration des portails d'information, notamment celui de la Cité des métiers)*   La première raison de développer les services à distance est celle de la mobilité et de l’équité territoriale : de nombreuses personnes pour des raisons géographiques, temporelles (horaires) ou physiques (difficultés de déplacement) ne peuvent pas accéder à un service de l’orientation.  Une deuxième raison pour développer ces services est l’adaptation aux évolutions de la société et la réponse aux attentes et besoins du public : utilisation accrue d’Internet, émergence du Web mobile / multicanal.  Ces actions peuvent se traduire par :   * la mise en place de e-services (conseil à distance, agenda à distance, mise en place et utilisation d’outils collaboratifs en ligne), * le développement de l’accessibilité à l’information du Web (accessibilité physique et intellectuelle, lisibilité des données, développement de l’autonomie des personnes, etc.).   L’enjeu clé du numérique, de réduction de la fracture sociale et territoriale entre les usagers, trouve ici sa traduction dans des outils de l’information et l’orientation.  **Les principaux groupes cibles** : publics jeunes et adultes  **Les territoires spécifiques ciblés :** sans objet  **Les types de bénéficiaires** : ensemble des structures ayant en charge l'information et l’orientation du public haut-normand. | |

**2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations**

| **Priorité d’investissement** | 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage |
| --- | --- |
| * ***Développer les dispositifs d'aide à la réussite dans une logique de parcours de formation***   La sélection des opérations sera notamment faite sur la base des critères suivants :   * Innovation pédagogique : plus précisément, ces actions seront appréciées au regard des nouvelles pratiques d'enseignement proposées pour une meilleure réussite des participants : soit via de nouveaux outils  / supports pédagogiques (ex : plateformes numériques de ressources et de partage d'outils pédagogiques via par exemple des intranets) ; soit via de nouvelles organisations / modalités de travail du type "développement de l'évaluation des dispositifs mis en place", * Le respect de l’égalité des chances et de non-discrimination, ainsi que du principe d’égalité homme-femme sera également un pré-requis indispensable à tout dépôt de dossier (cf. Section 11. Principes transversaux).      * ***Mettre en place les conditions pour une orientation active, des publics jeunes et adultes, en adéquation avec les réalités socio-économiques des territoires***   La facilitation de l’accès à une information précise et de qualité en matière d’orientation vise l’information de tous les publics sans discrimination (genre, statut, âge, handicap), de manière indifférenciée.  Ce postulat d’indifférenciation initiale est un levier pour lutter contre toutes les discriminations et améliorer l’égalité des chances. Une attention particulière sera néanmoins portée aux projets :   * Favorisant l’élargissement des choix professionnels (découverte des métiers, accueil de tous les publics…) * Œuvrant en faveur de l’équité territoriale ou contre la discrimination territoriale (développement des services à distance, développement du SPO sur tous les territoires haut-normands…) * Adaptant des services ou actions à des publics en difficulté pour lutter contre la discrimination sociale (adaptation de manifestations, travail partenarial entre des structures d’insertion et des structures d’AIO, etc.). * Prenant en compte la problématique de l’égalité professionnelle femme-homme où les disparités restent importantes (salaires, temps partiel, emplois moins qualifiés). * En direction des jeunes, scolarisés ou non, pour lesquels l’accès à l’emploi est particulièrement difficile. * Portant sur la problématique de l’orientation et de la formation tout au long de la vie, pour les publics plus âgés en recherche d’évolution ou de reconversion. * Intégrant de façon complémentaire tous les différents acteurs de l’AIO | |

**2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage |
| --- | --- |
|  | |

**2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets** (le cas échéant)

| **Priorité d’investissement** | 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage |
| --- | --- |
|  | |

**2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région**

**Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme** (par priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FSE, et, le cas échéant, pour le FEDER)

| **Priorité d’investissement** | | **10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Fonds** | **Catégorie de région (le cas échéant)** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** |
| CO22 | nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local | Nombre | FSE | Plus développées |  |  | 22,00 | Région Normandie | Annuelle |

2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7

| **Axe prioritaire** | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** |
| --- | --- |
| Les actions sélectionnées dans le PO FEDER- FSE 2014-2020 en Haute-Normandie s’inscrivent dans le cadre des politiques sociales et de l’emploi pour 2014-2020 et dans la lignée de la Stratégie Europe 2020 de l’Union. Ces politiques sont portées par le programme européen pour le changement social et l’innovation sociale.  Une priorisation systématique de toutes les actions mises en place sera faite sur celles prenant clairement en compte le principe d’innovation sociale notamment dans le cadre de l’axe 6 FSE.  En effet, la Haute-Normandie souhaite que le FSE puisse permettre d’expérimenter, d'évaluer et d’appliquer à grande échelle des solutions innovantes, notamment au niveau local ou régional, pour répondre à des besoins sociaux et professionnels, spécifiques, en partenariat avec des acteurs appropriés et en particulier avec les associations et les partenaires sociaux.  Afin de promouvoir l’accès aux formations et une meilleure orientation des publics, il est primordial de leur offrir des solutions nouvelles et en adéquation avec leurs attentes et les besoins du marché. L’utilisation des nouvelles technologies ainsi que la promotion de parcours de suivi individualisé s’inscrivent dans cette démarche.  Les priorités FSE retenues contribueront à réaliser les objectifs formulés dans l’axe 1 et l’axe 2. En effet, l’objectif est de promouvoir et simplifier l’accès à la formation afin de qualifier et/ou faire monter en compétences des individus dans les domaines en pénurie d’emploi (industrie, énergie) et dans les secteurs de la SRI-SI dans le but d’améliorer la compétitivité des entreprises haut-normandes.  Dans ce sens, l’action du FSE contribuera à l’OT4 en favorisant les parcours de qualification dans les domaines des énergies renouvelables notamment de l’éolien conformément à la SRI-SI ainsi que de l’efficacité énergétique contribuant ainsi à réaliser les objectifs fixés par la Région Haute-Normandie en matière de transition énergétique.  De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des actions financées par le FSE, une attention particulière sera portée aux actions de formation via les outils de e-learning et/ou de FOAD contribuant ainsi aux objectifs de l’OT2 en matière de développement d’outils numériques non-marchands. | |

2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l’axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

| **Axe prioritaire** | | | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Type d’indicateur** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Démonstration de la pertinence de l’indicateur, le cas échéant** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| CO01 | Réalisation | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée | | Nombre | FSE | Plus développées |  |  | 8 000,00 |  |  | 19 140,00 | Région Normandie | Cet indicateur couvre 83% de l'axe |
| IF6 | Financier | Indicateur financier de l'axe 6 | | € | FSE | Plus développées |  |  | 8 526 803,00 |  |  | 82 813 036,00 | Région Normandie | Les indicateurs du cadre de performance ont été sélectionnés au regard de leur poids par axe. Les indicateurs sélectionnés couvrent l'ensemble des OT de l'axe. |

**Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance**

2.A.9 Catégories d'intervention

Catégories d’intervention correspondant au contenu de l’axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union.

**Tableaux 7 à 11: Catégories d’intervention**

**Tableau 7: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ESF | Plus développées | | 117. Amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises | 34 190 783,00 |
| ESF | Plus développées | | 118. Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, sur l'adaptation des programmes d'enseignement ainsi que sur la mise en place et le développement de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, en particulier des modèles de formation en alternance et d'apprentissage | 7 215 735,00 |

**Tableau 8: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ESF | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 41 406 518,00 |

**Tableau 9: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ESF | Plus développées | | 07. Sans objet | 41 406 518,00 |

**Tableau 10: Dimension 4 - Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ESF | Plus développées | | 07. Sans objet | 41 406 518,00 |

**Tableau 11: Dimension 6 - Thème secondaire du FSE** (FSE et IEJ uniquement)

| **Axe prioritaire** | | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| ESF | Plus développées | | 08. Sans objet | 41 406 518,00 |

2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l’assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant) (par axe prioritaire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe prioritaire:** | **AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands** |
|  | |

.

2.B Description des axes prioritaires pour l’assistance technique

2.B.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 7 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Assistance technique FEDER |

2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant)

non concerné

## 2.B.3 Fonds et catégorie de région

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** |
| --- | --- | --- |
| FEDER | Plus développées | Total |

2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

| **Identificateur** | **Objectif spécifique** | **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** |
| --- | --- | --- |
| 7.1 | Garantir un système de gestion et de communication efficace, et valorisant l’intervention du FEDER en Haute-Normandie | Pour répondre aux exigences réglementaires et mettre en œuvre les nouveaux défis pour 2014-2020 en particulier liés à la performance du programme, aux contrôles et à la lutte anti-fraude, et pour informer les Hauts-Normands des possibilités et des conditions d’intervention de l’Union européenne en matière de cohésion économique, sociale et territoriale, l’autorité de gestion a recours aux crédits d’assistance technique.  Les actions à mener sont précisées au regard de l’expérience de la programmation 2007-2013 et notamment d’un audit des systèmes de gestion et de contrôle des programmes mené par la Commission interministérielle de coordination des contrôles sur les opérations cofinancées par les fonds européens (du 13 au 22 juin 2012) .  Les plans d’actions réalisés dans ce cadre, l’élaboration de nouveaux documents – types permettant toutes les vérifications en termes de traçabilité des dossiers, la formalisation des différentes étapes de l’instruction et de la sélection des opérations, la mise en place des dispositifs formalisés de contrôle ont été des éléments de réponse jugés satisfaisants par la CICC.  En conséquence, la nouvelle autorité de gestion intègre ces points de vigilance dans le système de gestion et de contrôle.  L’autorité de gestion sera vigilante sur les actions visant à renforcer sa propre capacité à gérer les fonds en mettant l’accent sur les formations indispensables pour les personnels en charge de la mise en œuvre du programme ; de plus, un appui juridique par une personne dédiée au sein du service assurant le pilotage des programmes sera apporté tout au long de la période 2015-2022 à l’ensemble des agents concernés. Ces deux éléments doivent concourir à l’atteinte de l’objectif fixé.  Par ailleurs, la mise en place d’une direction dédiée, dont l’organisation garantit la séparation fonctionnelle au sein de l’institution entre les fonctions de pilotage, d’instruction et de contrôle doit concourir au souci de sécurisation et d’efficience du système de gestion.  Enfin, les actions menées au titre de l’assistance technique, devront s’articuler avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d’assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en œuvre notamment à travers le programme national d’assistance technique inter fonds Europ’act 2014-2020.  Le second enjeu est d’assurer une bonne visibilité de l’action de l’Europe afin de palier au déficit d’information dont semblent souffrir les citoyens à une très large majorité comme cela a pu être constaté lors d’enquêtes de satisfaction menées dans les années passées. S’y ajoute la nécessité de garantir la transparence de l’intervention des fonds comme cela est prévu réglementairement.  L’autorité de gestion portera une attention toute particulière  :   * à informer le comité de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de communication, sur l’analyse des résultats et sur les actions prévues l’année suivante * à vérifier, en tant que de besoins, l’impact des actions de communication auprès des citoyens afin d’adapter, si nécessaire, la stratégie de communication, adaptations qui seront soumises à l’approbation du comité de suivi   La stratégie de communication est établie en cohérence avec la stratégie nationale.  **Résultats attendus** :   * atteindre les cibles du cadre de performance en 2018 et en fin de programmation; * augmenter la notoriété de l’intervention de l’Union européenne auprès des Haut-Normands |

2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)

| **Axe prioritaire** | | **7.1 - Garantir un système de gestion et de communication efficace, et valorisant l’intervention du FEDER en Haute-Normandie** | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Valeur de référence** | | | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |

2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

| **Identificateur** | **Objectif spécifique** | **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** |
| --- | --- | --- |
| 7.2 | Objectif spécifique fusionné avec l'OS 7.1 | Objectif spécifique fusionné avec l'OS 7.1 |

2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)

| **Axe prioritaire** | | **7.2 - Objectif spécifique fusionné avec l'OS 7.1** | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Valeur de référence** | | | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |

2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

| **Axe prioritaire** | **AXE 7 - Assistance technique FEDER** |
| --- | --- |
| ***Les actions visant à la consolidation des moyens administratifs humains pour la mise en œuvre du programme*** ***avec***:   * la rémunération des personnels spécifiquement impliqués dans les différentes tâches de gestion, d’instruction, du contrôle, d’évaluation et de communication ainsi que les frais de missions afférents. L'Autorité de Gestion envisage de déployer à terme environ 50 ETP au sein de la direction dédiée, * l’équipement en matériel, fournitures et services nécessaires et le cas échéant, leur amortissement.     ***Les actions visant à la préparation, gestion et suivi du programme***:   * conception, réalisation et diffusion des outils de gestion (documents standardisés de gestion) et des guides méthodologiques, * préparation et organisation des réunions des comités de suivi, de programmation et comités techniques, * mise en œuvre du système d’information Progos; formation et appui à l’utilisation de ce système d’information, * actions de formation et d’animation destinées aux personnes impliquées dans les processus d’instruction, d’évaluation et de contrôle des projets et aux partenaires, * actions pour renforcer la lutte contre la fraude et la corruption avec une coordination au sein du service FEDER FSE IEJ, * mise en œuvre d’un plan d’évaluation avec les dépenses qui y sont liées notamment le recours à des prestataires externes, * mise en œuvre des contrôles (contrôle qualité gestion et contrôle d’opérations), * mise en réseau des institutions, des services et des personnels pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et des connaissances, et tout particulièrement pour le réseau de développement urbain et les activités de réseautage relatives à l'échange d'expérience entre villes européennes.     ***Les actions d’animation et d’information visant à la valorisation de l’intervention de l’Union européenne en Haute-Normandie :***   * ***mise en place  d’un plan de communication 2014-2020 commun au FEDER et au FSE*** visant un public aussi large que possible au moyen des médias et supports d’informations les plus appropriés * ***prestations de services pour la mise en œuvre du programme et tout au long de sa durée*** : location de salles, frais de logistique, d'animation, déplacements, impression et diffusion de documents, expertises externes, prestataires extérieurs, déplacements ou organisation de visite de sites, * ***actions d’animation spécifiques*** visant à favoriser l’émergence de projets et l’accompagnement de porteurs de projets dans un souci de simplification des démarches, * ***animation externe***: évènements de lancement, organisation de rencontres, séminaires, échanges et mutualisation de bonnes pratiques afin de garantir une bonne information auprès des porteurs de projet * ***réalisation, animation et administration du portail d’information sur les fonds et les programmes européens***, intégrant notamment la publicité sur le rôle de l'Union européenne, la publicité poiur les opérations financées par le programme auprès des citoyens, aide auprès des bénéficiaires pour le respect de leurs obligations en matière d’information et de communication.   Une personne dédiée sera en charge de la communication au sein du service Pilotage des Programmes européens.  La stratégie de communication sera cohérente et coordonnée avec les actions de communication du niveau national.  Les mesures d’assistance technique du FEDER peuvent prendre en charge les actions relevant des périodes de programmations antérieures et postérieures.  Lorsqu'une action ou type d'action concerne majoritairement la mise en oeuvre du FEDER, ce sont les crédits FEDER qui seront mobilisés. Eventuellement, lorsque cela s'avèrera possible, une ventilation par fonds selon un ratio justifié pourra être utile. Dans le cas où il s'avèrera impossible d'établir une répartition entre les fonds, y compris FEADER et FEAMP, l'action sera financée alternativement par l'un ou l'autre des fonds selon un cycle à définir.    **Public cible : les** agents de l’Autorité de Gestion, le grand public, les bénéficiaires, les partenaires du programme et relais.  **Type de bénéficiaires** : Autorité de gestion, partenaires et relais, prestataires de service | |

2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats

***Tableau 13: Indicateurs de réalisation*** (par axe prioritaire) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe prioritaire** | | **AXE 7 - Assistance technique FEDER** | | | | | |
| **Identificateur** | **Indicateur (nom de l’indicateur)** | | **Unité de mesure** | **Valeur cible (2023) (facultatif)** | | | **Source des données** |
| **M** | **F** | **T** |  |
| IRS 4 | Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT | | Nombre |  |  |  | Conseil régional Haute-Normandie |
| IRS 5 | Nombre de participants aux évenements d'information organisés ou soutenus | | Nombre |  |  |  | Conseil régional Haute-Normandie |

2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire)

Catégories d’intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union

**Tableaux 14-16: Catégories d’intervention**

**Tableau 14: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 7 - Assistance technique FEDER** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| FEDER | Plus développées | | 121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle | 6 030 000,00 |
| FEDER | Plus développées | | 122. Évaluation et études | 600 000,00 |
| FEDER | Plus développées | | 123. Information et communication | 1 000 000,00 |

**Tableau 15: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 7 - Assistance technique FEDER** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| FEDER | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 7 630 000,00 |

**Tableau 16: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 7 - Assistance technique FEDER** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| FEDER | Plus développées | | 07. Sans objet | 7 630 000,00 |

2.B.1 Axe prioritaire

| **ID de l’axe prioritaire** | AXE 8 |
| --- | --- |
| **Titre de l’axe prioritaire** | Assistance technique FSE |

2.B.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (le cas échéant)

non concerné

## 2.B.3 Fonds et catégorie de région

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base de calcul (total des dépenses admissibles ou dépenses publiques admissibles)** |
| --- | --- | --- |
| FSE | Plus développées | Total |

2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

| **Identificateur** | **Objectif spécifique** | **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** |
| --- | --- | --- |
| 8.1 | Garantir un système de gestion et de communication efficace et valorisant l’intervention du FSE en Haute-Normandie | Pour répondre aux exigences réglementaires et mettre en œuvre les nouveaux défis pour 2014-2020 en particulier liés à la performance du programme, aux contrôles et à la lutte anti-fraude,  et pour informer les Hauts-Normands des possibilités et des conditions d’intervention de l’Union européenne en matière de cohésion économique, sociale et territorial,  l’autorité de gestion a recours aux crédits d’assistance technique.  Les actions à mener sont précisées au regard de l’expérience de la programmation 2007-2013 et notamment d’un audit des systèmes de gestion et de contrôle des programmes mené par la Commission interministérielle de coordination des contrôles sur les opérations cofinancées par les fonds européens (du 13 au 22 juin 2012) .  Les plans d’actions réalisés dans ce cadre, l’élaboration de nouveaux documents – types permettant toutes les vérifications en termes de traçabilité des dossiers, la formalisation des différentes étapes de l’instruction et de la sélection des opérations, la mise en place des dispositifs formalisés de contrôle ont été des éléments de réponse jugés satisfaisants par la CICC.  En conséquence, la nouvelle autorité de gestion intègre ces points de vigilance dans le système de gestion et de contrôle.  L’autorité de gestion sera vigilante sur les actions visant à renforcer sa propre capacité à gérer les fonds en mettant l’accent sur les formations indispensables pour les personnels en charge de la mise en œuvre du programme ; de plus, un appui juridique par une personne dédiée au sein du service assurant le pilotage des programmes sera apporté tout au long de la période 2015-2022 à l’ensemble des agents concernés. Ces deux éléments doivent concourir à l’atteinte de l’objectif fixé.  Par ailleurs, la mise en place d’une direction dédiée, dont l’organisation garantit la séparation fonctionnelle au sein de l’institution entre les fonctions de pilotage, d’instruction et de contrôle doit concourir au souci de sécurisation et d’efficience du système de gestion.  Enfin, les actions menées au titre de l’assistance technique, devront s’articuler avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d’assistance technique inter fonds (SNATI) et mises en œuvre notamment à travers le programme national d’assistance technique inter fonds Europ’act 2014-2020.  Le second enjeu est d’assurer une bonne visibilité de l’action de l’Europe afin de palier au déficit d’information dont semblent souffrir les citoyens à une très large majorité comme cela a pu être constaté lors d’enquêtes de satisfaction menées dans les années passées. S’y ajoute la nécessité de garantir la transparence de l’intervention des fonds comme cela est prévu réglementairement.  L’autorité de gestion portera une attention toute particulière  :   * à informer le comité de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de communication, sur l’analyse des résultats et sur les actions prévues l’année suivante * à vérifier, en tant que de besoins, l’impact des actions de communication auprès des citoyens afin d’adapter, si nécessaire, la stratégie de communication, adaptations qui seront soumises à l’approbation du comité de suivi   La stratégie de communication est établie en cohérence avec la stratégie nationale.    **Résultats attendus** :   * atteindre les cibles du cadre de performance en 2018 et en fin de programmation; * augmenter la notoriété de l’intervention de l’Union européenne auprès des Haut-Normands |

2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)

| **Axe prioritaire** | | **8.1 - Garantir un système de gestion et de communication efficace et valorisant l’intervention du FSE en Haute-Normandie** | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Valeur de référence** | | | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |

2.B.4 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

| **Identificateur** | **Objectif spécifique** | **Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l’Union** |
| --- | --- | --- |
| 8.2 | Objectif spécifique fusionné avec l'OS 8.1 | Objectif spécifique fusionné avec l'OS 8.1 |

2.B.5 Indicateurs de résultat

**Tableau 12: indicateurs de résultat spécifiques du programme** (par objectif spécifique) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)

| **Axe prioritaire** | | **8.2 - Objectif spécifique fusionné avec l'OS 8.1** | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identificateur** | **Indicateur** | **Unité de mesure** | **Valeur de référence** | | | **Année de référence** | **Valeur cible (2023)** | | | **Source des données** | **Fréquence de communication de l'information** |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |

2.B.6 Actions à soutenir et contribution escomptée de celles-ci à la réalisation des objectifs spécifiques (par axe prioritaire)

2.B.6.1 Description des actions à soutenir et leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques

| **Axe prioritaire** | **AXE 8 - Assistance technique FSE** |
| --- | --- |
| ***Les actions visant à la consolidation des moyens administratifs humains pour la mise en œuvre du programme*** ***avec***:   * la rémunération des personnels spécifiquement impliqués dans les différentes tâches de gestion, d’instruction, du contrôle, d’évaluation et de communication ainsi que les frais de missions afférents. L'Autorité de Gestion envisage de déployer à terme environ 50 ETP au sein de la direction dédiée, * l’équipement en matériel, fournitures et services nécessaires et le cas échéant, leur amortissement.     ***Les actions visant à la préparation, gestion et suivi du programme***:   * conception, réalisation et diffusion des outils de gestion (documents standardisés de gestion) et des guides méthodologiques, * préparation et organisation des réunions des comités de suivi, de programmation et comités techniques, * mise en œuvre du système d’information Synergie ; formation et appui à l’utilisation de ce système d’information, * actions de formation et d’animation destinées aux personnes impliquées dans les processus d’instruction, d’évaluation et de contrôle des projets et aux partenaires, * actions pour renforcer la lutte contre la fraude et la corruption avec coordination au sein du service Pilotage des Programmes européens, * mise en œuvre d’un plan d’évaluation avec les dépenses qui y sont liées notamment le recours à des prestataires externes, * mise en œuvre des contrôles (contrôle qualité gestion et contrôle d’opérations), * mise en réseau des institutions, des services et des personnels pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et des connaissances, et tout particulièrement pour le réseau de développement urbain et les activités de réseautage relatives à l'échange d'expérience entre villes européennes.     ***Les actions d’animation et d’information visant à la valorisation de l’intervention de l’Union européenne en Haute-Normandie :***   * ***mise en place  d’un plan de communication 2014-2020 commun au FEDER et au FSE*** visant un public aussi large que possible au moyen des médias et supports d’informations les plus appropriés * ***animation externe***: évènements de lancement, organisation de rencontres, séminaires, échanges et mutualisation de bonnes pratiques afin de garantir une bonne information auprès des porteurs de projet * ***prestations de services pour la mise en œuvre du programme et tout au long de sa durée :*** location de salles, frais de logistique, d'animation, déplacements, impression et diffusion de documents, expertises externes, prestataires extérieurs, déplacements ou organisation de visite de sites, * ***actions d’animation spécifiques*** visant à favoriser l’émergence de projets et l’accompagnement de porteurs de projets dans un souci de simplification des démarches, * ***réalisation, animation et administration du portail d’information sur les fonds et les programmes européens***, intégrant notamment la publicité sur le rôle de l'Union européenne, la publicité poiur les opérations financées par le programme auprès des citoyens, aide auprès des bénéficiaires pour le respect de leurs obligations en matière d’information et de communication.   Une personne dédiée sera en charge de la communication au sein du service Pilotage des Programmes européens.  La stratégie de communication sera cohérente et coordonnée avec les actions de communication du niveau national.  Les mesures d’assistance technique du FSE peuvent prendre en charge les actions relevant des périodes de programmations antérieures et postérieures.  Lorsqu'une action ou type d'action concerne majoritairement la mise en oeuvre du FSE, ce sont les crédits FSE qui seront mobilisés. Eventuellement, lorsque cela s'avèrera possible, une ventilation par fonds selon un ratio justifié pourra être utile. Dans le cas où il s'avèrera impossible d'établir une répartition entre les fonds, y compris FEADER et FEAMP, l'action sera financée alternativement par l'un ou l'autre des fonds selon un cycle à définir.    **Public cible : les** agents de l’Autorité de Gestion, le grand public, les bénéficiaires, les partenaires du programme et relais.  **Type de bénéficiaires** : Autorité de Gestion, partenaires et relais, prestataires de service | |

2.B.6.2 Indicateurs de réalisation censés contribuer aux résultats

***Tableau 13: Indicateurs de réalisation*** (par axe prioritaire) (pour le FEDER/FSE/Fonds de cohésion)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe prioritaire** | | **AXE 8 - Assistance technique FSE** | | | | | |
| **Identificateur** | **Indicateur (nom de l’indicateur)** | | **Unité de mesure** | **Valeur cible (2023) (facultatif)** | | | **Source des données** |
| **M** | **F** | **T** |  |
| IRS 4 | Nombre d'employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT | | Nombre |  |  |  | Conseil régional Haute-Normandie |
| IRS 5 | Nombre de participants aux évenements d'information organisés ou soutenus | | Nombre |  |  |  | Conseil régional Haute-Normandie |

2.B.7 Catégories d'intervention (par axe prioritaire)

Catégories d’intervention correspondantes, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l’Union

**Tableaux 14-16: Catégories d’intervention**

**Tableau 14: Dimension 1 - Domaine d’intervention**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 8 - Assistance technique FSE** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| FSE | Plus développées | | 121. Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle | 1 487 143,00 |
| FSE | Plus développées | | 122. Évaluation et études | 144 000,00 |
| FSE | Plus développées | | 123. Information et communication | 234 000,00 |

**Tableau 15: Dimension 2 - Forme de financement**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 8 - Assistance technique FSE** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| FSE | Plus développées | | 01. Subvention non remboursable | 1 865 143,00 |

**Tableau 16: Dimension 3 -Type de territoire**

| **Axe prioritaire** | | **AXE 8 - Assistance technique FSE** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Fonds** | **Catégorie de région** | | **Code** | **Montant en €** |
| FSE | Plus développées | | 07. Sans objet | 1 865 143,00 |

# 3. PLAN DE FINANCEMENT

## 3.1 Enveloppe financière envisagée pour chacun des Fonds et montants pour la réserve de performance

**Tableau 17**

| **Fonds** | **Catégorie de région** | **2014** | | **2015** | | **2016** | | **2017** | | **2018** | | **2019** | | **2020** | | **Total** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance | Dotation principale | Réserve de performance |
| FEDER | Plus développées | 28 605 156,00 | 1 825 861,00 | 29 177 857,00 | 1 862 416,00 | 29 761 938,00 | 1 899 698,00 | 30 357 585,00 | 1 937 718,00 | 30 965 133,00 | 1 976 498,00 | 31 584 820,00 | 2 016 052,00 | 32 216 849,00 | 2 056 395,00 | 212 669 338,00 | 13 574 638,00 |
| **Total** **FEDER** |  | **28 605 156,00** | **1 825 861,00** | **29 177 857,00** | **1 862 416,00** | **29 761 938,00** | **1 899 698,00** | **30 357 585,00** | **1 937 718,00** | **30 965 133,00** | **1 976 498,00** | **31 584 820,00** | **2 016 052,00** | **32 216 849,00** | **2 056 395,00** | **212 669 338,00** | **13 574 638,00** |
| FSE | Plus développées | 7 278 012,00 | 178 428,00 | 7 357 476,00 | 248 249,00 | 7 292 497,00 | 465 479,00 | 7 543 784,00 | 369 457,00 | 7 636 470,00 | 435 139,00 | 7 788 311,00 | 444 831,00 | 7 943 175,00 | 454 716,00 | 52 839 725,00 | 2 596 299,00 |
| **Total** **FSE** |  | **7 278 012,00** | **178 428,00** | **7 357 476,00** | **248 249,00** | **7 292 497,00** | **465 479,00** | **7 543 784,00** | **369 457,00** | **7 636 470,00** | **435 139,00** | **7 788 311,00** | **444 831,00** | **7 943 175,00** | **454 716,00** | **52 839 725,00** | **2 596 299,00** |
| IEJ |  | 4 482 635,00 | 0,00 | 3 468 246,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 755 618,00 | 0,00 | 1 228 932,00 | 0,00 | 819 288,00 | 0,00 | 409 644,00 | 0,00 | 12 164 363,00 | 0,00 |
| **Total** |  | **40 365 803,00** | **2 004 289,00** | **40 003 579,00** | **2 110 665,00** | **37 054 435,00** | **2 365 177,00** | **39 656 987,00** | **2 307 175,00** | **39 830 535,00** | **2 411 637,00** | **40 192 419,00** | **2 460 883,00** | **40 569 668,00** | **2 511 111,00** | **277 673 426,00** | **16 170 937,00** |

3.2 Enveloppe financière totale par Fonds et cofinancement national (en €)

Tableau 18a: Plan de financement

| **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base pour le calcul du soutien de l’Union**  **(coût total éligible ou coût public éligible)** | **Soutien de l’Union**  **(a)** | **Contrepartie nationale**  **(b) = (c) + (d)** | **Ventilation indicative de la contrepartie nationale** | | **Financement total**  **(e) = (a) + (b)** | **Taux de cofinancement**  **(f)  = (a) / (e) (2)** | **Contributions BEI (g)** | **Dotation principale** | | **Réserve de performance** | | **Montant de la réserve de performance en proportion du total du soutien de l’Union** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Financement national public**  **(c )** | **Financement national privé**  **(d) (1)** | **Soutien de l’Union (h) = (a) - (j)** | **Contrepartie nationale**  **(i) = (b) – (k)** | **Soutien de l’Union**  **(j)** | **Contrepartie nationale**  **(k) = (b) \* ((j) / (a)** | **(l) = (j) / (a) \* 100** |
| AXE 1 | FEDER | Plus développées | Total | 141 613 976,00 | 153 415 140,00 | 96 260 480,00 | 57 154 660,00 | 295 029 116,00 | 48,0000001085% | 0,00 | 132 825 587,00 | 143 894 385,00 | 8 788 389,00 | 9 520 755,00 | 6,21% |
| AXE 2 | FEDER | Plus développées | Total | 40 000 000,00 | 43 333 333,00 | 30 570 776,00 | 12 762 557,00 | 83 333 333,00 | 48,0000001920% | 0,00 | 37 515 151,00 | 40 641 413,00 | 2 484 849,00 | 2 691 920,00 | 6,21% |
| AXE 3 | FEDER | Plus développées | Total | 12 000 000,00 | 13 000 000,00 | 11 097 561,00 | 1 902 439,00 | 25 000 000,00 | 48,0000000000% | 0,00 | 11 253 600,00 | 12 191 400,00 | 746 400,00 | 808 600,00 | 6,22% |
| AXE 4 | FEDER | Plus développées | Total | 25 000 000,00 | 27 083 333,00 | 22 704 853,00 | 4 378 480,00 | 52 083 333,00 | 48,0000003072% | 0,00 | 23 445 000,00 | 25 398 750,00 | 1 555 000,00 | 1 684 583,00 | 6,22% |
| AXE 5 | IEJ |  | Total | 24 328 726,00 | 12 164 363,00 | 12 164 363,00 | 0,00 | 36 493 089,00 | 66,6666666667% | 0,00 | 24 328 726,00 | 12 164 363,00 |  |  |  |
| AXE 6 | FSE | Plus développées | Total | 41 406 518,00 | 41 406 518,00 | 41 406 518,00 | 0,00 | 82 813 036,00 | 50,0000000000% | 0,00 | 38 810 219,00 | 38 810 219,00 | 2 596 299,00 | 2 596 299,00 | 6,27% |
| AXE 7 | FEDER | Plus développées | Total | 7 630 000,00 | 7 630 000,00 | 7 630 000,00 | 0,00 | 15 260 000,00 | 50,0000000000% | 0,00 | 7 630 000,00 | 7 630 000,00 |  |  |  |
| AXE 8 | FSE | Plus développées | Total | 1 865 143,00 | 1 865 143,00 | 1 865 143,00 | 0,00 | 3 730 286,00 | 50,0000000000% | 0,00 | 1 865 143,00 | 1 865 143,00 |  |  |  |
| **Total** | **FEDER** | **Plus développées** |  | **226 243 976,00** | **244 461 806,00** | **168 263 670,00** | **76 198 136,00** | **470 705 782,00** | **48,0648389401%** |  | **212 669 338,00** | **229 755 948,00** | **13 574 638,00** | **14 705 858,00** | **6,00%** |
| **Total** | **FSE** | **Plus développées** |  | **43 271 661,00** | **43 271 661,00** | **43 271 661,00** | **0,00** | **86 543 322,00** | **50,0000000000%** |  | **40 675 362,00** | **40 675 362,00** | **2 596 299,00** | **2 596 299,00** | **6,00%** |
| **Total** | **IEJ** |  |  | **24 328 726,00** | **12 164 363,00** | **12 164 363,00** | **0,00** | **36 493 089,00** | **66,6666666667%** |  | **24 328 726,00** | **12 164 363,00** | **0,00** |  |  |
| **Total général** |  |  |  | **293 844 363,00** | **299 897 830,00** | **223 699 694,00** | **76 198 136,00** | **593 742 193,00** | **49,4902276551%** | **0,00** | **277 673 426,00** | **282 595 673,00** | **16 170 937,00** | **17 302 157,00** |  |

(1) À remplir uniquement si les axes prioritaires sont exprimés en coûts totaux.

(2) Ce taux peut être arrondi dans le tableau. Le taux précis utilisé pour le remboursement des paiements est le ratio (f).

Tableau 18 b: Initiative pour l’emploi des jeunes - dotations spécifiques au FSE et à l’IEJ (where appropriate)

| **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Base pour le calcul du soutien de l’Union**  **(coût total éligible ou coût public éligible)** | **Soutien de l’Union**  **(a)** | **Contrepartie nationale**  **(b) = (c) + (d)** | **Ventilation indicative de la contrepartie nationale** | | **Financement total**  **(e) = (a) + (b)** | **Taux de cofinancement**  **(f)  = (a)/(e) (2)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Financement national public**  **(c )** | **Financement national privé**  **(d) (1)** |
| AXE 5 | FSE | Moins développées | Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| AXE 5 | FSE | En transition | Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00% |
| AXE 5 | FSE | Plus développées | Total | 12 164 363,00 | 12 164 363,00 | 12 164 363,00 | 0,00 | 24 328 726,00 | 50,00% |
| AXE 5 | IEJ |  | Total | 12 164 363,00 |  |  |  | 12 164 363,00 | 100,00% |
| **AXE 5** | **Total** |  |  | **24 328 726,00** | **12 164 363,00** | **12 164 363,00** | **0,00** | **36 493 089,00** | **66,67%** |
| **Total** |  |  |  | **24 328 726,00** | **12 164 363,00** | **12 164 363,00** | **0,00** | **36 493 089,00** | **66,67%** |

| **Proportion** | **%** |
| --- | --- |
| Ratio du FSE pour les régions moins développées | 0,00% |
| Ratio du FSE pour les régions en transition | 0,00% |
| Ratio du FSE pour les régions plus développées | 100,00% |

(1) À remplir uniquement si les axes prioritaires sont exprimés en coûts totaux.

(2) Ce taux peut être arrondi dans le tableau. Le taux précis utilisé pour le remboursement des paiements est le ratio (f).

Tableau 18c: Ventilation du plan de financement par axe prioritaire, Fonds, catégorie de région et objectif thématique

| **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Objectif thématique** | **Soutien de l’Union** | **Contrepartie nationale** | **Financement total** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation | 86 053 976,00 | 93 225 140,00 | 179 279 116,00 |
| Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | Améliorer l’accès aux technologies de l’information et de la communication, leur utilisation et leur qualité | 15 500 000,00 | 16 791 667,00 | 32 291 667,00 |
| Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) | 40 060 000,00 | 43 398 333,00 | 83 458 333,00 |
| Soutenir la transition énergétique haut-normande | FEDER | Plus développées | Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs | 40 000 000,00 | 43 333 333,00 | 83 333 333,00 |
| Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand | FEDER | Plus développées | Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources | 12 000 000,00 | 13 000 000,00 | 25 000 000,00 |
| Soutenir le développement d’espaces urbains durables | FEDER | Plus développées | Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs | 14 000 000,00 | 15 166 666,00 | 29 166 666,00 |
| Soutenir le développement d’espaces urbains durables | FEDER | Plus développées | Préserver et protéger l’environnement et encourager l’utilisation efficace des ressources | 11 000 000,00 | 11 916 667,00 | 22 916 667,00 |
| Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ) | IEJ |  | Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre | 24 328 726,00 | 12 164 363,00 | 36 493 089,00 |
| Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | FSE | Plus développées | Investir dans l’éducation, la formation et la formation professionnelle pour l’acquisition de compétences et l’apprentissage tout au long de la vie | 41 406 518,00 | 41 406 518,00 | 82 813 036,00 |
| **Total** |  |  |  | **284 349 220,00** | **290 402 687,00** | **574 751 907,00** |

Tableau 19: Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique

| **Axe prioritaire** | **Montant indicatif du soutien destiné à la réalisation des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique (en €)** | **Proportion de la dotation totale pour le programme opérationnel (en %)** |
| --- | --- | --- |
| AXE 1 | 15 000 000,00 | 5,10% |
| AXE 2 | 40 000 000,00 | 13,61% |
| AXE 3 | 3 200 000,00 | 1,09% |
| AXE 4 | 3 600 000,00 | 1,23% |
| **Total** | **61 800 000,00** | **21,03%** |

# 4. APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Description de l’approche intégrée de développement territorial, prenant en considération le contenu et les objectifs du programme opérationnel, au regard de l’accord de partenariat, et indiquant comment le programme opérationnel contribue à la réalisation des objectifs du programme opérationnel et aux résultats escomptés.

Dans le cadre de l’approche intégrée du développement territorial, la Région Haute-Normandie a fait le choix d’un axe prioritaire dédié à l’approche urbaine intégrée (axe 4). Ainsi, bien que les différents instruments de développement local (ITI et DLAL) aient été examinés et malgré leur intérêt au regard de l’intégration possible des stratégies territoriales, il n’a pas été souhaité de les utiliser.

Il faut souligner que la Région entend poursuivre une 3ème et nouvelle génération 2014-2020 de contractualisation avec les territoires: pays, agglomérations et nouveaux espaces définis dans le cadre de l’Acte III de la décentralisation, pour garantir un aménagement équilibré et équitable du territoire haut-normand.

Au vu de l’expérience des projets urbains intégrés pour la génération 2007-2013, et notamment de la volonté des agglomérations de poursuivre en ce sens, ce choix constitue un outil simple à mobiliser par les territoires concernés et adapté à leurs besoins. La Région a donc souhaité poursuivre selon le modèle d’appel à projets mis en œuvre pour la programmation 2007-2013.

Dans le cadre de l’intervention du FEDER, l’axe 4 « **Soutenir le développement d’espaces urbains durables »** a vocation à soutenir le développement des territoires urbains haut-normands avec, si possible, une attention particulière portée aux territoires prioritaires de la politique de la ville. En effet, l’autorité de gestion a souhaité retenir dans la notion de territoires urbains éligibles, les grands pôles sans leur couronne définis par le zonage INSEE de 2010.

Ce choix repose sur le fait que les grandes aires urbaines représentent une proportion plus élevée sur le territoire haut-normand que sur l'ensemble de la France de province (35 % contre 30 %)[1]. En outre, la région comporte neuf grandes aires. La superficie des grandes aires représente près de la moitié du territoire (un peu plus d'un tiers pour la France de province), ce qui place la Haute-Normandie en 3ème position derrière le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace[2]. Ce fléchage sur les grands pôles est d’autant plus important que, du fait de la périurbanisation croissante, ceux-ci voient leur croissance baisser légèrement (− 0,1 %) contrairement à celle de l'espace périurbain (+ 0,9 %)[3]. Il s’agit donc de freiner le phénomène de périurbanisation et de redynamiser ces pôles dans un objectif de développement équilibré de la région Haute-Normandie.

Via cet axe urbain, il s’agit de soutenir ces territoires dans leur transition vers une économie décarbonée en favorisant l’émergence de stratégies de développement durable notamment l’usage des transports en commun et de l’intermodalité dans une région où les déplacements pendulaires et les flux routiers sont nombreux. Ce développement durable des territoires passera également par l’émergence d’éco-quartiers efficaces énergétiquement et proposant une offre de services diversifiés et innovants qui permettront d’attirer de nouvelles populations et de recréer une économie de quartier face au phénomène de périurbanisation.

Enfin, le territoire haut-normand, fortement industrialisé, touché de plein fouet par les mutations économiques, compte de nombreux sites et friches industrielles, notamment au cœur des zones urbaines, qui nécessiteraient une réhabilitation dans l’objectif de redynamiser durablement ces territoires.

***Cf. annexe 4 aires urbaines***

[1] INSEE, Aval n°106 - octobre 2011

[2] idem

[3] idem

## 4.1 Développement local mené par les acteurs locaux (le cas échéant)

Approche suivie pour l'utilisation des instruments de développement local mené par les acteurs locaux et principes permettant d'identifier les zones dans lesquelles ces instruments seront appliqués

non concerné

## 4.2 Actions intégrées en faveur du développement urbain durable (le cas échéant)

S'il y a lieu, le montant indicatif du soutien du FEDER aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable à mettre en œuvre conformément aux dispositions de l’article 7, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1301/2013, et la répartition indicative du soutien du FSE aux actions intégrées

Pour permettre une approche intégrée à travers cet axe urbain, un  appel à manifestation sera organisé par l'Autorité de gestion permettant un positionnement des bénéficiaires éligibles et une identification de leurs attentes en vue de l'appel à projets.

L'appel à projets testé lors de la programmation FEDER 2007-2013 a prouvé son efficacité en favorisant l’émergence de projets de qualité et l’implication des acteurs locaux.

Bien entendu, l’intervention du volet urbain du PO FEDER/FSE sera en articulation avec les nouveaux projets de territoire et les autres politiques de contractualisation, ceci en lien avec les autorités concernées.

Les autorités retenues seront bien entendu associées au partenariat régional dans le cadre de la gouvernance du programme.

Toutes les actions prévues au sein de l’axe 4 s’inscrivent dans une démarche de développement urbain durable dans la mesure où elles ont vocation à intervenir dans les domaines de la transition énergétique et de la préservation de l’environnement. A ce titre, sont mobilisés l’OT 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l’ensemble des secteurs » et l’OT 6 « Préserver et protéger l’environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources ».

La mobilisation de ces deux OT permettra à l’axe urbain de contribuer à la réalisation de trois objectifs spécifiques à savoir :

* **OBJECTIF SPECIFIQUE 4.1** : Développer des quartiers urbains durables
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 4.2** : Développer l’utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville

**Tableau 20: Actions intégrées en faveur du développement urbain durable - montants indicatifs du soutien du FEDER et du FSE**

| **Fonds** | **Soutien du FEDER et du FSE (à titre indicatif) (en €)** | **Proportion de la dotation totale du fonds pour le programme** |
| --- | --- | --- |
| Total FSE | 0,00 | 0,00% |
| Total FEDER | 25 000 000,00 | 11,05% |
| **Total FEDER+FSE** | **25 000 000,00** | **8,51%** |

## 4.3 Instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) (le cas échéant)

Approche suivie pour l'utilisation des instruments d'investissement territorial intégrés (ITI) [tels que définis à l'article 36 du règlement (UE) n° 1303/2013], dans les cas autres que ceux couverts par le point 4.2, et dotation financière indicative de chaque axe prioritaire

non concerné

**Tableau 21: Dotation financière indicative pour l'utilisation de l'ITI, dans les cas autres que ceux couverts au point 4.2** (montants agrégés)

| **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Dotation financière indicative (soutien de l’Union) (en €)** |
| --- | --- | --- |
| Total |  | **0,00** |

## 4.4 Modalités des actions interrégionales et transnationales, au sein du programme opérationnel, faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre État membre (le cas échéant)

Non concerné, les actions impliquant des partenariats interrégionaux et transnationaux seront prises en compte dans le cadre des programmes INTERREG.

## 4.5 Contribution des actions prévues au titre du programme aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, en fonction des besoins de la zone couverte par le programme, identifiés par l’État membre (le cas échéant)

(lorsque l’État membre et les régions participent à des stratégies macrorégionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes)

La Région Haute-Normandie a participé à l’élaboration de l’axe interrégional Bassin de la Seine intégré au PO FEDER/FSE Ile-de-France. Il traitera des problématiques liées aux vulnérabilités du bassin hydrographique ainsi qu’à la préservation de la biodiversité du fleuve.

5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D’EXCLUSION SOCIALE(LE CAS ÉCHÉANT)

## 5.1 Zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale

*L’ensemble des données chiffrées de cette section est issu du Diagnostic statistique de Haute-Normandie sur la pauvreté et l’inclusion sociale produit par l’INSEE le 26/11/13.*

En 2010, 13,7 % des Hauts-Normands vivaient sous le seuil de pauvreté, légèrement en deçà de la moyenne nationale classant ainsi la Haute-Normandie au 13ème rang national.

La part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevée dans le département de la Seine-Maritime (14,4 %[1]) que dans celui de l’Eure (12,1 %). On note aussi de bas revenus, avec trois quarts des revenus mensuels inférieurs à 2 000 € et 35% de revenus compris entre le RSA et le SMIC.

Les trois grandes figures de la pauvreté en France sont les jeunes, les familles monoparentales et les personnes âgées en milieu rural. En Haute-Normandie, les jeunes et les familles monoparentales constituent les populations les plus concernées.

*Les familles monoparentales et les jeunes plus exposés au risque de pauvreté*

Le taux de pauvreté, lié au revenu et à la composition du ménage est plus élevé parmi les familles monoparentales et les familles nombreuses. En Haute-Normandie, les familles monoparentales (34,7%[2]) et les familles nombreuses (17,3%) sont davantage concernées qu’en France.

Plus d’une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté. La Seine-Maritime, plus urbanisée que le département de l’Eure est plus touchée. En effet, pour des raisons d’accès au logement, mais également de conciliation d’une vie professionnelle avec la garde des enfants, les familles monoparentales vivent très majoritairement dans les pôles urbains.

Le taux de pauvreté est plus élevé dans les ménages dont le référent fiscal a moins de 50 ans et notamment parmi les moins de 30 ans (20,9%). En effet, les ménages les plus âgés bénéficient de plus hauts revenus et les niveaux de vie sont plus homogènes, grâce à une part importante d’anciens salariés de l’industrie et une relative « jeunesse » des retraités haut-normands.

*Les jeunes adultes en difficulté*

En Haute-Normandie, les jeunes sont les plus touchés : plus d’un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

Néanmoins, il n’y a pas de spécificité régionale car ce phénomène se vérifie sur l’ensemble de la France. La Haute-Normandie étant une région jeune et urbaine, elle est naturellement concernée.

La Seine-Maritime affiche un taux de pauvreté des jeunes de 22,2%, sensiblement supérieur à celui de l’Eure (17,7%) avec une concentration dans les pôles urbains qui accueillent davantage de jeunes.

*Des difficultés d’insertion professionnelle pour les jeunes*

Pour ce qui est de la réussite scolaire, la Haute-Normandie connaît des résultats scolaires inférieurs à la moyenne nationale, des études plus courtes et donc une insertion plus précoce sur le marché du travail.

Le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme ni qualification est encore important : environ 15% des jeunes n’ont aucun diplôme et 6% n’ont que le brevet des collèges.

De plus, entre 18 et 25 ans, environ un jeune sur cinq est à l’écart d’un dispositif de formation ou de l’emploi.

S’ajoutent à ce constat, des difficultés de lecture : environ 8% des Haut-Normands de 16 à 65 ans sont en situation d’illettrisme, soit une proportion d’un point supérieure à la moyenne nationale.

*Un chômage de longue durée persistant*

Avec un taux de chômage de 11,7% de la population active en 2013, la Haute-Normandie fait partie des régions les plus touchées en métropole (11,3% dans l’Eure et 11,9% en Seine-Maritime).

La part de demandeurs d’emploi inscrits depuis plus d’un an s’établit presque à 45%, soit 70 000 personnes à l’écart de l’emploi depuis plus d’un an, contre 41% au niveau national.

*La situation des femmes en Haute-Normandie*

Les femmes sont plus exposées à la pauvreté que les hommes. C’est un constat global sur la France mais qui n’épargne pas la Haute-Normandie.

Deux grands phénomènes caractérisent la Haute-Normandie : la charge de parentalité incombe majoritairement aux femmes dans les familles monoparentales et les salaires des femmes sont moins élevés que ceux des hommes. Cet écart de salaire est dû au fait que la palette des métiers exercée par les femmes est plus réduite que celle des hommes mais aussi essentiellement en raison d’une différence résiduelle non justifiée à situation professionnelle identique.

*Les quartiers prioritaires en Haute-Normandie*

Ces données ne tiennent pas compte du nouveau découpage de la politique de la ville actuellement en cours de discussion au niveau national ; elles permettent néanmoins d’appréhender les grandes caractéristiques de la région en matière de politique de la ville. En effet, on note que la situation dans ces quartiers est très hétérogène.

La Haute-Normandie compte 89 quartiers dits "Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)" répartis en 25 "Zones urbaines sensibles (ZUS)" et 64 "Nouveaux quartiers prioritaires (NQP)" qui regroupent 14 % de la population régionale et dont prés de la moitié est considérée en priorité 1.

***Cf. annexe n°5 carte des quartiers urbains concernés***

Les populations de ces quartiers présentent des difficultés bien souvent cumulées en matière de logements, d’équipement médical, de scolarisation, etc.

L’INSEE catégorise ces quartiers en 5 groupes :

* le groupe 1 "une attractivité extrêmement faible et une pauvreté importante",
* le groupe 2 "une pauvreté la plus faible et une attractivité relativement élevée",
* le groupe 3 "une pauvreté peu prononcée, une mixité relativement importante et un cadre de vie assez favorable",
* le groupe 4 "une pauvreté extrême, des quartiers" classiques" et de grande taille dans les grandes villes",
* le groupe 5 "une part de HLM la plus importante".

Chaque groupe est homogène et se caractérise par l’intensité de pauvreté, le niveau du cadre de vie et le seuil d’attractivité du quartier. Le pourcentage de ZUS et de NQP dans la région est le même que celui relevé au niveau national. Les indicateurs de pauvreté, comme la proportion de bas revenus, la part des bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ou le taux de chômage sont les indicateurs les plus discriminants. Ils expliquent à plus de 55 % les différences entre quartiers.

[1] Source INSEE 2010

[2] Réf. Diagnostic statistique Haute-Normandie 26/11/13

## 5.2 Stratégie visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale et, le cas échéant, contribution à l’approche intégrée définie dans l’accord de partenariat

*La création d’emplois*

Concernant la situation économique de la Haute-Normandie, l’objectif de l’axe 1 est de créer un environnement favorable à tous les acteurs du développement économique pour leur permettre de créer, d’expérimenter, d’innover, d’améliorer la compétitivité du territoire et de ses entreprises et de développer l’emploi. Les objectifs spécifiques de l’OT 1 visent à renforcer l’attractivité des réseaux de recherche, augmenter la valorisation économique de la recherche et accroître l’innovation au service de la compétitivité des entreprises haut-normandes. Ceux de l’OT 3 vont contribuer à accroître le nombre d’entrepreneurs, accélérer la croissance des PME aux différents stades de leur existence afin d’augmenter le vivier d’emplois.

L’OT 2 est également mobilisé afin de renforcer le développement de l’usage des services et outils numériques dans une visée économique.

*La réduction des inégalités sociales et territoriales*

De façon transversale sur l’ensemble des populations pauvres ciblées dans la partie 5.1, la Région Haute-Normandie souhaite renforcer l’utilisation des technologies numériques à vocation non marchande, au sein de l’axe 1, objectif spécifique 1.5.

En effet, en améliorant les accès aux TIC, les actions dédiées à l’inclusion numérique doivent poursuivre un objectif de réduction des inégalités sociales et en particulier des risques d’exclusion sociale.

Le type d’action « Développement de services à vocation non marchande » vise notamment le financement d’actions en faveur de l’e-inclusion. Ces actions seront axées sur le travail et l’emploi, l’accès aux droits et aux services essentiels, l’accès à la connaissance et au savoir, la dignité et le bien-être, la participation à la société, afin de suivre les préconisations du Conseil National du Numérique. Les acteurs clés seront les associations, les acteurs des quartiers et du social.

Par ailleurs, l’axe 2 va contribuer, grâce au soutien des réhabilitations de haute performance sur le plan thermique de logements collectifs, à diminuer la facture énergétique des ménages et plus particulièrement des publics en situation de précarité énergétique.

*L’orientation et la formation des publics en difficulté*

Conformément aux compétences de la Région en matière de formation professionnelle, l’axe 6 financera des actions facilitant l’accès et l’orientation vers des parcours de formations de qualité, permettant à la fois une montée en compétence des Haut-Normands en lien avec les besoins du marché du travail, et des formations adaptées aux spécificités des publics visés (les jeunes, les demandeurs d’emploi, les inactifs…).

A cet effet, l’objectif spécifique 6.1 vise à augmenter la qualité de l’orientation et  à faciliter l’accès à la formation et l’objectif 6.2 à élever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés.

La mobilisation de la priorité d’investissement 8.ii au sein de l'axe 5 IEJ et plus particulièrement de l’objectif spécifique 5.1 doit permettre d’augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification (IEJ). Seront proposées au sein de cet objectif :

* des actions de parcours de formation qualifiante reposant sur une individualisation et un suivi personnalisé ;
* des actions de formation pour les jeunes en situation de décrochage scolaire ;
* des mesures complémentaires liées à la mobilité afin de faciliter les parcours de formation ou l’accès à un emploi.

*La situation des femmes au regard de l’emploi et de l’inclusion sociale*

Le principe d’égalité des chances hommes-femmes est repris dans les principes directeurs de l’ensemble des actions car il constitue une priorité transversale au Programme Opérationnel.

L’offre de formation proposée par la Région dans le cadre des priorités d’investissement 8.ii,10.iii et 10 iv doit pouvoir répondre aux attentes des publics de façon à favoriser un accès équilibré des femmes et des hommes aux filières de formation. Le principe d’égalité des chances hommes-femmes sera donc un pré requis indispensable à tout dépôt de dossier.

De plus, l’action « Mettre en place les conditions pour une orientation active des publics jeunes et adultes, en adéquation avec les réalités socio-économiques des territoires » portera une attention particulière à la problématique de l’égalité hommes-femmes afin de lutter contre des disparités encore importantes (salaires, temps partiel, emplois moins qualifiés).

## Tableau 22: Actions en vue de répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale

| **Groupe cible/zone géographique** | **Principaux types d’actions prévues dans le cadre de l’approche intégrée** | **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Priorité d’investissement** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Public en difficulté | Développement de services à vocation non marchande | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) |
| Famille en précarité énergétique | Soutenir des réhabilitations de haute performance énergétique de logements et bâtiments publics | AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | FEDER | Plus développées | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| Jeunes demandeurs d'emploi | Dispositifs d'accès à la formation, qualité et offre de formations qualifiantes | AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ) | IEJ |  | 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse |
| les publics fragilisés, les personnes en situation de handicap, d'illétrisme, les jeunes sans qualification (NEET), les salariés de faibles niveau de qualification ou en reconversion | Soutenir l'accès à l'acquisition d'un socle de compétences en lien avec des modules techniques, des savoirs de base  Former les personnes en recherche d'emploi en leur proposant des parcours individualisés et professionnalisants | AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | FSE | Plus développées | 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétentes acquises |
| les publics jeunes, notamment exposés à l'échec scolaire  adultes | Développer des dispositifs d'aide à la réussite dans une logique de parcours de formation  Mettre en place les conditions pour une orientation active des publics jeunes et adultes | AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | FSE | Plus développées | 10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage |

# 6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES QUI SOUFFRENT DE HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES GRAVES ET PERMANENTS (LE CAS ÉCHÉANT)

La Région Haute-Normandie n’est a priori pas concernée par cette section. En effet, elle ne souffre pas de besoins particuliers du fait de handicaps naturels ou démographiques.

# 7. AUTORITÉS ET ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT, ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS

## 7.1 Autorités et organismes compétents

**Tableau 23: Autorités et organismes compétents**

| **Autorité/organisme** | **Nom de l’autorité/l’organisme, et du service ou de l'unité** | **Responsable de l’autorité/l’organisme (titre ou fonction)** | **Address** | **Email** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Autorité de gestion | Région Normandie | Monsieur le Président | Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1 | fabrice.saint@normandie.fr |
| Autorité de certification | Direction régionale des Finances Publiques de la région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime | Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques de la région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime | 21, quai Jean-Moulin - 76037 ROUEN | drfip76@dgfip.finances.gouv.fr |
| Autorité d'audit | Monsieur le Président de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles | Monsieur le Président | 5, place des Vins-de-France - 75573 Paris Cedex 12 | patricia.bochain@finances.gouv.fr |
| Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements | Pairie régionale de Normandie | Monsieur le Payeur régional | 5 rue Robert Schuman - 76000 ROUEN | t076080@dgfip.finances.gouv.fr |

## 7.2 Participation des partenaires concernés

**7.2.1 Mesures prises pour associer les partenaires concernés à l’élaboration du programme opérationnel et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l’évaluation du programme**

***Elaboration du Programme Opérationnel***

La première étape de l'élaboration des programmes européens FEDER / FSE / FEADER / FEAMP 2014-2020 en Haute-Normandie a débuté en juillet 2012 par la réalisation du diagnostic territorial stratégique. Ce diagnostic, copiloté Etat - Région, a été achevé en octobre 2012.

Le diagnostic territorial stratégique a été mené par objectif thématique et par priorité déterminés pour chacun des fonds par la CE. Ainsi, en juillet 2012, les services de l'Etat et de la Région ont élaboré, par OT et PI, un premier document de réflexion comportant :

    - le diagnostic AFOM,

    - la déclinaison régionale des enjeux nationaux identifiés par la DATAR,

    - l'identification d'enjeux régionaux non identifiés au niveau national,

    - la déclinaison territoriale de certains enjeux quand elle était appropriée,

    - la prise en compte des priorités transversales.

Ces documents de réflexion (un par OT) ont été adressés pendant l'été 2012 à un large partenariat (collectivités locales, établissements publics, acteurs socio-économiques, partenaires sociaux...).

En septembre et octobre 2012, l'Etat et la Région ont co-animé des réunions partenariales par OT. Ainsi, 10 réunions se sont tenues rassemblant 350 partenaires. Ces réunions ont permis de recueillir leurs observations et les compléments d'informations. Les partenaires ont également eu la possibilité de transmettre des contributions après les réunions.

Ce travail a permis de transmettre à la DATAR, après synthèse, le Diagnostic Territorial Stratégique comportant :

    - une synthèse stratégique récapitulant les grands enjeux de la Haute-Normandie,

    - une présentation générale de la région,

    - un état de l'environnement,

    - des fiches par OT : diagnostic AFOM, enjeux et orientations stratégiques,

    - des fiches territoriales : Vallée de la Seine, territoires urbains, territoires ruraux, transfrontalier, littoral,

    - des fiches par filières : pêche, agriculture,

    - une fiche sur la dimension interfonds.

Au cours du 1er semestre 2013, une méthode de travail pour l’élaboration de PO a été arrêtée par M. le Président du Conseil régional et M. le Préfet de région reposant, comme pour la réalisation du diagnostic, sur des groupes de travail et des séminaires de concertation ouverts à un large partenariat.

Parallèlement, dès le début de l’année 2013, dans le cadre de l’élaboration de la SRI-SI, l’autorité de gestion a également organisé des ateliers dédiés associant très largement des entreprises, universités, grands réseaux de recherche.

Dans le cadre de cette concertation régionale, la méthode retenue par l’Etat et la Région s’est donc appuyée sur la mise en place de quatre groupes de travail thématiques pour le programme FEDER/FSE :

* Développement économique, innovation, soutien aux PME, recherche, enseignement supérieur, connaissance
* Climat et protection de l’environnement et des ressources
* Formation et emploi
* Territoires urbains

Sur la base de la même méthodologie, une concertation propre à la programmation FEADER a été menée qui a pris la forme de trois groupes de travail (Economie des filières, Ecosystèmes et ressources et territoires ruraux).

1. **Actions menées pour encourager une participation forte et active de la part des partenaires**

En amont des réunions des groupes de travail, des documents ont été transmis aux participants :

* une note méthodologique présentant le cadrage européen, national et régional pour l’élaboration des futurs programmes,
* une note de périmètre pour les thématiques abordées pour chaque groupe.

Les travaux opérés par groupe (réunissant en moyenne 70 participants) ont permis de faire émerger, thème par thème, quelques grandes priorités régionales faisant consensus. Ces propositions, complétées par des contributions réceptionnées sur une adresse mail dédiée ont été synthétisées et restituées au partenariat lors du séminaire du 26 septembre 2013 (200 participants).

Une deuxième réunion de concertation sur une version n°2, le 17 décembre 2013, a réuni une centaine de partenaires. Les contributions ont été essentiellement techniques mais elles ont eu l’avantage de confirmer d’une part, les choix engagés et d’autre part, de réorienter certaines actions.

**2. Principale valeur ajoutée du partenariat dans l’élaboration du programme opérationnel, en particulier les cas où les choix stratégiques ont été largement influencés par les partenaires**

En respect de l'article 5 du règlement commun n°1303/2013, le choix des partenaires sollicités pour l'élaboration du programme opérationnel s'est porté tant sur les institutions les plus importantes qui sont partie prenante des financements locaux et schémas territoriaux mais également sur les partenaires économiques, sociaux, environnementaux, soit environ 150 structures (liste des participants en annexe). Ces partenaires ont été associés dès la phase de diagnostic puis aux groupes thématiques.

Les réunions des groupes (4, 5, 6 et 11 septembre 2013) ont croisé les enjeux haut-normands, extraits du diagnostic territorial stratégique et les réflexions stratégiques menées à l'échelle régionale (Schéma Climat Air Energie, Schéma Régional Eolien, Stratégie de Recherche et d’Innovation basée sur une Spécialisation Intelligente, Contrat Régional de Développement Economique,...) avec les OT européens dans le cadre de la concentration thématique retenue dès le début de la concertation.

A partir de ces travaux réalisés au sein des groupes, la V0 du PO a été élaborée incluant les principaux axes prioritaires et priorités d’investissement sélectionnées.

Si les débats ont pu porter sur le maintien de certains objectifs thématiques, l’obligation de concentration a très vite été intégrée par le partenariat qui en a tenu compte dans ses propositions. Même si des besoins ont été identifiés sur les OT5 et OT7, la prise en compte de ces problématiques par d’autres contractualisations a été fixée dès le début des travaux, l’effet levier du FEDER sur les projets concernés étant jugé plus limité.

Concernant le FSE, l’OT8 et l’OT9 n’ont pas été retenus initialement en raison des arbitrages ministériels rendus en avril 2013 sur la gestion du FSE. Seule la prise en compte des crédits IEJ et des contreparties FSE entre dans l’OT8 au titre de la priorité d’investissement 8 II.

Le maintien de l’OT6 et des priorités 6.c et 6.d relève d’un plaidoyer important de la part des acteurs du territoire en matière de préservation et de valorisation du patrimoine haut-normand environnemental et culturel.

L’ensemble des contributions reçues a été synthétisé sous forme de tableau par OT pour une analyse technique sur la possibilité de prise en compte des propositions.

**3.  Les principaux résultats de la consultation des partenaires, notamment les préoccupations, recommandations et commentaires majeurs émis par plusieurs partenaires**

Les propositions issues de groupes de travail ont été synthétisées dans des documents transmis aux participants afin qu’ils puissent réagir et apporter de nouvelles contributions.

Ainsi, la V1 du PO a donné lieu à 85 contributions (35 sur l’axe 1, 22 sur l’axe 2, 7 sur l’axe 3 et 21 sur l’axe 4 formation) de 24 structures différentes, qui ont permis de préciser les contours des différents objectifs spécifiques. Les contributions ont essentiellement porté sur les types et exemples d’actions à financer, même si elles ont aussi parfois concernées des argumentaires en faveur du maintien de priorités d’investissements non retenues telle que la priorité relative aux infrastructures numériques.

Comme indiqué ci-dessus, la nécessité de maintenir l’OT6 et plus spécifiquement les PI 6c et 6d a fait l’unanimité de la part du partenariat.

Les étapes clés de l’élaboration du PO sont rappelées ci-dessous :

**Elaboration du diagnostic territorial stratégique :**

* Juillet 2012 : lancement du Diagnostic Etat-Région - production d’un premier document
* Eté 2012 : consultation
* Septembre et octobre 2012 : réunions du partenariat par Objectif Thématique
* Début novembre 2012 : diagnostic territorial stratégique finalisé

**Elaboration du Programme Opérationnel :**

* Juillet 2013 : réunion de travail Etat-Région
* 4, 5, 6 et 11 septembre 2013 : réunions de travail des groupes thématiques avec l'ensemble des partenaires
* 16 septembre 2013 : discussion et validation de l’architecture (V0) par le Bureau du Conseil Régional
* Septembre 2013 : contributions écrites des participants aux groupes de travail
* 26 Septembre 2013 : séminaire de restitution au partenariat en présence du Président du Conseil régional et du Préfet
* 29 Septembre 2013 : envoi de la V1 à la DATAR et à la CE
* 17 décembre 2014 : 2ème séminaire de concertation du partenariat sur la V2
* 06 janvier 2014 : fin du délai pour les contributions des partenaires dans le cadre de la 2ème concertation
* 13 janvier 2014 : validation de la V2 par le Bureau du Conseil Régional
* 07 avril 2014 : validation du projet de PO FEDER/FSE (et PDR FEADER) par le Conseil régional après avis du CESER le 31 mars.

**Mise en œuvre, suivi et évaluation du programme opérationnel**

La mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du PO seront menés suivant les modalités suivantes dans le cadre d’un partenariat élargi :

1. **Mise en œuvre**

Seront mis en place 2 comités de programmation afin d’assurer la sélection des opérations et le suivi du programme dans un souci de transparence et de partenariat :

* 1 comité de programmation FEDER / FSE
* 1 comité de programmation FEADER / FEAMP

Le Comité de programmation émet, avant la décision de l'autorité de gestion, un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Les Comités de Programmation se réuniront au rythme d'environ une dizaine par an. Le Président de Région, en sa qualité d'Autorité de Gestion, procédera à l'attribution et à la mise en oeuvre des fonds accordés selon la règle du consensus.

Afin d'assurer la sélection des dossiers des différentes thématiques soutenues par la stratégie régionale, des comités techniques se réuniront par thématique. Ces comités ont pour objectif de discuter en amont du comité de programmation avec les services instructeurs et les services des cofinanceurs concernés de la pertinence des projets retenus.

Le recours à une procédure de consultation écrite pourra être envisagé de manière exceptionnelle pour tenir compte de l’urgence appréciée par l’autorité de gestion de certains points à l’ordre du jour.

Le Président du Conseil régional informera régulièrement l'assemblée régionale sur l'état d'avancement de la programmation.

**2.  Suivi**

Conformément à l'article 48 du règlement 1303/2013, portant dispositions communes à tous les fonds, un suivi des programmes doit être assuré afin d'analyser la mise en œuvre et les progrès vers la réalisation des objectifs des programmes. 3 mois maximum après l'adoption des programmes, un comité de suivi unique sera mis en place pour les PO FEDER/FSE, du PDR FEADER et du FEAMP ainsi que le volet déconcentré du programme national FSE afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds. Le comité de suivi sera l'instance privilégiée pour s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des PO, en :

* examinant et approuvant la méthode et les critères de sélection des opérations,
* examinant les indicateurs de résultat et de réalisation dans le cadre du suivi et de la réussite des objectifs définis dans le cadre de performance,
* examinant et approuvant l'application de la stratégie de communication,
* veillant à la prise en compte des priorités transversales : égalité femmes-hommes, de l’égalité des chances et les actions de lutte  contre les discriminations y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées,
* examinant et approuvant le rapport annuel d’exécution et le rapport final,
* examinant et approuvant le plan d'évaluation et toute modification apportée à ce plan,
* proposant à l'AG toute adaptation ou révision des programmes opérationnels de nature à permettre d'atteindre les objectifs des Fonds ou à améliorer la gestion,
* prenant acte du rapport annuel de contrôle et des éventuelles observations de la Commission.

Sur proposition de l’AG, le comité de suivi établit et adopte un règlement intérieur fixant les modalités de son fonctionnement. Réunissant les membres d’un large partenariat, il se réunit au moins une fois par an (Article, 49 du règlement 1303/2013).

Le site Internet dédié sera utilisé pour la diffusion lors des documents de séance.

Afin d'optimiser la complémentarité entre les fonds et éviter tout risque de double financement, un service "Pilotage des programmes européens" au sein de la Direction des Politiques européennes et de la Coopération est dédié au pilotage de ces programmes mais aussi du PDR et des mesures régionalisables du FEAMP.

**3.  Evaluation**

Evaluation stratégique environnementale (ESE).

Le projet de PO FEDER/ FSE, l'ESE du programme et son résumé technique,ainsi que l'avis de l'AE ont été mis à disposition du public du 22 avril au 5 juin 2014. Cette consultation a eu lieu, après annonce par parution dans la presse par une mise en ligne sur le site internet de la Région et par mise à disposition des documents cités et d'un registre dédié à l'Hôtel de région, la Préfecture de région et de Préfecture de l'Eure.

Conformément à l'article 54 du règlement 1303/2013, des évaluations doivent être effectuées dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en oeuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficience et leur impact. En parallèle de l'élaboration du programme opérationnel, une évaluation ex-ante ainsi qu'une évaluation stratégique environnementale sont élaborées. Elles sont annexées au présent programme opérationnel.

L'autorité de gestion réalisera au moins une fois au cours de la période de programmation une évaluation permettant d'évaluer la manière dont les fonds affectés ont contribué aux objectifs fixés par l'autorité de gestion  (article 56 du règlement 1303/2013).

Enfin, une évaluation ex-post sera réalisée à la fin de la période de programmation afin d'évaluer les impacts des fonds européens sur les objectifs fixés en début de période.

### **7.2.2 Subventions globales** (pour le FSE, le cas échéant)

S'agissant du FSE, aucune subvention globale n'est envisagée. La gestion de l'intégralité des crédits FSE sera assurée par l'autorité de gestion.

### **7.2.3 Allocation dédiée au renforcement des capacités** (pour le FSE, le cas échéant)

La Haute-Normandie n’est pas concernée.

# 8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER, LE FEAMP ET D’AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE L'UNION OU NATIONAUX, AINSI QU’AVEC LA BEI

Mécanismes qui assurent la coordination entre les Fonds, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et d’autres instruments de financement de l'Union et nationaux, ainsi qu’avec la Banque européenne d’investissement (BEI), en tenant compte des dispositions pertinentes du cadre stratégique commun.

Coordination avec les autres Fonds ESI (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, Feader et FEAMP)

La nouvelle autorité de gestion pour le FEDER, le FEADER et le volet régional du FSE, a opéré une véritable réflexion d’ensemble dans l’élaboration de ces programmes. Concernant certains domaines qui contiennent par nature des zones de chevauchement, il a fallu établir des lignes de partage claires en s'appuyant sur l'Accord de Partenariat, garant de la cohérence entre les fonds au sein de l'Etat Membre.

Pour les programmes nationaux FSE et FEAMP dont l’élaboration fait l’objet d’une procédure nationale, la Région travaille en étroite collaboration avec les services de l’Etat et les partenaires au niveau régional et national afin d’éviter les chevauchements entre les programmes.

Au delà du travail réalisé lors de l'élaboration des programmes, la Région formalise cette coordination à travers la gouvernance proposée:

* un comité de programmation commun au FEDER et au FSE traitant les dossiers du programme (cf. section 7) ;
* Un comité de programmation du PO national FSE et IEJ se réunira à la suite de celui du FEDER/FSE permettant ainsi de veiller à la complémentarité de programmation des volets régionaux et nationaux du FSE ;
* Un comité de programmation commun au FEADER et au FEAMP ;
* Un comité de suivi inter-fonds pour le programme opérationnel FEDER/FSE, le volet régional du PON FSE, le PDR FEADER et le programme FEAMP (cf. section 7) se réunira au moins une fois par an pour assurer la cohérence du suivi entre les fonds. La DGEFP sera invitée à participer aux comités de suivi, dans le cadre de la coordination du FSE entre le volet régional et le volet national.

Par ailleurs, la DGEFP en sa qualité d’autorité de coordination du FSE et de l’IEJ, rassemblera au moins une fois par an, les autorités de gestion dans un comité technique ad hoc pour l’IEJ et un comité de coordination FSE. La Région Haute-Normandie sera présente à ce comité, ce qui permettra de garantir la cohérence de la stratégie d’utilisation du FSE et de l’IEJ.

La complémentarité entre fonds répond à une approche fondée sur la finalité de l’intervention :

Recherche & Innovation

Cette thématique est développée dans l’OT1 du FEDER, le FEADER ne permettant pas un effet de levier suffisant (où seule la mesure "coopération" est mobilisable en la matière). La recherche en matière d’agriculture, d’agronomie, d’agro-ressources et d’agroalimentaire pourra bénéficier de fonds FEDER dans le cadre de l’axe 1, OT1, OS 1.2 sur les thématiques présentes dans les 6 domaines retenus de spécialisation intelligente et dans ses actions transversales (valorisation de la recherche, transfert de technologie).

Apprentissage tout au long de la vie et formation professionnelle

Le FEADER soutiendra le maintien et le perfectionnement de la technicité des actifs du monde rural sur les problématiques du PDR haut-normand dans la mesure 01 « Transfert de connaissances et actions d’informations » alors que le FSE régional dans l'axe 6 "Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands" OT 10 III et 10 IV, se concentrera sur l'élévation du niveau de qualification et notamment à destination des demandeurs d'emploi dans l’OS 6.1 (champ de compétence de la Région) en investissant sur des problématiques d'orientation et d'accès à la formation.

Soutien aux filières:

Si le FEADER concentre son intervention au service des filières agricoles et agro-industrielles au sein de la mesure 4 « investissements physiques », le FEDER pourra être mobilisé sur les projets d’investissements matériels des filières relevant de projets collaboratifs de recherche et développement structurants incluant les thématiques retenues par les domaines de spécialisation intelligente, au sein de l’axe 1, OT3, OS 1.6 et 1.7.

Développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables et limitation de la production de GES :

Le FEADER soutient le conseil technique, l’information aux exploitations agricoles sur la réduction des intrants dans les exploitations et l’adaptation du mode de gestion des effluents, l’accompagnement des stratégies locales de développement agricole et forestier raisonné. Il vise aussi à améliorer l’efficacité énergétique des exploitations agricoles (bâtiments et machines agricoles) et favoriser l’autonomie des systèmes d’exploitation.

Le FEDER, dans l’objectif spécifique 2.1 sur la production et la distribution des ENR à fort potentiel au sein de l’Axe 2, soutient les projets de méthanisation industrielle ainsi que des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleurs utilisant notamment des énergies de récupération. Il soutient aussi des opérations exemplaires de construction de bâtiments à énergie positive au sein de l’OS 2.2, portés entre autres par des propriétaires ou bailleurs de bâtiments tertiaires publics et de logements.

Protection des ressources et biodiversité :

Le FEADER dispose de plusieurs mesures visant à la protection des ressources et de la biodiversité, notamment celles relatives à Natura 2000 et à la connaissance des sols (mesure 7).

Le FEDER soutient dans objectif spécifique 3.2 de l’Axe 3, la protection et la restauration du réseau écologique régional hors Natura 2000. Il intervient sur tous les territoires où apparaissent en priorité des besoins relatifs à la préservation des espèces.

Développement local :

En complément du FEADER qui prévoit des mesures en faveur du développement rural au travers de la mesure 7 (services de proximité et tourisme rural), de la mesure 16 coopération et de la mesure 19 LEADER, l’axe 1 du PO FEDER/FSE soutient le développement d’outils de partage et d’animation/diffusion de solutions numériques et d’usages des services à vocation non marchande  afin de favoriser l’accès aux TIC notamment dans les territoires isolés.

*Coordination avec le PO FSE national et IEJ national*

L’Etat et la Région partageant l’objectif d’aboutir à une répartition optimale des champs d’intervention du volet déconcentré du PON FSE, du volet déconcentré du PON IEJ et du POR FEDER/FSE, un accord régional a été signé, fixant les lignes de partage en Haute-Normandie entre ces programmes (*cf* annexe).

L’application de cet accord s’appuiera sur la mise en œuvre d’une gouvernance adéquate, permettant à l’Etat et à la Région de coordonner la déclinaison stratégique et opérationnelle des thématiques concernées.

*Coordination avec les programmes de coopération territoriale*

Pour la période 2014-2020, outre le programme européen de coopération interrégionale INTERREG VC, la région Haute-Normandie fait partie de trois zones de coopération territoriale du programme INTERREG :

* le programme transfrontalier France (Manche)/Angleterre
* le programme transnational « Europe du Nord-Ouest »
* le programme transnational « Espace Atlantique »

Ces différents espaces de coopération permettent de répondre de façon pertinente à des enjeux spécifiques ou présentent des opportunités particulières pour la Haute-Normandie. Ainsi, la Haute-Normandie s’inscrit dans la plupart des axes de la stratégie pour la région Atlantique en raison de ses spécificités maritimes.

*Articulation avec le Programme Interreg V-A* : en matière de recherche, et d'innovation, le PO Interreg et le PO FEDER/FSE ont tous deux sélectionné la priorité d'investissement 1b. En visant un  renforcement des écosystèmes de l'innovation de l'espace France-Manche-Angleterre (FMA), le premier va appuyer la stratégie du PO FEDER/FSE, puisqu'il va permettre à la dynamique d'innovation sur le territoire haut-normand de dépasser ses frontières. L'effet de masse critique qu'il va créer se trouvera amplifié par la similitude entre les thématiques choisies, car le PO Interreg se concentrera notamment sur les secteurs d'activité prioritaires communs aux régions de l'espace FMA identifiés dans les stratégies régionales d'innovation : certains de ces secteurs recoupent des domaines de spécialisation haut-normands (logistique, transport, santé, production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique).

Mécanismes et modalités de coordination :

* Information et coordination lors des comités de suivi des fonds européens sur l’état d’avancement général du programme de coopération Interreg V-A concernant la Haute-Normandie.
* Vigilance au sein des comités techniques lors de la présentation des projets, afin d'éviter tout risque de redondance.

Articulation avec les autres instruments de l’Union européenne (Horizon 2020, LIFE +,  COSME, Erasmus etc.) ;

Synergies FEDER/FSE / Horizon 2020 et COSME

Dans un continuum, depuis la recherche vers l’innovation et les entreprises, l’axe 1 du PO FEDER/FSE peut soutenir des projets de manière combinée avec les programmes Horizon 2020 et COSME, soit de manière séquencée soit en parallèle, de façon à accentuer ces programmes.

Ainsi, le PO FEDER via son objectif spécifique 1.1 a pour objectif de soutenir des projets de recherche qui doivent augmenter les capacités et les activités de recherche, susceptibles de conduire à des projets européens contribuant aux programmes H2020 tels que les Défis sociétaux, l’Excellence de la recherche, les ERC starting grants, les Cofund Marie Curie.

Ou encore, le PO via son objectif spécifique 1.3 soutiendra l’innovation par les entreprises et les acteurs économiques et sociaux et de recherche tout au long du parcours d’innovation en insistant notamment sur la valorisation de la recherche. Par exemple, des démonstrateurs et moyens d’essais pourront être constitués avec l’appui du FEDER, parallèment à une collaboration de R&D avec une PME dans le cadre d’H2020, à l’issue de laquelle cette PME pourrait solliciter le COSME pour soutenir la preuve de concept.

Plus globalement, les actions COSME s’inscrivent en complément de l’axe 1 du PO FEDER qui vise à développer le nombre d’entrepreneurs et faciliter la croissance des PME. Les interventions du PO FEDER s’inscriront également en amont de COSME sur des actions auprès des têtes de réseaux permettant une meilleure fédération des entreprises entre elles.

La coordination stratégique et opérationnelle sera basée sur la SRI-SI et sur l’établissement et la coordination de liste de projets pour identifier et combiner les actions depuis les réseaux régionaux jusqu’à l’approche du marché, en passant par la recherche et développement et l’innovation

*Life +*

*Sous-programme « Environnement » : utilisation rationnelle des ressources (solutions innovantes pour une meilleure mise en œuvre de la politique dans le domaine de l’environnement), et biodiversité*

L’axe 3 du PO FEDER/FSE, OS 3.2, soutient la restauration et la protection de tous les espaces naturels hors Natura 2000.

*Sous-programme « Action pour le climat : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique,  gouvernance et information en matière de climat (sensibilisation, communication, coopération, diffusion de mesures*).

Contribuant à lutte contre le changement climatique, l’axe 2 s’attache surtout à financer d’une part la production et la distribution des ENR et d’autre part, l’efficacité énergétique des bâtiments qui agit indirectement sur l’atténuation du changement climatique.

Il s’agit pour les deux sous programmes, d’actions différentes mais complémentaires de celles soutenues par le programme Life +.

*Erasmus +*

L’axe 6 du PO FEDER/FSE intervient en amont d’Erasmus + en développant des actions favorisant l’accès à la formation qualifiante ainsi que l’acquisition de compétences permettant une élévation du niveau de qualification en direction des publics les plus éloignés de la mobilité. Ces publics pourront inscrire dans leur projet de retour durable vers l’emploi, une mobilité internationale.

En complément des formations du FSE régional, les actions de coopération entre établissements de formation tout au long de la vie, dont les échanges de bonnes pratiques, pourront être accompagnées par Erasmus+.

*Avec les instruments nationaux pertinents qui contribuent à des objectifs identiques ou similaires à ceux du PO ou qui complètent les interventions du PO*

CPER

La nouvelle génération du CPER en lien étroit avec le PIA, partage avec les programmes européens les grands objectifs et les grandes orientations stratégiques, avec 5 priorités :

* enseignement supérieur, recherche et innovation
* filières d’avenir et usine du futur
* mobilité multimodale
* couverture du territoire en THD et développement des usages du numérique
* transition écologique et énergétique

Le travail réalisé en partenariat avec l’Etat a permis de transmettre, au niveau national, les éléments préparatoires au CPER 2014-2020 contenant la définition des enjeux, des objectifs et des types d’actions dans un souci de cohérence avec les documents stratégiques existants en région ainsi que, bien entendu, avec la réflexion conduite lors de l’élaboration du programme opérationnel FEDER/FSE. La stratégie globale du CPER a pour objectif de faire de la Haute-Normandie une Eco-région au service de l’emploi, en cohérence avec le programme opérationnel FEDER/FSE. Il y aura ainsi une logique de cofinancements nationaux avec les crédits inscrits au CPER sur un certain nombre de dossiers qui seront programmés au titre de ce programme.

Concernant la délimitation entre les actions du CPER et du FEDER pour la mobilité multimodale, le CPER intervient sur des opérations d’infrastructures très ciblées sur les lignes ferroviaires et certaines routes nationales, ainsi que de gestion du trafic routier sur les principaux axes routiers débouchant sur l’agglomération rouennaise. Le FEDER vise à favoriser uniquement les modes de transport doux par le biais d’études de services innovants et le développement de la multimodalité dans le cadre de l’axe urbain, au sein de l’objectif spécifique 4.1 « Développer des quartiers urbains durables ».

# 9. CONDITIONS EX ANTE

## 9,1 Conditions ex ante

Informations sur l'analyse de l’applicabilité et du respect des conditions ex ante (facultatives)

## Tableau 24: Conditions ex-ante applicables et évaluation de leur respect

| **Condition ex ante** | **Axes prioritaires auxquels la condition s’applique** | **Condition ex ante remplie (oui/non/en partie)** |
| --- | --- | --- |
| T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | Oui |
| T.01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | Non |
| T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | Oui |
| T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA). | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | Oui |
| T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles. | AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | Oui |
| T.04.3 - Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables. | AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | Oui |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | Oui |
| T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | Oui |
| T.10.4 - Existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'EFP dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | Oui |
| G.1 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination dans le domaine des Fonds ESI. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande  AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand  AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables  AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands  AXE 7 - Assistance technique FEDER  AXE 8 - Assistance technique FSE | Oui |
| G.2 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande  AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand  AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables  AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands  AXE 7 - Assistance technique FEDER  AXE 8 - Assistance technique FSE | Oui |
| G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande  AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand  AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables  AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands  AXE 7 - Assistance technique FEDER  AXE 8 - Assistance technique FSE | Oui |
| G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande  AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand  AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables  AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands  AXE 7 - Assistance technique FEDER  AXE 8 - Assistance technique FSE | Oui |
| G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | Oui |
| G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande  AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand  AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables | Oui |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique  AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande  AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand  AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables  AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands  AXE 7 - Assistance technique FEDER  AXE 8 - Assistance technique FSE | Oui |

| **Condition ex ante** | **Critères** | **Critères respectés (oui/non)** | **Référence** | **Explications** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | 1 - Une stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente est en place, et: | Oui | Lien Internet : www.hautenormandie.fr/content/download/37980/544313/file/SRI%20 | Une Stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3) avec 6 domaines de spécialisation intelligente a été élaborée pour la Haute-Normandie. Elle a été adoptée le 04/11/13.  Cette stratégie figure en annexe du PO. |
| T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | 2 - s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation; | Oui | Stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3) avec 6 domaines de spécialisation intelligente pour la Haute-Normandie  Lien Internet : www.hautenormandie.fr/content/download/37980/544313/file/SRI%20. | La SRI- SI a été élaborée à partir des analyses AFOM par domaine de spécialisation.  Elle s'est également appuyée sur une analyse AFOM plus large menée dans le cadre du diagnostic territorial stratégique réalisé en novembre 2012 .  L'analyse AFOM du diagnostic est jointe en annexe.  Le processus d'élaboration et le calendrier sont détaillés en section 7 du PO. |
| T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | 3 - décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT; | Oui | Stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3) avec 6 domaines de spécialisation intelligente pour la Haute-Normandie  Lien Internet : www.hautenormandie.fr/content/download/37980/544313/file/SRI%20 | La SRI-SI présente la piste prévue afin de stimuler les investissements privés en RDT :  En Haute-Normandie, l’innovation technologique est relativement faible, en particulier dans le secteur industriel. (34% comparé aux 42% des autres régions françaises industrielles). L’effort doit porter sur l’innovation en produits et procédés des entreprises.  A contrario, certains secteurs, particulièrement tournés vers l’international, présentent une forte intensité en innovation ou en nette progression : il s’agit des secteurs de la chimie, de l’électronique-optique-informatique, transports (aéronautique, automobile). Elles jouent un rôle de locomotive en particulier à l’échelle intersectorielle, grâce aux associations de filière et pôles de compétitivité. La SRISI et le PO traduisent ces enjeux d’innovation spécifiques à la Haute-Normandie. (source observatoire de l’innovation SEINARI et étude Insee aval n°125 octobre 2012) |
| T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | 4 - comporte un mécanisme de suivi. | Oui | Stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3) avec 6 domaines de spécialisation intelligente pour la Haute-Normandie  Lien Internet : www.hautenormandie.fr/content/download/37980/544313/file/SRI%20 | La page 56 de la SRI-SI jointe en annexe du PO présente une gouvernance à 4 niveaux qui a été félicitée lors de l'examen par la Commission européenne de la V1.0 du PO déposée en avril 2014 :  - Une gouvernance stratégique (Président du Conseil Régional et Préfet de Région, en charge de fixer les orientations stratégiques (cf. futur PO FEDER).  - Un Comité Consultatif largement ouvert aux partenaires : ce Comité, proche du Comité technique des partenaires de SEINARI pourra se réunir annuellement pour faire le point sur les avancées de la SRI-SI et proposer d'éventuels ajustements. Il est animé par SEINARI.  - Une animation opérationnellex par SEINARI.  - Enfin, un pilotage par domaines de spécialisation (1 à 2 réunions annuelles) assuré par SEINARI et un acteur de l'écosystème régional en lien avec le domaine |
| T.01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien. | 5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté. | Oui | Stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3) avec 6 domaines de spécialisation intelligente pour la Haute-Normandie  Lien Internet : www.hautenormandie.fr/content/download/37980/544313/file/SRI%20 | Le cadre budgétaire est le suivant pour l'OT1 :  En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 43,5 M€, l’Etat 20,2 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 12 M€, avec 17,5 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises et organismes de droit privé. Ces leviers de financement correspondent au Contrat de Plan Etat-Région, au Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, au Contrat Régional de Développement Economique et la SRISI |
| T.01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements. | 1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté. | Non | Cf. cadre budgétaire développé en section 1 du PO - partie 1.2 "Justification de la dotation financière" | Le cadre budgétaire de l' OT1 est le suivant :  En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 43,5 M€, l’Etat 20,2 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 12 M€, avec 17,5 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises et organismes de droit privé. Ces leviers de financement correspondent au Contrat de Plan Etat-Région, au Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, au Contrat Régional de Développement Economique et la SRISI |
| T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières. | 1 - Un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte de la stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente, est en place qui: | Oui | - Au niveau régional : la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique) - au niveau départemental : les 2 SDAN (Schémas départementaux d’Aménagement Numérique) : Lien des 2  SDAN : - SDAN de la Seine-Maritime :  www.avicca.org/IMG/pdf/120702\_CG76\_SDTAN.pdf - SDAN de l’Eure :  http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure.pdf | Diagnostic réalisé dans la SCORAN qui traduit la stratégie régionale en faveur de l’aménagement numérique.  Les deux SDAN déclinent cette stratégie dans un plan d’actions par priorités et déjà budgétisé. |
| T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières. | 2 - détaille les budgets et priorités des actions découlant d'une analyse AFOM ou d'une analyse comparable menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe; | Oui | - Au niveau régional : la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique) - au niveau départemental : les 2 SDAN (Schémas départementaux d’Aménagement Numérique) : Lien des 2  SDAN : - SDAN de la Seine-Maritime :  www.avicca.org/IMG/pdf/120702\_CG76\_SDTAN.pdf - SDAN de l’Eure :  http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure.pdf Le plan budgétaire est décrité en section 1 du PO 1.2 "Justitification de la dotation financière" | Diagnostic réalisé dans la SCORAN qui traduit la stratégie régionale en faveur de l’aménagement numérique.  Les deux SDAN déclinent cette stratégie dans un plan d’actions par priorités et déjà budgétisé :  L'OT 2 du PO prévoit :  En contrepartie du FEDER, la Région a prévu d’engager 5,5 M€, l’Etat 5,5 M€, les autres contributeurs publics ou assimilés 2,5 M€ avec 5 M€ de cofinancements privés provenant des entreprises. Ces financements entrent dans le cadre du CPER, le Livre Blanc ORETIC Normandie et de la SCORAN. |
| T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières. | 3 - comprend une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de TIC; | Oui | - Au niveau régional : la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique) - au niveau départemental : les 2 SDAN (Schémas départementaux d’Aménagement Numérique) :   Lien des 2  SDAN : SDAN de la Seine-Maritime :  www.avicca.org/IMG/pdf/120702\_CG76\_SDTAN.pdf SDAN de l’Eure :  http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure.pdf | Les indicateurs n’existent pas actuellement mais ont vocation à être définis dans le cadre de l’actualisation de la SCORAN en 2014. |
| T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières. | 4 - définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que les progrès de la santé en ligne dans les limites de l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; ces indicateurs s'inscrivent, le cas échéant, dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies sectorielles régionales, nationales ou de l'Union existantes correspondantes; | Oui | - Au niveau régional : la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique) - au niveau départemental : les 2 SDAN (Schémas départementaux d’Aménagement Numérique) :   Lien des 2  SDAN : - SDAN de la Seine-Maritime :  www.avicca.org/IMG/pdf/120702\_CG76\_SDTAN.pdf - SDAN de l’Eure :  http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure.pdf | Les indicateurs n’existent pas actuellement mais ont vocation à être définis dans le cadre de l’actualisation de la SCORAN en 2014. |
| T.02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières. | 5 - contient une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC. | Oui | - Au niveau régional : la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d’Aménagement Numérique) - au niveau départemental : les 2 SDAN (Schémas départementaux d’Aménagement Numérique) : Lien des 2  SDAN : - SDAN de la Seine-Maritime :  www.avicca.org/IMG/pdf/120702\_CG76\_SDTAN.pdf - SDAN de l’Eure :  http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Eure.pdf | C’est un travail qui a déjà été effectué pour l’aménagement numérique dans les 3 schémas actuels et, pour ce qui concerne les usagers, sera réalisé dans une nouvelle SCORAN 2.0.  Le développement des outils numériques entre dans le champ d’intervention de la SRI-SI |
| T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA). | 1 - Les actions spécifiques sont les suivantes: des mesures qui ont été mises en place dans le but de réduire le délai et les coûts nécessaires pour créer une entreprise en tenant compte des objectifs du SBA; | Oui | Accord de partenariat http://www.dgcis.gouv.fr/files/files/directions\_services/dgcis/consultation‐publique/guidepratique‐consultation‐entreprises.pdf | Cf. accord de partenariat |
| T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA). | 2 - Les actions spécifiques sont les suivantes: des mesures qui ont été mises en place dans le but de réduire le délai nécessaire pour obtenir les permis et licences requis pour entamer et exercer l'activité spécifique d'une entreprise en tenant compte des objectifs du SBA; | Oui | Accord de partenariat   http://www.dgcis.gouv.fr/files/files/directions\_services/dgcis/consultation‐publique/guidepratique‐consultation‐entreprises.pdf | Les délais d’obtention sont inférieurs à trois mois. Seules les autorisations pour construire ou exploiter des installations classées pour la protection de l’environnement qui sont les plus nuisantes dépassent ce délai. |
| T.03.1 - Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA). | 3 - Les actions spécifiques sont les suivantes: un mécanisme est en place pour contrôler la mise en œuvre des mesures du SBA qui ont été prises et évaluer l'impact sur les PME. | Oui | Accord de partenariat   http://www.dgcis.gouv.fr/files/files/directions\_services/dgcis/consultation‐publique/guidepratique‐consultation‐entreprises.pdf | Cf. accord de partenariat |
| T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles. | 1 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures destinées à assurer que des exigences minimales existent pour la performance énergétique des bâtiments, conformément aux articles 3, 4 et 5 de la directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil; | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101027&numTexte=2&pageDebut=19250&pageFin=19251 http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101027&numTexte=7&pageDebut=19260&pageFin=19285 | Règlementation Thermique 2012 pour le neuf :  Décret no 2010‐1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions  Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments  nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments |
| T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles. | 2 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures nécessaires pour établir un système de certification de la performance énergétique des bâtiments conformément à l'article 11 de la directive 2010/31/UE; | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000788395 modifié par http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025509925&dateTexte=&categorieLien=id | Cf. accord de partenariat |
| T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles. | 3 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures visant à assurer une planification stratégique en matière d'efficacité énergétique, conformément à l'article 3 de la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil; | Oui | http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0458\_EE.pdf | Cf. accord de partenariat |
| T.04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles. | 4 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures conformes à l'article 13 de la directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, et destinées à doter les clients finaux de compteurs individuels dans la mesure où cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles. | Oui | Cf. accord de partenariat | pour l'électricité : L. 322‐8 : exercice des missions des comptage‐ L. 341‐4 : mise en place des compteurs  communicants‐ décret 2010‐1022 (application de l'article L. 341‐4 ‐ généralisation des compteurs communicants)‐ arrêté du 4 janvier  2012 (application du décret 2010‐1022 ‐ spécifications techniques des compteurs) |
| T.04.3 - Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables. | 1 - Des régimes d'aide transparents, un accès prioritaire ou garanti au réseau de distribution et un appel prioritaire ainsi que des règles types rendues publiques concernant la prise en charge et le partage des coûts des adaptations techniques ont été mis en place conformément à l'article 14, paragraphe 1, et à l'article 16, paragraphes 2 et 3, de la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil. | Oui | http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0825\_plan\_d\_action\_national\_ENRversion\_finale.pdfles références sont :‐ les articles L. 321‐7, L. 342‐1 et L. 343‐1 du code de l'énergie (http://www.legifrance.gouv.fr/rechTexte.do ) ‐ ledécret 2012‐533  (http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do) La priorité de dispatching assurée par le gestionnaire => voir 3C | La priorité d'accès ou l'accès garanti passe, en France, par l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations ENR. Ce sont les articles L.314‐1 et suivants du code de l'énergie qui décrivent le fonctionnement de l'OA. Les textes réglementaires pertinents qui en découlent sont le décret °2001‐410,  le décret n°2000-1196 et l'ensemble des arrêtés tarifaires. Le caractère transparent est assuré par la publication d'un avis de la CRE en même temps que la publication des arrêtés tarifaires. Concernant le raccordement, la France a mis en oeuvre des schémas régionaux de raccordement des EnR qui(i) mutualisent entre les producteurs les coûts de raccordement et(ii) donne la priorité d'accès aux capacités créées par ces schémas pendant 10 ans aux productions EnR. |
| T.04.3 - Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables. | 2 - Un État membre a adopté un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables conformément à l'article 4 de la directive 2009/28/CE. | Oui | http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/0825\_plan\_d\_action\_national\_ENRversion\_finale.pdf   Au niveau regional : SRCAE : http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-a1353.html | Le plan national a été remis à la Commission européenne en août 2010.  Au niveau regional : en application du décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l’air et de l’énergie pris pour application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement, le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie de Haute-Normandie (SRCAE) a été arrêté le 21 mars 2013 par le Préfet de la région Haute-Normandie, suite à l’approbation du Conseil Régional le 18 mars 2013. |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | 1 - Un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes est en place. Ce cadre: | Oui | - Au niveau national : le Plan national de mise en œuvre pour la jeunesse pour la France - Au niveau régional : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Fiche action n°4 « une qualification pour tous les jeunes ». | Les services statistiques ministériels (INSEE, DARES, DRESS….) conduisent des recensements et enquêtes :  - Système d’information de l’Education Nationale ;  - Systèmes d’information spécifiques au suivi des jeunes du Service Public de l’Emploi (Parcours 3, ICARE). |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | 2 - se fonde sur des éléments probants permettant de mesurer les résultats pour les jeunes sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, et constituant une base pour élaborer des politiques ciblées et assurer le suivi de l'évolution; | Oui | - Au niveau national : le Plan national de mise en œuvre pour la jeunesse pour la France - Au niveau régional : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Fiche action n°4 « une qualification pour tous les jeunes ». | La DGEFP est autorité publique en charge de l’établissement et de la gestion de la Garantie pour la Jeunesse. |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | 3 - désigne l'autorité publique chargée de la gestion des mesures pour l'emploi des jeunes, ainsi que de la coordination des partenariats entre tous les niveaux et secteurs; | Oui | - Au niveau national : le Plan national de mise en œuvre pour la jeunesse pour la France - Au niveau régional : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Fiche action n°4 « une qualification pour tous les jeunes ». | Les acteurs du service public de l’Emploi au sens large (services de l’Etat, Pôle Emploi, missions locales…) sont :  - Le monde associatif  - Les partenaires sociaux. |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | 4 - associe toutes les parties prenantes susceptibles de lutter contre le chômage des jeunes; | Oui | - Au niveau national : le Plan national de mise en œuvre pour la jeunesse pour la France - Au niveau régional : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Fiche action n°4 « une qualification pour tous les jeunes ». | Des actions spécifiques à destination des « jeunes décrocheurs » ont été mises en place ;  - Une expérimentation de la Garantie Jeunes est conduite dans 10 territoires pilotes, pour les jeunes en grande précarité : objectif de remobilisation immédiate des jeunes ;  - Le réseau FOQUALE et les plates-formes d’appui aux jeunes décrocheurs contribuent au repérage des jeunes décrocheurs. |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | 5 - permet une intervention et une activation à un stade précoce; | Oui | - Au niveau national : le Plan national de mise en œuvre pour la jeunesse pour la France - Au niveau régional : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Fiche action n°4 « une qualification pour tous les jeunes ». | Accompagnement des jeunes NEET dans le cadre de la Garantie Jeunes :  - Emplois d’avenir ;  - Apprentissage, outil privilégié dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l’emploi ;  - Aide à la création d’entreprises par des jeunes |
| T.08.6 - IEJ: l'existence d'un cadre d'action stratégique destiné à promouvoir l'emploi des jeunes, y compris par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. | 6 - comprend des mesures de soutien à l'accès à l'emploi, à l'amélioration des compétences, à la mobilité du travail et à l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation. | Oui | - Au niveau national : le Plan national de mise en œuvre pour la jeunesse pour la France - Au niveau régional : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – Fiche action n°4 « une qualification pour tous les jeunes ». | Sans objet |
| T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 1 - Un cadre stratégique national ou régional en matière d'EFTLV est en place et comprend: | Oui | Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/CPRDF | Des mesures de soutien au développement et à l’intégration des services d’EFTLV : le CPRDFP comprend bien cette thématique. A titre d’exemple, il investit :  - le champ de l’orientation par le biais de la fédération des réseaux  - le champ de l’accueil information/orientation, dans l’organisation de la fédération de ses acteurs  A noter qu'un nouveau CPRDF pour la période 2017-2020 succédera au présent. |
| T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 2 - des mesures de soutien au développement et à l'intégration de services d'EFTLV, dont leur concrétisation et le perfectionnement des compétences (c'est-à-dire validation, orientation, éducation et formation), auxquelles doivent être associées, en partenariat, les parties prenantes pertinentes; | Oui | Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/CPRDF | Des mesures de soutien au développement et à l’intégration des services d’EFTLV : le CPRDFP comprend bien cette thématique. A titre d’exemple, il investit :  - le champ de l’orientation par le biais de la fédération des réseaux  - le champ de l’accueil information/orientation, dans l’organisation de la fédération de ses acteurs |
| T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 3 - des mesures visant à proposer des dispositifs d'acquisition de compétences répondant aux besoins de différents groupes-cibles identifiés comme étant prioritaires dans les cadres stratégiques nationaux ou régionaux (par exemple jeunes en formation professionnelle, adultes, parents qui réintègrent le marché du travail, travailleurs les moins qualifiés et âgés, migrants et autres groupes défavorisés, en particulier les personnes handicapées); | Oui | Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/CPRDF n°3 relative à l’apprentissage | Des mesures visant à proposer des dispositifs d’acquisition de compétences : fiches actions :  - n°3 relative à l’apprentissage  - n°4 relative à la qualification pour tous les jeunes  - n°5 développement de la VAE (Validation des Acquis de l’Expérience) |
| T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 4 - des mesures visant à élargir l'accès à l'EFTLV, notamment par la mise en place effective d'outils de transparence (par exemple le cadre européen des qualifications, le cadre national de certification, le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (EFP), le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP); | Oui | Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/CPRDF | Dans le CPRDF , il s’agit de la fiche action n°1 :  « L’expression des besoins par les acteurs professionnels » |
| T.10.3 - Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV): l'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 5 - des mesures permettant d'améliorer la pertinence de l'éducation et de la formation pour le marché du travail et de l'adapter aux besoins de groupes cibles déterminés (par exemple jeunes en formation professionnelle, adultes, parents qui réintègrent le marché du travail, travailleurs les moins qualifiés et âgés, migrants et autres groupes défavorisés, en particulier les personnes handicapées). | Oui | Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/CPRDF | Des mesures permettant d’améliorer la pertinence de l’éducation et de la formation pour le marché du travail et l’adapter aux besoins de groupes cibles : dans le CPRDF : fiche action n°1 : l’expression des besoins par les acteurs professionnels |
| T.10.4 - Existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'EFP dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 1 - Un cadre stratégique national ou régional visant à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'EFP dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est en place et comprend: | Oui | Schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche (SRESRI) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/Enseignement-superieur/Schema-regional-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche | Le SRESRI a été élaboré en lien avec la stratégie Europe 2020 avec pour objectif clé une augmentation significative du nombre de jeunes achevant des études supérieures.  A cet effet, l'ambition n°2 prévoit de :  - poursuivre et développer les actions d’accompagnement destinées aux jeunes afin de les préparer et les accompagner dans la voie des études supérieures  - démocratiser l’accès à l’enseignement supérieur  - développer l’ambition des jeunes et leur appétence pour les études supérieures  - augmenter le taux de poursuite d’études des nouveaux bacheliers dans l’enseignement supérieur |
| T.10.4 - Existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'EFP dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 2 - des mesures visant à améliorer l'utilité des systèmes d'EFP pour le marché du travail, en étroite coopération avec les parties prenantes concernées, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation du programme des cours ainsi que le renforcement de systèmes d'apprentissage articulé autour du travail sous ses différentes formes; | Oui | Schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche (SRESRI): http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/Enseignement-superieur/Schema-regional-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche | Le cadre du SRESRI prévoit notamment une orientation stratégique n° 2 "Développer les liens entre la formation et le monde économique afin d'améliorer l'insertion professionnelle". Le détail sous forme de fiches actions est donné en fin de schéma. |
| T.10.4 - Existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'EFP dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. | 3 - des mesures destinées à accroître la qualité et l'attrait de l'EFP, notamment en adoptant une approche nationale de l'assurance de la qualité pour l'EFP (par exemple conformément au cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels) et du recours aux outils de transparence et de reconnaissance, par exemple le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). | Oui | Schéma régional de l’enseignement supérieur et de la recherche (SRESRI) : http://www.hautenormandie.fr/LES-ACTIONS/Education-Formation/Enseignement-superieur/Schema-regional-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche | Le cadre du SRESRI a pour ambition au travers de l'orientation stratégique n°1 de "Développer l'attractivité de la Région, de son offre de formation et de recherche". Le détail sous forme de fiches actions est donné en fin de schéma. |
| G.1 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination dans le domaine des Fonds ESI. | 1 - Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité dans les activités liées aux Fonds ESI. | Oui | Sans | Au niveau du PO FEDER/FSE, les principes directeurs mentionnent des critères transversaux qui doivent être remplis, notamment sur l’égalité de traitement entre les personnes. Le formulaire de demande de subvention, le rapport d’instruction ainsi que le rapport de contrôle de service-fait comprennent un tableau devant être complété notamment sur ce critère.  De plus, le PO prévoit de traiter de manière particulière les publics les plus en difficultés en y consacrant des appels à projets dédiés notamment en matière de réhabilitation énergétique des logements privés.  Par ailleurs, au niveau régional, le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) prévoit des dispositifs visant à ne pas exclure des dispositifs de formation, des publics minoritaires de genre.  Ces critères sont repris dans les cahiers des charges des appels d’offres de formation professionnelle qui sont publiés par la Région Haute-Normandie. |
| G.1 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination dans le domaine des Fonds ESI. | 2 - Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière de lutte contre la discrimination. | Oui | http://travail‐emploi.gouv.fr/informationspratiques,89/fiches‐pratiques,91/egaliteprofessionnelle,117/la‐protection‐contreles,12789.html | Le programme national d’assistance technique 2014‐2020 prévoit de financer des formations sur différentes thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. |
| G.2 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI. | 1 - Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités liées aux Fonds ESI. | Oui | sans | Au niveau du PO FEDER/FSE, les principes directeurs indiquent des critères transversaux qui doivent être remplis, notamment sur l’égalité hommes/femmes. Le formulaire de demande de subvention, le rapport d’instruction ainsi que le rapport de contrôle de service-fait comprennent un tableau devant être complété notamment sur le respect du critère égalité HF.  Au niveau des politiques régionales :  - une charte d’engagement pour la promotion de l’entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie a été signée le 04/0914 entre l’Etat, la Région Haute-Normandie, la CDC et la Caisse d’Épargne Normandie.  - le CPRDF prévoit des indicateurs sexués pour garantir un accès égalitaire à la formation. Ces indicateurs font suite à une convention Etat/Région sur l’égalité filles garçons ainsi que des statistiques régionales sur la relation emplois formation par genre. Ces critères sont repris dans les cahiers des charges des appels d'offre de formation professionnelle de la Région Haute-Normandie. |
| G.2 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI. | 2 - Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégration de la dimension hommes-femmes. | Oui | http://travail‐emploi.gouv.fr/informationspratiques,89/fiches‐pratiques,91/egaliteprofessionnelle,117/la‐protection‐contreles,12789.html | Le programme national d’assistance technique 2014‐2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. |
| G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil | 1 - Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue de consulter et d'associer les organes chargés de protéger les droits des personnes handicapées ou les organisations représentatives des personnes handicapées et les autres parties concernées à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes. | Oui | Lien vers le schéma régional de formation des personnes en situation de handicap :  http://www.hautenormandie.fr/LA-REGION/Guide-des-aides/Schema-regional-de-formation-des-personnes-en-situation-de-handicap | Le PO prévoit de porter une attention particulière aux publics handicapés. Pour certaines actions en matière de formation, de tourisme et de logement, l’accessibilité aux publics handicapés sera un principe directeur de sélection afin de respecter la réglementation nationale.  Par ailleurs, au niveau local, les conventions AGEFIPH entre l’Etat et les entreprises ainsi que les conventions FIPHFP avec la fonction publique, permettent d’appliquer les dispositions nationales.  Dans ce cadre, la Région Haute-Normandie développe un Schéma régional de formation des personnes en situation de handicap. |
| G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil | 2 - Des modalités de formation du personnel des autorités participant à la gestion et au contrôle des Fonds ESI dans le domaine de la législation et de la politique de l'Union et des États membres relative aux personnes handicapées, y compris en matière d'accessibilité, et de l'application pratique de la CNUDPH, telle que mise en œuvre dans la législation de l'Union et des États membres le cas échéant. | Oui | Le programme national d’assistance technique 2014‐2020 prévoit de financer  des formations sur différentes thématiques. La diffusion d’informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. | idem |
| G.3 - L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil | 3 - Des modalités destinées à assurer le suivi de la mise en œuvre de l'article 9 de la CNUDPH en relation avec les Fonds ESI dans l'ensemble de la préparation et de la mise en œuvre des programmes. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id | Cf. accord de partenariat |
| G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI. | 1 - Des modalités pour l'application effective des règles de l'Union en matière de marchés publics au moyen de mécanismes appropriés. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000629820 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000264576&dateTexte=&categorieLien=id | Pour la mise en œuvre du PO, des formations appropriées sont prévues en direction des personnels instructeurs des dossiers. De plus, les formulaires d’instruction ainsi que de vérification de service fait comprendront plusieurs points de vérification relatifs à la commande publique.  Par ailleurs, une à deux personnes de catégorie A au sein du service Pilotage des Programmes européens seront chargées de l’appui juridique et méthodologique en direction notamment des instructeurs des dossiers FEDER/FSE.  Le Commissariat Général à l’Egalité des Territoires (CGET) met en place des groupes de travail sur la règlementation en matière de marchés publics. La personne en charge de l’appui juridique et méthodologique fera partie de ce réseau.  Il est à noter qu’un contrôle qualité gestion est mis en place au sein du service Pilotage des programmes européens, fonctionnellement indépendant des personnels instructeurs. Il aura notamment pour mission de contrôler l’exhaustivité de cette vérification. |
| G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI. | 2 - Des modalités assurant des procédures d'attribution de marché transparentes. | Oui | http://www.economie.gouv.fr/daj/marchespublics | législations nationales  Au niveau du Programme Opérationnel, la collectivité régionale en tant que commanditaire de prestations externes (exemple : commande de programmes de formations co-financés par du FSE et de l'IEJ, appliquera les règles de droit européen de la commande publique (directives et traité).  Enfin, l'Autorité de Gestion en tant que commanditaire de prestations externes au titre de l'assistance technique FSE et FEDER appliquera les règles de droit européen de la commande publique (directives et traité). |
| G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI. | 3 - Des modalités de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des Fonds ESI et de diffusion d'informations à celui-ci. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925 http://www.economie.gouv.fr/daj/marchespublics | Le programme national d’assistance technique 2014‐2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les marchés publics. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme. |
| G.4 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine des Fonds ESI. | 4 - Des modalités permettant de garantir la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des règles de l'Union en matière de marchés publics. | Oui | http://www.economie.gouv.fr/daj/marchespublics | Cf. accord de partenariat |
| G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI. | 1 - Des modalités pour l'application effective des règles de l'Union en matière d'aides d'État. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454790&dateTexte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir\_34455.pdf | cf. accord de partenariat  Au niveau du Programme Opérationnel Haute-Normandie, dans le cadre de l'octroi du FESI, l'Autorité de Gestion s'assurera de la correcte application de la réglementation des aides d'Etat dans le cadre de l'instruction et du contrôle interne. |
| G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI. | 2 - Des modalités de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des Fonds ESI et de diffusion d'informations à celui-ci. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454790&dateTexte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir\_34455.pdf | cf. accord de partenariat |
| G.5 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation de l'Union en matière d'aides d'État dans le domaine des Fonds ESI. | 3 - Des modalités permettant de garantir la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des règles de l'Union en matière d'aides d'État. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454790&dateTexte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir\_34455.pdf | cf. accord de partenariat concernant les dispositions nationales.  Au niveau du PO, les mêmes dispositions que pour la conditionnalité ex ante n°4 relative aux marchés publics sont prévues par l’Autorité de Gestion. Le CGET a également prévu un groupe de travail sur la règlementation en matière d’aides d’Etat. |
| G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES. | 1 - Des modalités pour l'application effective de la directive 2011/92/EU du Parlement européen et du Conseil (EIE) et de la directive 2001/42/EC du Parlement européen et du Conseil (EES). | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496602&cidTexte =LEGITEXT000006074220 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle .do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000020569162&dateTexte=&categorieLien=cid | cf. accord de partenariat |
| G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES. | 2 - Des modalités de formation du personnel intervenant dans l'application des directives régissant l'EIE et l'EES et de diffusion d'informations à celui-ci. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=74C9889590E1171C53E88719BE476C73.tpdjo07v\_1?idSectionTA=LEGISCTA000006176442&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20130930 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025799720&cidTexte=LEGITEXT000006074220 | Cf. accord de partenariat |
| G.6 - L'existence de modalités pour l'application effective de la législation environnementale de l'Union relative à l'EIE et à l'EES. | 3 - Des modalités permettant de garantir une capacité administrative suffisante. | Oui | http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022493658&cidTexte =LEGITEXT000006074075&dateTexte=20130930&oldAction=rechCodeArticle http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006816545&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20080916 | Cf. accord de partenariat |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | 1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique. | Oui | Voir Section 2 du présent programme FEDER/FSE | Sur la base des sources régionales à disposition (INSEE, PRESAGE…), des indicateurs de résultats et de réalisation ont été définis par l’Autorité de Gestion au moyen d’une expertise menée par le service Evaluation, contrôle et appui au pilotage en lien avec les directions opérationnelles. La méthodologie principalement utilisée se réfère à la méthode nationale (définition de coûts unitaires).  Le suivi des indicateurs est assuré par l’outil Synergie en ce qui concerne les indicateurs de réalisation.  Les indicateurs de résultat seront suivis grâce à la mise à disposition de données régionales de source fiable (Insee, Région DREAL…) |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | 2 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public. | Oui | Voir Section 2 du présent programme FEDER/FSE | L’utilisation et l’analyse des divers indicateurs permettront de nourrir les évaluations proposées dans le plan d’évaluation qui sera soumis au premier comité de suivi dans l’année suivant l’approbation du PO. |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | 3 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme. | Oui | Voir Section 2 du présent programme FEDER/FSE | Des indicateurs de résultat ont été définis pour chaque objectif spécifique. Stabilisés dans la version 1.1 du PO, ils ont été définis en lien avec le résultat recherché par l’objectif spécifique et les moyens attribués. Ils devront confirmer les choix stratégiques de la Région Haute-Normandie. |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | 4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs. | Oui | Voir Section 2 du présent programme FEDER/FSE | Des valeurs cibles ont été fixées pour chaque indicateur de résultat et de réalisation au sein du PO. Fruit d’un travail mené étroitement avec les directions opérationnelles, en agrégeant des données issues du système Presage, des données statistiques nationales ou européennes, d’une analyse de l’évolution tendancielle, de la conjoncture économique… |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | 5 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la congruence de chaque indicateur par rapport aux conditions suivantes: robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données. | Oui | Voir section 2 du présent programme FEDER/FSE | Le choix des indicateurs a fait l’objet de diverses réunions avec les services de la Région et les partenaires, d’analyses de l’évaluation ex-ante et de l’appui d’un prestataire externe qui a défini une méthodologie nationale de définition des cibles.  L’ensemble des échanges a permis de définir un système d’indicateur reflétant la stratégie du PO tout en garantissant la fiabilité des données utilisées.  La Région a engagé un processus de collecte via son propre système d'information en interphasage avec Synergie pour les dossiers en maîtrise d'ouvrage Région. Pour les autres dossiers, la collecte se fera de manière dématérialisée via l'application Synergie. Les données sont donc aujourd'hui en place pour collecter, stocker et utiliser les données individuelles de participants (cf. CPR 125(2) et Règlement (UE) n°1304+2013, annexes 1 et 2 ainsi que le guide pour le suivi et l'évaluation du FSE). |
| G.7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences. | 6 - Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace. | Oui | Voir Section 2 du présent programme FEDER/FSE | Les bénéficiaires devront obligatoirement transmettre les données relatives aux indicateurs à la fois en prévisionnel dans le formulaire de demande de subvention mais aussi dans leur demande de versement de subvention afin que l’instructeur du projet puisse vérifier la bonne réalisation des objectifs du projet, tant sur un point de vue quantitatif que qualitatif. Le versement du solde sera conditionné à la complétude des informations transmises. |

## 9.2 Description des actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex ante, organismes responsables et calendrier

**Tableau 25: Actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex-ante générales applicables**

| **Conditions ex-ante générales** | **Critères non respectés** | **Mesures à prendre** | **Date limite** | **Organismes responsables** |
| --- | --- | --- | --- | --- |

**Tableau 26: Actions à entreprendre afin de remplir les conditions ex-ante thématiques applicables**

| **Conditions ex ante thématiques** | **Critères non respectés** | **Mesures à prendre** | **Date limite** | **Organismes responsables** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| T.01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements. | 1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté. | To be Defined |  |  |

# 10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Résumé de l'analyse de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et, s'il y a lieu, actions prévues, accompagnées d'un calendrier indicatif pour réduire la charge administrative.

La simplification de la mise en œuvre des programmes européens constitue un enjeu important, tant pour les bénéficiaires des fonds européens que pour l’Autorité de gestion.

Le constat qui peut être tiré de la programmation 2007-2013 est un alourdissement des procédures d’instruction et de gestion des dossiers entrainant un désintérêt de certains porteurs de projets à solliciter les fonds compte tenu de la complexité des dossiers.

Les principaux problèmes mis en évidence sont :

* l’existence de règles différentes selon les fonds mobilisés (FEDER, FSE, FEADER, FEP) et leur instabilité, génératrice d’insécurité pour les bénéficiaires ;
* la lourdeur et la longueur des procédures d’instruction ;
* la difficulté pour certains porteurs de projet de déterminer les personnes référentes ;
* les contrôles qui paraissent trop nombreux et souvent disproportionnés au regard des montants engagés ;
* l’appropriation difficile des règles relatives aux régimes d’aides d’Etat  ainsi que des règles relatives aux projets générateurs de recettes (règle en décalage avec les modes d’intervention des autres co-financeurs publics).

La réduction de la charge administrative est donc un enjeu important de la programmation 2014-2020 qu’il s’agisse des bénéficiaires ou des gestionnaires.

La simplification de la mise en œuvre du programme FEDER/FSE pour la période 2014-2020 en Haute-Normandie s’appuiera au niveau régional sur les dispositifs suivants :

* la mise en place d’un **guichet unique** créé par l’Autorité de gestion pour l’accueil des porteurs de projet, l’enregistrement des dossiers et l’orientation vers le service instructeur correspondant, en attendant la complète dématérialisation des échanges avec les bénéficiaires
* l’allègement du dossier de demande de subvention et des pièces à fournir.
* la systématisation de la dématérialisation des dossiers de demande, de leur gestion ainsi que l’échange électronique des données avec les bénéficiaires dans les meilleurs délais.
* l’application systématique d’**un dossier unique** dans la mesure du possible pour tout projet financé par la Région ou l’Etat.
* la réalisation et la mise à disposition d’un **guide du porteur de projet**, précis et simplifié.
* le renforcement de **l’accompagnement des porteurs de projet**, en fournissant une assistance individualisée si nécessaire à chaque porteur en amont et en aval du dépôt du projet.
* la généralisation éventuelle du **régime de forfaitisation** des coûts indirects et du régime de coûts standards unitaires (calculés au moyen de l’application de barèmes standards).
* l’obligation d’information sur les délais et la personne référente en charge du dossier au sein de l’Autorité de gestion, lors de la notification de la décision.

Au niveau national, la Région sera attentive au fait que des règlementations nationales nouvelles n’imposent pas des lourdeurs supplémentaires aux exigences règlementaires européennes :

* Un **allègement des contrôles**, avec une application du principe de proportionnalité et un partage clair concernant le périmètre des contrôles pour éviter les doublons.
* La mise à disposition de **règles et normes claires et communes aux différents fonds** (barèmes standards nationaux pour les coûts unitaires notamment, règles d’éligibilité des dépenses, …).
* La mise à disposition rapide d’une **plate-forme de dématérialisation** commune aux différentes Régions, permettant le dépôt des dossiers, mais également le suivi des projets lors de leur réalisation (rapports des activités et des modifications des projets, rapports financiers , contrôles de premier et second niveau le cas échéant, suivi des co-financements, …).

# 11. PRINCIPES HORIZONTAUX

## 11.1 Développement durable

Description des actions spécifiques visant à prendre en compte les exigences en matière de protection de l’environnement, l’utilisation rationnelle des ressources, l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à celui-ci, la résilience aux catastrophes, ainsi que la prévention des risques et la gestion des risques lors du choix des opérations.

Conformément à l’article 8 du règlement n°1303/2013 commun aux fonds, le développement durable est un axe transversal de la programmation 2014/2020 des fonds européens.

L’objectif du développement durable s’inscrit dans l’article 101- 1 du Code de l’environnement et vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Pour la Région Haute-Normandie, le développement durable est à la fois une exigence et une opportunité. L’Autorité de gestion s’est d’ailleurs fixée l’objectif de faire de la Haute-Normandie une des premières Eco-Régions de France[1].

Le développement durable est donc au cœur des politiques de la collectivité régionale depuis plusieurs années. Le travail effectué conjointement entre les services de l’Etat et ceux de la Région dans le cadre du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie a permis d’établir les grands objectifs et de lancer d’autres démarches : Plan climat énergie territorial, Schéma régional de cohérence écologique, Plan de protection de l’atmosphère…Il apparaît également de façon transversale dans les actions de la Région Haute-Normandie, au travers de documents stratégiques régionaux tels que le Contrat régional de développement économique, le Schéma régional d’aménagement et de développement du territoire, le Schéma régional d’infrastructures et de transports et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Par ailleurs, des indicateurs de suivi sont utilisés par la Région pour évaluer l’efficacité de ses dispositifs au regard du développement durable et seront harmonisés afin de procéder au suivi des actions financées par les différents programmes et contrats.

La programmation FEDER/FSE 2014-2020 s’attache à concourir aux 5 finalités identifiées du développement durable. En effet, en retenant un axe dédié au soutien vers la transition énergétique, la Région fait le choix de privilégier des actions favorisant à la fois la production et l’utilisation de sources d’énergies renouvelables mais également la promotion de l’efficacité énergétique. Ces deux volets associés permettent une véritable stratégie de développement d’outils et de projets valorisant la lutte contre le changement climatique et la réduction des GES à l’échelle du territoire.

Au regard des problématiques spécifiques du territoire haut-normand en terme de vulnérabilité de la faune, de la flore et des sols au changement climatique et aux pollutions industrielles, un axe dédié à la préservation du patrimoine notamment environnemental et naturel a été retenu. Il permettra de traiter la problématique de la biodiversité sur le territoire au moyen d'actions de protection et de restauration des milieux naturels.

Par ailleurs, en faisant le choix de ne retenir que les priorités d’investissement FSE 10.iii et 10iv pour la formation tout au long de la vie, la Région Haute-Normandie privilégie le développement de l’accès et de la qualité de la formation continue et professionnelle afin de favoriser un retour durable vers l’emploi des demandeurs d’emplois dans un objectif de cohésion sociale du territoire et d’épanouissement des Haut-Normands.

De même, l’axe 4 « Soutenir le développement d’espaces urbains durables » vise à privilégier le renouvellement urbain afin de limiter les phénomènes de périurbanisation.

Enfin, les actions éligibles à l’axe 1 dédiées à la recherche, l’innovation et la compétitivité des entreprises prendront en compte le respect par les porteurs de projets des finalités du développement durable, avec une attention particulière portée sur les projets permettant de développer la recherche, l’innovation ou la production d’outils améliorant la prise en compte du développement durable de manière globale.

De plus, en tant qu’autorité de gestion, la Région Haute-Normandie veillera à :

* Retenir dans les critères de sélection des projets, des éléments permettant de mesurer le degré de prise en compte par les porteurs de projet de la dimension de développement durable : insertion dans le dossier de demande de subvention, d’une section dédiée à la justification de l’inscription du projet candidat dans une démarche de développement durable et sélection des projets en fonction de la prise en compte de ce principe.
* Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité comme élément d’appréciation transversal de l’ensemble des projets. Cette démarche  d’éco-conditionnalité, cohérente également avec celle du Plan d’Investissements d’Avenir 2, est complémentaire de la future stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable 2014-2020( SNTEDD) qui vient en appui des démarches territoriales de transition écologique et énergétique. Ces critères seront mis en oeuvre de façon complémentaire avec l’évaluation stratégique environnementale
* Prévoir systématiquement dans l’évaluation des actions, des critères permettant de mesurer les impacts en termes de développement durable.
* Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, la nécessité de la prise en compte du développement durable dans les projets notamment lors des actions de sensibilisation, d’information et de communication sur le programme, notamment au travers d'un guide du porteur de projet.
* Produire tous les documents du programme en accord avec les principes du développement durable.

[1] Rapport 2012 du Développement Durable, Région Haute-Normandie

## 11.2 Égalité des chances et non-discrimination

Description des actions spécifiques visant à encourager l’égalité des chances et à prévenir la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l’origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l’âge ou l’orientation sexuelle, lors de l’élaboration, la conception et la mise en œuvre du programme opérationnel, et notamment en ce qui concerne l’accès au financement, en tenant compte des besoins des différents groupes cibles exposés à la discrimination et en particulier des exigences à respecter en vue de garantir l’accessibilité pour les personnes handicapées.

Conformément à l’article 7 du règlement n°1303/2013 commun aux fonds, et afin de rendre effective la promotion de l’égalité des chances pour tous et la lutte contre la discrimination, l’autorité de gestion a choisi de traiter ces principes de manière transversale et systématique pour chacun des projets et des opérations financés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel, les services instructeurs veilleront au respect des ces principes quelle que soit la thématique du projet.

En effet, dans le cadre des axes prioritaires FEDER (axe 1, 2, 3 et 4), une attention particulière sera portée sur la prise en compte de l’accessibilité aux personnes en situation de handicaps et/ou dont l’âge peut être discriminant dans les actions relevant des objectifs spécifiques suivants :

* **OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1**: Renforcer l’activité des Réseaux de recherche à l’échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.4** : Accroître l’utilisation de services et outils numériques dans une visée économique
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.5** : Accroître l’utilisation des technologies numériques à vocation non marchande
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 1.6** : Renforcer le nombre d’entreprises en développant la culture entrepreneuriale
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1** : Augmenter l’attractivité du patrimoine haut-normand
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 4.1** : Développer des quartiers urbains durables
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 4.2**: Développer l’utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville

De plus, une attention particulière sera portée pour la totalité des actions relevant des axes prioritaires 5 et 6 dédiés au FSE :

* **OBJECTIF SPECIFIQUE 5.1** : Augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ ou à un emploi (IEJ)
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 6.1** : Elever le niveau de qualification des Haut-Normands les plus fragilisés,
* **OBJECTIF SPECIFIQUE 6.2** : Augmenter la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation

En effet, le respect du principe de non-discrimination et d’égalité des chances doit permettre de financer des opérations qui puissent être ouvertes à tous types de bénéficiaires et notamment aux publics les plus en difficultés et les plus exclus de la formation tout au long de la vie (notamment les personnes en situation de handicap, les personnes souffrant d’illettrisme, les personnes détenues et sous-main de justice, les jeunes NEET). La situation des femmes sera traitée dans le cadre de la prise en compte de l’égalité femmes-hommes (cf. point suivant).

D’ailleurs de manière ponctuelle, des appels à projets spécifiques pour ces publics pourront être mis en place afin de s’assurer du financement d’actions dédiées.

La vérification du respect de ce principe se fera dès le dépôt du dossier par les services instructeurs.

De plus, l’autorité de gestion veillera à :

* Former l’assistance technique aux enjeux de l’égalité des chances et la non-discrimination pour qu’une information systématique des porteurs de projets et la valorisation d’une recherche de mesures participant à cet objectif soient réalisées.
* Retenir dans les critères de sélection des projets, des éléments permettant de mesurer le degré de prise en compte par les porteurs de projet de la dimension de non discrimination.
* Prévoir systématiquement dans l’évaluation des actions, des critères permettant de mesurer l’impact de chaque action en termes de prise en compte de publics en situation d’exclusion.
* Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, le principe d’égalité des chances et de non-discrimination notamment lors des actions de sensibilisation, d’information et de communication sur le programme.
* Sensibiliser les porteurs de projets aux attendus des services instructeurs sur le principe d’égalité des chances et de non-discrimination à travers un guide du porteur de projet.
* Produire tous les documents du programme en respectant les normes d’accessibilité  aux personnes handicapées.

## 11.3 Égalité entre les hommes et les femmes

Description de la contribution du programme opérationnel à la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes et, s’il y a lieu, des modalités visant à garantir l’intégration de la dimension de genre au niveau du programme opérationnel et des opérations.

Un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est d’atteindre un taux d’emploi chez les 20 -64 ans de 75% dont 70% chez les femmes. Ainsi afin d’atteindre cet objectif et conformément à l’article 7 du règlement général n°1303/2013, la Région Haute-Normandie a choisi de traiter le principe d’égalité femmes-hommes de façon transversale et systématique pour chacun des projets et des opérations financés. Ainsi, l’autorité de gestion veillera à harmoniser le traitement de cette priorité transversale avec d’autres contractualisations régionales, dont le CPER pour lequel une attention particulière sera portée au respect de l’égalité femmes-hommes.

Pour le PO FEDER/FSE, le respect de ce principe sera vérifié par les services instructeurs :

* au moment du dépôt du dossier de demande de subvention;
* au moment de la sélection des projets par les services instructeurs

Le renseignement d’une fiche relative à la prise en compte de l’égalité femmes-hommes sera obligatoire en tant qu’élément de recevabilité des dossiers. Cette fiche Egalité assortie d’une grille de notation permettra de repérer dans quelle mesure le porteur de projet a l’intention d’intégrer ce principe dans son opération, et d’apprécier globalement l'intégration du principe de l'égalité femmes - hommes dans les activités et le projet.

Cette démarche, déjà mise en œuvre lors de la précédente programmation, sera améliorée sur la base des retours des porteurs de projets et des services instructeurs.

Une attention particulière sera portée aux actions :

* de l’axe 1 et notamment concernant **l’OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1**: Renforcer l’activité des Réseaux de recherche à l’échelle régionale, interrégionale, nationale et européenne et **l’OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.6**: Accroître le nombre d’entreprises en développant la culture entrepreneuriale
* de la totalité des axes 5 et 6 relevant du FSE : **l’OBJECTIF SPECIFIQUE 5.1**: Augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ ou à un emploi (IEJ) **, l’OBJECTIF SPECIFIQUE 6.1** : Elever le niveau de qualification des Haut-Normands les plus fragilisés, **l’OBJECTIF SPECIFIQUE 6.2** : Augmenter la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation

En effet, sur ces actions, il pourrait être envisagé de lancer de manière ponctuelle des appels à projets ciblés sur le public féminin afin d’initier des projets innovants ayant pour objectif d’accroître la participation des femmes dans le secteur de la recherche et dans l’entrepreneuriat, ainsi que dans l’accès à la formation tout au long de la vie.

De plus, la Région Haute-Normandie, en tant qu’autorité de gestion veillera à :

* Former l’assistance technique aux enjeux de l’égalité entre les femmes et les hommes pour qu’une information systématique des porteurs de projets et la valorisation d’une recherche de mesures participant à cet objectif soient réalisées.
* Retenir dans les critères de sélection des projets, des éléments permettant de mesurer le degré de prise en compte par les porteurs de projet de la dimension égalité des genres dans leurs projets à travers l’utilisation d’une grille par les services instructeurs sur l’ensemble des projets.
* Prévoir systématiquement dans l’évaluation des actions, des critères sexués permettant de mesurer l’impact de chaque action. Des indicateurs dédiés pourront être mis en place pour permettre de mesurer la prise en compte de l’égalité, notamment en terme de crédits alloués (gender budgeting) et d’effets sur les personnes.
* Rappeler systématiquement tout au long de la vie du programme, le principe d’égalité femmes-hommes notamment lors des actions de sensibilisation, d’information et de communication sur le programme.
* Sensibiliser les porteurs de projets aux attendus des services instructeurs sur le principe d’égalité femmes-hommes notamment à travers un guide du porteur de projet qui apportera des précisions méthodologiques, présentera des exemples de bonnes pratiques. Pour améliorer la prise en compte de l’égalité entre les femmes et les hommes, des recommandations pourront être adressées aux porteurs de projets.
* Enfin, une évaluation thématique pourra être inscrite dans le cadre du plan d’évaluation comme cela a été fait pour la programmation 2007-2013 ; cette évaluation permettrait ainsi de comparer l’évolution de la prise en compte de cette priorité entre les 2 programmations.

# 12. ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT

## 12.1 Grands projets à mettre en œuvre durant la période de programmation

**Tableau 27: Liste des grands projets**

| **Projet** | **Date de notification/soumission prévue (année, trimestre)** | **Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)** | **Date d’achèvement prévue (année, trimestre)** | **Axes prioritaires/priorités d'investissement** |
| --- | --- | --- | --- | --- |

## 12.2 Cadre de performance du programme opérationnel

**Tableau 28: Cadre de performance par Fonds et par catégorie de région (tableau récapitulatif)**

| **Axe prioritaire** | **Fonds** | **Catégorie de région** | **Indicateur ou étape clé de mise en œuvre** | **Unité de mesure, s’il y a lieu** | **Valeur intermédiaire pour 2018** | | | **Valeur cible (2023)** | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **M** | **F** | **T** | **M** | **F** | **T** |
| AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien | Entreprises |  |  | 2003 |  |  | 4 439,00 |
| AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien | Équivalents temps plein |  |  | 17 |  |  | 63,00 |
| AXE 1 - Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l’innovation et de l’économie numérique | FEDER | Plus développées | Indicateur financier de l'axe 1 | € |  |  | 52034540 |  |  | 295 029 117,00 |
| AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | FEDER | Plus développées | Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables | MW |  |  | 1,2 |  |  | 4,50 |
| AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | FEDER | Plus développées | Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré | Ménages |  |  | 506 |  |  | 2 668,00 |
| AXE 2 - Soutenir la transition énergétique haut-normande | FEDER | Plus développées | Indicateur financier de l'axe 2 | € |  |  | 17799766 |  |  | 83 333 333,00 |
| AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand | FEDER | Plus développées | Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation | Hectares |  |  | 126 |  |  | 590,00 |
| AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand | FEDER | Plus développées | Indicateur financier de l'axe 3 | € |  |  | 4473194,00 |  |  | 25 000 000,00 |
| AXE 3 - Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand | FEDER | Plus développées | Nombre d'institutions culturelles participant aux réseaux et itinéraires | Nombre d'institutions |  |  | 12 |  |  | 34,00 |
| AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables | FEDER | Plus développées | Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités | Hectares |  |  |  |  |  | 61,00 |
| AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables | FEDER | Plus développées | Indicateur financier de l'axe 4 | € |  |  | 12706076,00 |  |  | 52 083 333,00 |
| AXE 4 - Soutenir le développement d’espaces urbains durables | FEDER | Plus développées | Lancement des études de maîtrise d'oeuvre (avis d'appel à la concurrence lancés) pour les travaux de réhabilitation des sols | % |  |  | 60 |  |  |  |
| AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ) | IEJ |  | Indicateur financier de l'axe 5 | € |  |  | 14 113 056,00 |  |  | 36 493 089,00 |
| AXE 5 - Former les haut-normands pour permettre leur insertion (IEJ) | IEJ |  | Moins de 30 ans | Participant |  |  | 4500 |  |  | 6 885,00 |
| AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | FSE | Plus développées | chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée | Nombre |  |  | 8 000,00 |  |  | 19 140,00 |
| AXE 6 - Former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques haut-normands | FSE | Plus développées | Indicateur financier de l'axe 6 | € |  |  | 8 526 803,00 |  |  | 82 813 036,00 |

## 12.3 Partenaires concernés prenant part à l'élaboration du programme

Avec environ 200 participants issus d’institutions variées à chaque réunion, la pluralité des acteurs présents a permis d’assurer la qualité de la concertation. La représentativité de la composition des acteurs régionaux a donc été garantie par cette pluralité.

Liste des partenaires concernés impliqués dans la préparation du Programme opérationnel  :

* **Etat / Services déconcentrés de l’Etat :**

Préfecture de Région Haute-Normandie

Préfecture de Seine-Maritime

Commissariat au redressement Productif

Préfecture de l’Eure

Sous-Préfecture de Bernay

Sous-Préfecture de Dieppe

Sous-Préfecture des Andelys

Sous-Préfecture du Havre

Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime (DDTM)

Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Direction Interrégionale de la Mer (DIRM)

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Pôle Emploi

Rectorat de l’Académie de Rouen

* **Collectivités territoriales :**

Conseil Général de Seine-Maritime

Conseil Général de l’Eure

Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe

Communauté d'Agglomération de Dieppe

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Communauté d'Agglomération Havraise

Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Grand Evreux Agglomération

Ville de Rouen

Ville d'Evreux

Ville du Havre

* **Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Haute-Normandie**

* **Banques :**

Bpifrance

Caisse des Dépôts et Consignation de Haute-Normandie (CDC Haute-Normandie)

* **Etablissements publics/ Groupement d’intérêt Public :**

Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME)

Agence de l’Eau Seine-Normandie (AESN)

Agence de l’Innovation en Région Haute-Normandie (SEINARI)

Agence Régionale de Santé (ARS)

Centre Hospitalier Universitaire de Rouen CHU)

Grand Port Maritime de Rouen

Grand Port Maritime du Havre

GIP Seine Aval

Le Havre Développement

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normandie (PNRBSN)

PRES Normandie Université

Syndicat Mixte d’Aménagement et de Développement du Pays de Bray (SMAD Pays de Bray)

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS)

Syndicat Mixte pour le Pays Dieppois Terroir de Caux (SMPDTC)

Société des Chemins de Fer Français (SNCF)

Réseau Ferré de France (RFF)

Voies Navigables de France - Direction Régionale Seine Aval (VNF)

Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural de Haute-Normandie (SAFER)

* **Missions locales :**

Animation Régionale du Réseau des Missions locales et PAIO de Haute-Normandie

* **Organismes de recherche :**

AGROHALL

Analyses et surface

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Centre d’Etudes et de Recherche Technologique en Aérothermique et Moteurs (CERTAM)

Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Régionale Normandie

Centre d’Etudes vibro-acoustiques pour l’Automobile (CEVAA)

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (NSERM) Délégation Régionale Nord-Ouest

Grand Réseau de Recherche CBS  - Réseau Site de Sécurité Sanitaire d'Evreux

Grand Réseau de Recherche CBS - Réseau CRUNCH

Grand Réseau de Recherche CBS - Réseau Interrégional LARC

Grand Réseau de Recherche CBS - Réseau IRIBHN

Grand Réseau de Recherche CSN - Culture et Société en Normandie

Grand Réseau de Recherche EEM - Réseau Electronique

Grand Réseau de Recherche EEM - Réseau Electronique Energie

Grand Réseau de Recherche Sciences de l'Environnement et Risques

Grand Réseau de Recherche Sciences de l'Environnement et Risques Réseau MRT

Grand Réseau de Recherche Sciences de l'Environnement et Risques Réseau SCALE

Grand Réseau de Recherche SER - Sciences de l'Environnement et Risques

Grand Réseau de Recherche TL-TI - Transport Logistique Technologies de l'Information

Grand Réseau de Recherche TL-TI - Transport Logistique Technologies de l'Information

Grand Réseau de Recherche VASI - Agronomie Sols et Innovations

Laboratoire CEVA

Normandie Sécurité Sanitaire

* **Universités et grandes écoles :**

Université de Rouen

Université du Havre

Ecole d'Ingénieurs CESI (EI CESI)

Ecole de management de Normandie

Ecole d'Ingénieurs en Agriculture (ESITPA)

Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM)

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN)

Ecole Supérieur d'Ingénieurs (ESIGELEC)

Institut National des Sciences Appliquées (INSA)

Institut Supérieur d'Etudes Logistiques (ISEL)

NEOMA Business School

* **Associations :**

ADEAR Rouen Développement

Agence de l’Urbanisme de la Région du Havre et de l’Estuaire de la Seine (AURH)

Agence de l’Urbanisme de Rouen et des Boucles de la Seine et Eure (AURBSE)

Air Normand

Agence Régionale de l’Environnement de Haute-Normandie (AREHN)

Association pour le Droit à l’Initiative Economique (ADIE)

Association "Les Défis Ruraux"

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH)

Association des Maires de Seine-Maritime (ADM 76)

Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA de Haute-Normandie)

Association Nationale des Structures d’Expérimentation et de Démonstration en Horiculture (ASTREDHOR)

Association Nord Ouest des Industries du Bois (ANORIBOIS)

Association Normande des Industries Agroalimentaires (AHNORIA)

Association Régionale des Syndicats des Bassins Versants et Structures Assimilées (ASYBA)

Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT de Haute-Normandie)

Association Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols de Haute-Normandie (AREAS)

Association Régionale de l’Industrie Automobile (ARIA Haute-Normandie)

Conseil des Chevaux de Haute-Normandie (CCHN)

Centre de Ressources Informatiques de Haute-Normandie (CRIHAN)

Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions européennes (CFHE)

Chambre Régionale d’Economie Sociale de Haute-Normandie (CRES)

Conservatoire Botanique National de Bailleul (CNBI)

Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie (CEN HN)

Conservatoire de l’Espace du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

Fédération Haute-Normandie Nature Environnement (HNNE)

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Normandie (LPO Haute-Normandie)

Maison de l’Estuaire

Sciences Action Haute-Normandie (SAHN)

Union des Maires de l’Eure (UME)

Union Sociale pour l’Habitat de Haute-Normandie (USH Haute-Normandie)

* **Organismes consulaires :**

Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT)

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie

Chambre de Commerce et d’Industrie Normandie (CCI Normandie)

Chambre d'Agriculture de l'Eure

Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime

Chambre Régionale d'Agriculture de Haute-Normandie

* **Pôles de Compétitivité et Filières d’Excellence :**

Cosmetic Valley

DIEPPE NAVALS

Dieppe Méca Energie

GLASS VALLEE

Normandie Aeroespace NAE

Normandy Packaging

Novalog

NOVEATECH

Pôle MOV'EO

Technopôle CBS

VIALOG

VALMARIS

* **Organisations professionnelles et syndicales**

Fédération Française du Bâtiment de Haute-Normandie

Mouvement des Entreprises de France de Haute-Normandie (MEDEF)

Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment de Haute-Normandie (CAPEB)

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises de Haute-Normandie (CGPME)

Habitat 76

Comité Régional des Syndicats CGT de Normandie

Union Régionale des Syndicats Force Ouvrière

Union des Syndicats Autonomes (UNSA)

Union Fédérale des Consommateurs - UFC "Que Choisir" de l'Eure

Union Fédérale des Consommateurs - UFC "Que Choisir" de Seine-Maritime

Union Départementale et Régionale CFE- CGC

Union Régionale CFDT

Union Régionale CFTC

* **Organismes de formation :**

Centre de Ressources Emploi Formation (CREFOR de Haute-Normandie)

Centre National des Arts et Métiers (CNAM)

Institut du Développement Social (IDS)

Documents

| **Intitulé du document** | **Type de document** | **Date du document** | **Référence locale** | **Référence de la Commission** | **Fichiers** | **Date d'envoi** | **Envoyé par** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |

Présentation des annexes prévues par le règlement d'exécution de la Commission établissant le modèle du programme

| **Intitulé du document** | **Type de document** | **Version de programme** | **Date du document** | **Référence locale** | **Référence de la Commission** | **Fichiers** | **Date d'envoi** | **Envoyé par** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Stratégie de Recherche et d’Innovation basée sur une Spécialisation Intelligente | Documentation sur l'analyse de l’applicabilité et du respect des conditions ex-ante | 1.0 | 4 nov. 2013 |  | Ares(2014)1289320 | SRI-SI | 25 avr. 2014 | nedreica |
| Evaluation ex ante PO FEDER/FSE 2014/2020 Haute-Normandie - rapport final et sa mise à jour | Rapport de l’évaluation ex ante | 1.2 | 7 nov. 2014 |  | Ares(2014)4132551 | Evaluation ex ante PO FEDER/FSE 2014/2020 Haute-Normandie - rapport final  mise à jour de l'évaluation ex ante | 9 déc. 2014 | nedreica |
| Programme Snapshot of data before send 2014FR16M0OP005 4.0 | Instantané des données avant envoi | 4.0 | 15 nov. 2018 |  | Ares(2018)5842565 | Programme Snapshot of data before send 2014FR16M0OP005 4.0 fr | 15 nov. 2018 | nguefore |

Résultats de la dernière validation

| **Gravité** | **Code** | **Messages** |
| --- | --- | --- |
| Info |  | La version du programme a été validée. |
| Avertissement | 2.13.1 | Le soutien total de l’Union (principal + performance) par Fonds/année (IEJ/2018) dans le tableau 17 devrait être égal au soutien total de l’Union pour le programme/Fonds/année du dernier accord de partenariat envoyé à la Commission (2014FR16M8PA001 3.0): 1 228 932,00 - 819 288,00 |
| Avertissement | 2.13.1 | Le soutien total de l’Union (principal + performance) par Fonds/année (IEJ/2020) dans le tableau 17 devrait être égal au soutien total de l’Union pour le programme/Fonds/année du dernier accord de partenariat envoyé à la Commission (2014FR16M8PA001 3.0): 409 644,00 - 819 288,00 |
| Avertissement | 2.18.6 | Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «AXE 7», objectif spécifique «7.1», tableau 12 |
| Avertissement | 2.18.6 | Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «AXE 7», objectif spécifique «7.2», tableau 12 |
| Avertissement | 2.18.6 | Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «AXE 8», objectif spécifique «8.1», tableau 12 |
| Avertissement | 2.18.6 | Au moins un indicateur doit être défini dans les tableaux d'indicateurs pertinents. Axe prioritaire «AXE 8», objectif spécifique «8.2», tableau 12 |
| Avertissement | 2.19.2 | La somme du soutien annuel de l’Union par Fonds «IEJ» et par année «2017» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «67 213 724,00», «0,00». |
| Avertissement | 2.19.2 | La somme du soutien annuel de l’Union par Fonds «IEJ» et par année «2018» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «44 727 294,00», «0,00». |
| Avertissement | 2.19.2 | La somme du soutien annuel de l’Union par Fonds «IEJ» et par année «2019» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «31 366 404,00», «0,00». |
| Avertissement | 2.19.2 | La somme du soutien annuel de l’Union par Fonds «IEJ» et par année «2020» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «18 005 514,00», «0,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2014» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «462 906 367,00», «461 932 262,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2015» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «472 174 168,00», «471 180 560,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2016» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «481 626 170,00», «480 612 672,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2017» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «491 265 302,00», «490 231 521,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2018» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «501 220 464,00», «500 042 578,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2019» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «511 125 221,00», «510 049 647,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Moins développées» et par année «2020» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «521 229 719,00», «520 256 037,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «En transition» et par année «2016» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «595 229 676,00», «595 229 675,00». |
| Avertissement | 2.19.3 | La somme du soutien annuel de l’Union par catégorie de régions «Plus développées» et par année «2015» doit être inférieure ou égale au soutien annuel de l’Union correspondant indiqué dans les perspectives financières: «867 372 819,00», «867 372 818,00». |
| Avertissement | 2.44 | L’indicateur «CR07» a une valeur de référence totale/qualitative et une ventilation selon l’égalité hommes-femmes ou aucune valeur de référence totale/qualitative dans le tableau 4a pour l’axe prioritaire «AXE 5» et la priorité d’investissement «8ii». |
| Avertissement | 2.44 | L’indicateur «CR08» a une valeur de référence totale/qualitative et une ventilation selon l’égalité hommes-femmes ou aucune valeur de référence totale/qualitative dans le tableau 4a pour l’axe prioritaire «AXE 5» et la priorité d’investissement «8ii». |
| Avertissement | 2.44 | L’indicateur «CR09» a une valeur de référence totale/qualitative et une ventilation selon l’égalité hommes-femmes ou aucune valeur de référence totale/qualitative dans le tableau 4a pour l’axe prioritaire «AXE 5» et la priorité d’investissement «8ii». |
| Avertissement | 2.45 | L’indicateur «CR07» a une valeur cible totale/qualitative et une ventilation selon l’égalité hommes-femmes ou aucune valeur cible totale/qualitative dans le tableau 4a pour l’axe prioritaire «AXE 5» et la priorité d’investissement «8ii». |
| Avertissement | 2.45 | L’indicateur «CR08» a une valeur cible totale/qualitative et une ventilation selon l’égalité hommes-femmes ou aucune valeur cible totale/qualitative dans le tableau 4a pour l’axe prioritaire «AXE 5» et la priorité d’investissement «8ii». |
| Avertissement | 2.45 | L’indicateur «CR09» a une valeur cible totale/qualitative et une ventilation selon l’égalité hommes-femmes ou aucune valeur cible totale/qualitative dans le tableau 4a pour l’axe prioritaire «AXE 5» et la priorité d’investissement «8ii». |
| Avertissement | 2.52 | L’indicateur IRS 4 n’a aucune valeur cible dans le tableau 6 pour l’axe prioritaire AXE 4. |
| Avertissement | 2.53 | L’indicateur CO22 n’a aucune valeur intermédiaire dans le tableau 6 pour l'axe prioritaire AXE 4. |